

Université catholique de Louvain
Faculté de théologie



**CÉLÉBRATION DU MARIAGE ET EUCHARISTIE.
RÉFLEXION THÉOLOGIQUE SUR UNE
ARTICULATION QUI NE VA PAS DE SOI**

Mémoire présenté par **PIRAUX Alexis**
sous la direction du Professeur
JOIN-LAMBERT Arnaud
en vue de l'obtention du grade de
Master en théologie

Louvain-la-Neuve
2013

REMERCIEMENTS ET DEDICACE

Je rends tout d'abord grâce à Dieu pour l'accomplissement de ce travail, confiant dans le soutien de sa grâce et de son Esprit, particulièrement dans les moments où je n'avais plus de courage ou d'inspiration, mais également dans les périodes de travail efficace et joyeux. Que son nom soit béni.

Je remercie particulièrement mon promoteur pour son soutien efficace, ses relectures attentives de mon travail, son souci de me pousser à faire mieux, ses conseils et ses avis. Enfin, je le remercie de m'avoir aidé à devenir un théologien.

Dans ce sens, je remercie également l'ensemble de mes professeurs qui m'ont initié aux sciences théologiques au cours de mes cinq années d'études au sein de la Faculté de Théologie. Je remercie les secrétaires pour leur travail et leur assistance efficaces.

Je remercie mes parents et ma famille pour leur soutien, leurs encouragements. Je remercie mes parents pour m'avoir laissé suivre ces études dans lesquelles j'ai trouvé beaucoup de bonheur.

Enfin, je remercie tous mes amis qui m'ont soutenu et encouragé, ceux du Cercle de Théologie et les autres, non seulement tout au long de la réalisation de ce mémoire, mais également de mes études. Je remercie particulièrement mon meilleur ami qui se reconnaîtra.

Je dédie ce travail à mes parents, et plus largement à tous les couples chrétiens, mariés ou fiancés. Je souhaite également le dédier aux responsables de la pastorale du mariage. Que cet humble travail puisse les aider, couples et responsables, à mieux cerner le trésor qu'est le mariage, et la source de grâces qu'est l'eucharistie.

0. INTRODUCTION

0.1. *Une question, quelle réponse ?*

Faut-il célébrer le mariage au cours d'une eucharistie, ou pas ?

À cette question sont souvent confrontés les responsables de la pastorale du mariage, lorsqu'ils sont amenés à en préparer la célébration avec les futurs époux. Et nous constatons ensuite une certaine variété des situations : mariages se déroulant avec eucharistie, d'autres sans. Cette variété dans la pratique, et le fait que le mariage soit un sacrement du septénaire, avec son identité et son autonomie propres, semblent de prime abord nous pousser à penser que le mariage ne doit pas *a priori* se célébrer avec une eucharistie. La messe serait un « plus », un ajout, rehaussant la solennité de l'engagement matrimonial contracté par les fiancés, ou répondant aux attentes spirituelles de fiancés profondément chrétiens. Il semble qu'il n'y ait pas de lien direct entre les deux sacrements.

Pourtant, quand nous ouvrons le Rituel pour la célébration du mariage, nous voyons que ce qui est exposé en premier lieu, juste après les préliminaires, c'est la célébration du mariage dans le cadre de l'eucharistie. Et le concile de Vatican II, dont nous fêtons les cinquante ans cette année, indique dans la constitution *Sacrosanctum concilium* (au n° 77) que le mariage est ordinairement célébré au cours de l'eucharistie. Le concile affirme également dans le décret *Presbyterorum ordinis* que les sacrements sont tous liés à l'Eucharistie et ordonnés à elle (n° 5). Nous pressentons que dans la foi de l'Église, il y a une conviction d'un lien intime, théologique et non seulement pratique, entre le sacrement du mariage et celui de l'eucharistie.

Il ne semble donc pas si évident de pouvoir répondre simplement « non » à notre question de départ. Et en même temps, la pratique pastorale nous montre que la réponse inverse ne peut être catégorique. Alors, pour trouver une réponse à notre questionnement, nous allons étudier en quoi consiste, dans l'Église Catholique contemporaine, le lien entre les sacrements du mariage et de l'eucharistie, à la fois au niveau pratique, mais également au niveau théologique.

D'autant que ce questionnement est inspiré par des préoccupations personnelles. En effet, le thème de ce travail nous rejoint particulièrement du point de vue liturgique. Mais il répond également à un souci de vouloir rendre service à l'Église et ses pasteurs en offrant une réflexion et un regard neuf sur la question de la célébration du mariage.

En conclusion, nous pouvons formuler notre question de départ d'une autre manière : y a-t-il un lien entre le sacrement du mariage et celui de l'eucharistie ? Et de cette question principale, nous tirons trois sous-questions : quand et comment ce lien a-t-il existé dans l'histoire de l'Église ? Existe-t-il dans les textes et la pratique liturgiques contemporains de l'Église Catholique ? Qu'en pensent des théologiens contemporains ?

0.2. Sources et méthodes employées

Les principales sources de notre travail seront les sources liturgiques et magistérielles contemporaines, et la littérature secondaire. Nous recourrons également à des témoignages récoltés auprès de responsables en pastorale du mariage.

Notre méthode se veut principalement un exposé et une synthèse des éléments existants, afin d'en tirer ensuite les réflexions et les questions qui s'imposent.

0.3. Plan du travail

La première partie de notre recherche consistera à regarder dans le passé et voir quelle était la pratique de l'Église concernant la célébration conjointe – ou non – de ces deux sacrements. Ce parcours historique depuis les débuts de la chrétienté jusqu'au concile de Vatican II nous apportera déjà quelques éléments de réponse pour notre questionnement.

La seconde partie s'appuiera sur les sources premières d'information. Nous analyserons d'abord le Rituel du mariage, ses rubriques et son eucharistie. Ensuite, nous étudierons des témoignages récoltés auprès de responsables en pastorale du mariage, concernant la pratique de la célébration du mariage et de l'eucharistie. Enfin, nous relèverons dans le *Catéchisme de l'Église Catholique* les éléments qui répondent à notre questionnement.

La troisième et dernière partie de notre travail s'appuiera sur les sources secondaires, c'est-à-dire sur les textes de quatre auteurs théologiques. Nous verrons comment différents théologiens ont abordé la question du lien entre le mariage et l'eucharistie, et nous réfléchirons ensuite à partir des questions et des difficultés soulevées par leur point de vue.

En conclusion, nous ferons une synthèse du chemin parcouru, et nous aurons d'ultimes réflexions, et enfin, une prise de position. Les questions restantes et les suggestions seront données après.

0.4. Délimitations

Comme évoqué plus haut, nous nous limiterons, au cours de ce travail, à la pratique contemporaine de l'Église Catholique latine de rite romain, particulièrement dans le diocèse de Malines-Bruxelles pour ce qui est de la partie pratique du travail. La partie concernant les auteurs théologiques se limite aux écrits de théologiens portant sur le lien entre le mariage et l'eucharistie, et postérieurs au concile de Vatican II (1963-1965).

1. ÉTAT DES LIEUX. HISTOIRE DE LA CÉLÉBRATION DU MARIAGE JUSQUE VATICAN II.

Dans ce premier chapitre nous aborderons, de manière brève, l'histoire de la célébration du mariage dans l'Église catholique, des premiers siècles jusqu'au concile Vatican II inclus, en abordant le premier millénaire puis le second¹. Nous tirerons ensuite quelques conclusions de ce rapide parcours historique, par rapport au sujet du mémoire.

Une précision doit être faite ici : notre approche se focalisera principalement sur la mise en œuvre rituelle de la célébration du mariage, et sur son lien avec la célébration de l'Eucharistie, sans viser une synthèse historique systématique et complète du sacrement du mariage, qui ne rejoindrait pas directement la problématique de ce travail².

1.1. La célébration du mariage au premier millénaire

La première partie de notre survol historique couvrira ici la période depuis le 1^{er} siècle de notre ère, jusqu'au 10^{ème} siècle. Nous traiterons d'abord des trois premiers siècles, puis de la période suivant la Paix constantinienne (313) jusqu'au 7^{ème} siècle, et enfin la période des 8^{ème}-9^{ème} siècles.

1.1.1. Des origines au 3^{ème} siècle

1.1.1.1. La pratique du mariage dans l'Empire romain des premiers siècles

Lors des trois premiers siècles de l'Église, le bassin méditerranéen est marqué par une diversité dans la pratique de la célébration du mariage. Cette diversité est due à la multiplicité des usages sociaux : en effet, le mariage est un rite, une pratique sociale et familiale, dans laquelle il n'y a aucune ingérence venant de la religion ou de l'État³. Il y a néanmoins une unanimité entre ces différents rites matrimoniaux : le consentement mutuel est considéré comme constitutif du mariage aux yeux de la législation impériale, tandis que le cérémonial entourant cet échange est perçu comme facultatif.

¹ Pour réaliser cette synthèse historique, nous nous baserons principalement sur les œuvres de Martimort, Mathon, Revel, et Rey-Mermet, dont les ouvrages sont mentionnés dans la bibliographie.

² La réflexion proprement théologique et sacramentaire prendra place au troisième chapitre de ce mémoire. Pour une synthèse plus détaillée de l'histoire de la célébration du mariage, je vous renvoie particulièrement à J-Ph. REVEL, *Traité des sacrements*, t. 7 : *Le mariage*, Paris, Cerf, 2012, p. 191-447.

³ Tout au plus peut-on reconnaître qu'il y a une dimension religieuse dans le mariage, par la présence de sacrifices réalisés, etc.

Le mariage dans la civilisation gréco-latine des premiers siècles se déroule en deux temps : « d'une part, les négociations aboutissant à l'engagement au mariage ; d'autre part, le commencement de la communauté de vie marquée par la célébration solennelle des noces »⁴.

Celle-ci se déroule en trois étapes :

- La fiancée reçoit une couronne de myrte ou d'oranger, et est vêtue d'un voile jaune à reflets rouges, signe distinctif des femmes mariées.
- Dans la maison de la jeune fille, celle-ci est présentée au fiancé par la *pronuba*, une femme mariée faisant office d'entremetteuse. On consulte ensuite les haruspices, dont l'avis est toujours favorable. Les *tabulae nuptialis* (sorte de contrat de mariage) sont lues devant témoins, puis la fiancée est remise au jeune homme par la *pronuba*, par jonction des mains. Enfin, un sacrifice aux dieux précède le repas de noces.
- Le soir, l'épouse est conduite par un cortège à la maison de son mari, et y est introduite selon un cérémonial précis. Notons qu'à Rome, les nouveaux époux se partagent un gâteau d'épeautre (*panis farreus*) précédemment consacré aux dieux⁵. Enfin, l'épouse est menée dans la chambre nuptiale par l'époux.

1.1.1.2. Le mariage des chrétiens aux trois premiers siècles

Les chrétiens des premiers siècles suivent les coutumes et les usages du lieu où ils vivaient en ce qui concerne le mariage. C'est ainsi que l'auteur de la *Lettre à Diognète* a pu affirmer : « [les chrétiens] se marient comme tout le monde »⁶. Le mariage des chrétiens est donc célébré devant la famille, comme chez les païens, en omettant néanmoins les éléments jugés idolâtriques (la consultation des haruspices et le sacrifice aux dieux) ou licencieux (les chants accompagnant le cortège nuptial). Cette pratique purifiée sera à la base de la constitution d'un rite de mariage proprement chrétien.

Les baptisés ne ressentent en effet pas le besoin d'adjoindre au mariage un rite ou une prière particuliers. Si le mariage est perçu comme une réalité familiale et naturelle, ils ont néanmoins la conviction de se marier « dans le Seigneur » (1 Co 7, 39) et que les gestes posés ont une autre signification, sous l'éclairage de l'Évangile : de par le baptême, le mariage est

⁴ J.-Ph. REVEL, *Le mariage* [voir n. 2], p. 209.

⁵ cf. J.-Ph. REVEL, *Le mariage* [voir n. 2], p. 214.

⁶ *À Diognète*, 5, 6, éd. H. I. MARROU (SC, 33bis), p. 62-63.

considéré comme le signe d'une union plus haute, l'union du Christ et de l'Église⁷. Ce lien avec le baptême a néanmoins pu s'exprimer à l'aide de prières, comme les psaumes⁸.

Mais jusqu'au 4^{ème} siècle, il n'y a pas de preuve d'existence d'une bénédiction liturgique ou d'une intervention d'un prêtre lors de la célébration du mariage⁹. On ne pourrait donc, pour les trois premiers siècles, parler de mariage à l'église (ceci d'autant plus que les églises-bâtimens n'existent pas encore), ni de liturgie chrétienne du mariage. Tout au plus peut-on penser que l'usage d'une bénédiction semble s'être généralement imposé au cours des trois premiers siècles, bien qu'on en ait conservé aucune, « à l'exception d'une seule que l'on trouve dans les Actes apocryphes de Thomas »¹⁰. Mais pour Revel, la bénédiction présente dans ce texte « n'est en aucune façon un témoignage sur les origines de la bénédiction nuptiale »¹¹, car la prière est « très générale », et atteste plutôt de l'existence de la bénédiction *in thalamo* (dans la chambre nuptiale).

1.1.1.3. *Le témoignage de Tertullien (155-222)*

Que nous faut-il alors penser d'un texte de Tertullien, faisant supposer qu'il existe une célébration liturgique chrétienne du mariage chrétien, et que nous reprenons ici : « Comment décrire de façon satisfaisante le bonheur de ce mariage que l'Église ménage (*conciat*), que confirme l'offrande (*oblatio*), que scelle la bénédiction (*benedictio*), que les anges proclament, que le Père [du ciel] ratifie ? »¹².

Faut-il y voir l'attestation d'un mariage « à l'église », célébré avec une eucharistie ? De façon générale, Mathon répond négativement à cette question, bien qu'il admet qu'on peut supposer « une ratification [du mariage] au cours d'une assemblée eucharistique, sans l'équivaloir pour autant à une “messe de mariage” qu'aucun témoignage liturgique n'appuie à cette époque »¹³. Pour Ritzer, il ne s'agit ici que de la participation commune des époux chrétiens à l'eucharistie de la communauté¹⁴. De son côté, Revel pense plutôt que le texte de Tertullien établit un lien profond entre la célébration eucharistique et le mariage, qui mènera

⁷ cf. Ep 5, 22-33 ; J. ÉVENOU, *Le mariage*, dans A. G. MARTIMORT (éd.), *L'Église en prière : introduction à la liturgie*, t. 3 : *Les sacrements*, Paris, Desclée, 1984, p. 204.

⁸ cf. J.-Ph. REVEL, *Le mariage* [voir n. 2], p. 228.

⁹ Si le prêtre ou l'évêque est présent, il l'est en tant qu'invité. Néanmoins, des textes des premiers siècles témoignent du rôle de tuteur joué par l'évêque envers les orphelins, et de garant pour assurer la sainteté des mariages. Voir J.-Ph. REVEL, *Le mariage* [voir n. 2], p. 222-224.

¹⁰ cf. G. MATHON, *Le mariage des chrétiens*, t. 1 : *Des origines au concile de Trente* (Bibliothèque d'histoire du christianisme, 31), Bruges, Desclée De Brouwer, 1993, p. 63.

¹¹ J.-Ph. REVEL, *Le mariage* [voir n. 2], p. 235.

¹² TERTULLIEN, *Ad uxorem*, II, 9, 1-3, éd. Ch. MUNIER (SC, 273), p. 148.

¹³ G. MATHON, *Le mariage des chrétiens* [voir n. 10], p. 62.

¹⁴ cf. K. RITZER, *Le mariage dans les Églises chrétiennes du I^{er} au XI^e siècle* (Lex orandi, 45), Paris, Cerf, 1970, p. 110-120.

rapidement à instaurer la célébration de la bénédiction nuptiale au cœur de la prière eucharistique. Malgré les désaccords entre les commentateurs du texte de Tertullien, on ne saurait nier qu'une certaine importance est accordée à un rite de bénédiction dans la conclusion du mariage chrétien¹⁵.

Si le témoignage de Tertullien ne peut être perçu comme le reflet de la pratique de l'ensemble de l'Église de son temps, on peut néanmoins dire que dans l'Église d'Afrique, « la communauté chrétienne assume désormais tout ce qui confère au mariage des chrétiens la dimension religieuse privée qui était celle de tout mariage »¹⁶. De même, « on ne pourrait généraliser à l'ensemble de l'Église l'usage de la *professio matrimonii* (annonce du projet de mariage à la communauté et autorisation accordée par celle-ci) dont témoigne Tertullien pour l'Église montaniste »¹⁷ dans le texte *De pudicitia*¹⁸.

1.1.1.4. Le mariage dans le judaïsme des premiers siècles

Nous avons évoqué le mariage païen dans l'Empire romain. Qu'en est-il du judaïsme à cette époque-là ? Si le mariage suit globalement le schéma déjà évoqué plus haut, la dimension religieuse est particulièrement soulignée par des bénédictions mises au point par les rabbins¹⁹. Par exemple, une bénédiction solennelle, aux formules variées, est prononcée lors du repas nuptial, qui « confère à la fête son caractère religieux spécifique »²⁰.

Mentionnons également qu'à la fin du banquet nuptial, « le père du marié (ou l'hôte le plus important) prononce sur une coupe de vin la solennelle bénédiction nuptiale dont le *Talmud de Babylone* nous donne un formulaire devenu traditionnel dans le monde juif, sous le nom de prière des sept bénédictions [...] »²¹ :

Rav Yehouda dit : « Béni sois-tu, Éternel notre Dieu, roi de l'univers, qui a tout créé à sa gloire, il crée l'homme, qui a créé l'homme à son image, à l'image de l'apparence de sa forme, et a préparé pour lui, de lui, une construction à jamais, béni sois-Tu Éternel, qui crée l'homme.

Elle sera pleine d'allégresse, la Stérile et jubilera, quand ses enfants se rassembleront en elle dans la joie, béni sois-Tu Éternel qui réjouit Sion avec ses enfants.

Ô oui, tu réjouiras les bien-aimés, comme tu as réjoui l'être que tu créas dans le jardin d'Eden à l'origine, béni sois-Tu Éternel qui réjouit le marié et la mariée.

¹⁵ cf. J.-Ph. REVEL, *Le mariage* [voir n. 2], p. 233-234.

¹⁶ G. MATHON, *Le mariage des chrétiens* [voir n. 10], p. 62.

¹⁷ J. ÉVENOU, *Le mariage* [voir n. 7], p. 204.

¹⁸ Tertullien parle des unions clandestines comme « celles qui n'ont pas été contractées d'abord au vu et au su de l'Église » (« apud ecclesiae professae ») ; cf. TERTULLIEN, *De pudicitia*, 4, 4, éd. Ch. MUNIER (SC, 394), p. 163.

¹⁹ Pour une description plus détaillée du mariage dans le judaïsme des premiers siècles, voir J.-Ph. REVEL, *Le mariage* [voir n. 2], p. 203-207.

²⁰ G. MATHON, *Le mariage des chrétiens* [voir n. 10], p. 63.

²¹ J.-Ph. REVEL, *Le mariage* [voir n. 2], p. 206.

Béni sois-tu, Éternel notre Dieu, roi de l'univers qui a créé l'allégresse et la joie, le marié et la mariée, la jubilation, l'exultation, la gaieté, la félicité, l'amour et la fraternité, la paix et l'amitié.

Ô vite, Éternel notre Dieu, qu'on entende dans les villes de Judée et dans les rues de Jérusalem la voix de l'allégresse et la voix de la joie, la voix du marié et la voix de la mariée, les hourras des mariés sous le dais nuptial et des jeunes gens à leur banquet en musique, béni sois-tu Éternel qui réjouit le marié avec la mariée »²².

Pour Revel, la prière de bénédiction, élément important du mariage chrétien, peut avoir un lien de filiation avec les prières de bénédiction juives dont elle est assez proche²³.

1.1.2. De la Paix constantinienne (313) au 7^e siècle

1.1.2.1. Développement du mariage chrétien et du lien à la célébration eucharistique

En 313, l'Édit de Milan, promulgué par Constantin et Licinius, marque la fin des persécutions contre l'Église. Dans un Empire qui le tolère désormais jusqu'à en faire la religion d'état en 380 sous Théodose, le christianisme se développe au grand jour. Il met en place sa liturgie du mariage à partir des usages profanes. « Il était dans l'ordre des choses que la bénédiction du Christ finît par s'exprimer extérieurement dans celle du père de famille, de l'évêque ou du prêtre invité aux noces »²⁴. La présence d'un évêque ou d'un prêtre pour une bénédiction est d'abord une affaire d'usage local et n'est pas obligatoire ; elle devient coutumière à partir de la 2^{ème} moitié du 4^{ème} siècle.

Cette bénédiction s'inscrit dans les différents rites variant selon les lieux, que nous exposerons plus loin. En effet, les coutumes du mariage, christianisées par les communautés, sont intégrées dans des cérémonies liturgiques, et ritualisées dans des formulaires. Leur signification est développée et approfondie. Au final, le mariage des chrétiens donne lieu à un cérémonial où les clercs jouent un rôle actif.

Au 4^{ème} siècle à Alexandrie et au 5^{ème} siècle à Rome, l'eucharistie prend place dans la célébration du mariage, remplaçant ainsi le sacrifice païen²⁵. La première mention attestant d'une célébration de l'eucharistie liée à celle du mariage est donnée par le traité

²² Traduction littérale, reprise dans M. HANEGBI (éd.), *Le Talmud : l'Édition Steinsaltz*, t. 2 : *Ketoubot 1*, Paris, Ramsay, 1995, p. 71-72.

²³ cf. J.-Ph. REVEL, *Le mariage* [voir n. 2], p. 252.

²⁴ J. ÉVENOU, *Le mariage* [voir n. 7], p. 205.

²⁵ La célébration du mariage au cours d'une eucharistie était alors un usage variant, mais attesté ; cf. G. MATHON, *Le mariage des chrétiens* [voir n. 10], p. 79-80.

Praedestinatus, écrit à Rome entre 432 et 440²⁶. Le texte parle des « prêtres bénissant le commencement des noces, les consacrant, les unissant par les Mystères de Dieu »²⁷ (le terme « Mystères » désignant dans le texte l'eucharistie).

La célébration de l'eucharistie entraîne donc un déplacement : le mariage n'est plus célébré à domicile, mais à l'église, ainsi qu'en témoignent les plus anciens formulaires de messes de mariage et de prières, présents dans les plus anciens sacramentaires romains, datant sous leur forme des 7^{ème}-8^{ème} siècles, quoique leur contenu ait une origine remontant à une époque antérieure²⁸.

1.1.2.2. *Le mariage en Orient*

Le geste essentiel du rite de mariage en Orient est le couronnement des époux, geste hérité des usages nuptiaux grecs. À partir du 4^e siècle, ce couronnement prend place à l'église, au cours d'une eucharistie, ou avant celle-ci²⁹. Le mariage dans les rites orientaux n'étant pas le sujet principal de la réflexion, nous l'écartons de l'étude. À titre indicatif néanmoins, voyons brièvement son évolution historique. Avec le temps, en Orient, le lien entre le rite du mariage et l'eucharistie s'estompe : la célébration eucharistique fait place à la communion aux présanctifiés, pour enfin disparaître au 15^{ème} siècle à Byzance et dans la plupart des autres rites orientaux (sauf chez les Éthiopiens où c'est encore la pratique de célébrer le mariage pendant l'eucharistie ; les Arméniens quant à eux célèbrent encore le mariage avant l'Eucharistie, *ad libitum*). « Seule demeure la présentation aux époux, après le Notre Père, d'une coupe de vin [non-consacré], en souvenir des noces de Cana et de la coupe eucharistique »³⁰.

1.1.2.3. *Le mariage en Espagne, en Gaule et dans les pays celtiques*

La bénédiction du prêtre se déroulant dans la chambre nuptiale (*benedictio in thalamo*) est « la forme la plus répandue de la liturgie du mariage en Gaule et dans les pays

²⁶ cf. J.-Ph. REVEL, *Le mariage* [voir n. 2], p. 316-317.

²⁷ « (...) sacerdotes, nuptiarum initia benedicentes, consecrantes et in Dei mysteriis sociantes ». cf. *Praedestinatus*, III, 31, éd. J.-P. MIGNÉ (PL, 53), c. 670.

²⁸ cf. G. MATHON, *Le mariage des chrétiens* [voir n. 10], p. 80 ; J.-Ph. REVEL, *Traité des sacrements* [voir n. 2], p. 317.

²⁹ cf. J. ÉVENOU, *Le mariage* [voir n. 7], p. 210 ; J.-Ph. REVEL, *Le mariage* [voir n. 2], p. 309-310. Revel défend l'idée que le partage de la coupe de vin s'est mis en place indépendamment de la célébration de l'eucharistie et n'en serait donc pas un simple « reste ».

³⁰ cf. J. ÉVENOU, *Le mariage* [voir n. 7], p. 210-211.

celtiques »³¹. En Gaule, cette bénédiction sera supplantée par le rite romain, mais se maintiendra en Angleterre avant de revenir en Europe depuis la Normandie au 11^{ème} siècle. Pour sa part, la liturgie wisigothique, très étendue, comprend entre autres une bénédiction nuptiale au cours d'une messe. Mais elle sera elle aussi supplantée par le rite romain, surtout en ce qui concerne la messe, avant d'être supprimée totalement sous Grégoire VII³².

1.1.2.4. *Le mariage à Rome et à Milan*

La bénédiction nuptiale prend place au moment de la *velatio conjugalis* (déposition d'un voile sur les épaules des fiancés), traditionnellement au cours de la messe, avant le *Pax Domini*, où le prêtre donne la paix à l'époux, qui la donne ensuite à l'épouse. Auparavant chantée sous forme de préface, la bénédiction nuptiale relève de la forme de prière solennelle de l'Église, et est comparable, comme préface consécatoire, à la prière d'ordination, aux prières sur l'eau et l'huile sainte, et à la prière eucharistique³³.

1.1.3. **Du 8^{ème} au 10^{ème} siècle**

1.1.3.1. *Le mariage lors de la réforme carolingienne*

Aux 8^{ème} siècle, sous l'impulsion du régime carolingien, se produit un effort d'unification liturgique en Occident, au profit du rite romain et au détriment des autres rites. Néanmoins alors que dans l'ensemble des rites liturgique, est imposée une uniformisation, pour le mariage on insiste seulement sur le fait qu'il doive être célébré publiquement, afin de lutter contre les mariages clandestins. Peut-être pouvons-nous supposer que les coutumes locales autour du mariage résistaient à la mise en place d'un rituel liturgique fixe. Ce qui expliquerait pourquoi le pape Nicolas I^{er}, dans sa lettre aux Bulgares (866) récemment convertis, décrit la liturgie du mariage en vigueur à Rome, sans insister sur la nécessité d'observer tous les rites décrits³⁴.

1.1.3.2. *Le mariage aux 9^{ème}-10^{ème} siècles*

Jusqu'au 9^e siècle, on peut donc observer plusieurs évolutions : le mariage des chrétiens se formalise, en christianisant et fixant dans des formulaires les usages locaux. Dans la majeure partie du monde chrétien, le mariage est célébré en lien avec une eucharistie, bien

³¹ J. ÉVENOU, *Le mariage* [voir n. 7], p. 207.

³² cf. J. ÉVENOU, *Le mariage* [voir n. 7], p. 208.

³³ cf. J. ÉVENOU, *Le mariage* [voir n. 7], p. 206.

³⁴ cf. G. MATHON, *Le mariage des chrétiens* [voir n. 10], p. 156-158.

que l'usage fût variant. Cependant, comme le mariage est considéré comme réalisé par l'échange des consentements indépendamment des formes extérieures, on n'impose pas encore de rite, de forme, de sacralisation ou de présence sacerdotale au mariage. Tout au plus impose-t-on la publicité du mariage. La bénédiction nuptiale elle-même n'est pas obligatoire ; elle ne le devient qu'au cours du 9^{ème} siècle, sous l'influence des écrits canoniques datant de 845, produits par les faussaires pseudo-Isidoriens³⁵.

En outre, aux 9^{ème} et 10^{ème} siècles, comme les pouvoirs publics défont, en raison de la période d'anarchie et de décomposition qui suit la mort de Charlemagne, l'Église va être amenée à assumer le mariage dans toutes ses dimensions, civile et religieuse. « Ainsi, dès les IX^{ème} et X^{ème} siècles, les conciles, synodes et capitulaires vont charger le prêtre d'accomplir, préalablement au mariage, une enquête sur les empêchements éventuels [...] et d'assurer la pleine liberté des contractants »³⁶. Le mariage se fait alors *in facie ecclesiae* (devant l'église), et est suivi d'une messe de mariage.

1.2. La célébration du mariage au deuxième millénaire

La deuxième partie de notre survol historique couvrira la période depuis le 11^{ème} siècle de notre ère, jusqu'au concile Vatican II (1962-1965). Nous traiterons d'abord de la période entre le 11^{ème} siècle et le concile de Trente (1545-1563), en évoquant au passage la Réforme. Ensuite nous verrons la période suivant le concile de Trente, jusqu'au concile Vatican II, qui clôturera ce bref parcours historique.

1.2.1. Du 11^{ème} siècle au 15^{ème} siècle, en passant par la Réforme

1.2.1.1. Le mariage du 11^{ème} au 14^{ème} siècle

Le 11^{ème} siècle est le témoin d'un renouveau liturgique. Par exemple, en 1012, le concile provincial de Rouen demande que la bénédiction des époux soit faite à l'église par un prêtre³⁷. Les rituels, quant à eux, regroupent à l'église les cérémonies liées au mariage ; le mariage est accompagné d'une procession, d'une messe, ainsi que d'autres rites, comme la bénédiction *in thalamo* qui s'est maintenue malgré les interdictions des autorités³⁸.

³⁵ cf. G. MATHON, *Le mariage des chrétiens* [voir n. 10], p. 157 ; Th. REY-MERMET, *Ce que Dieu a uni : le mariage chrétien hier et aujourd'hui* (Foi chrétienne), Paris, Le Centurion, 1974, 2^e édition, p. 116-119.

³⁶ J.-Ph. REVEL, *Le mariage* [voir n. 2], p. 339.

³⁷ cf. G. MATHON, *Le mariage des chrétiens* [voir n. 10], p. 214.

³⁸ cf. J. ÉVENOU, *Le mariage* [voir n. 7], p. 215.

Si les rites préliminaires³⁹ et l'échange des consentements se font avant la messe de mariage, à la porte de l'église, le lien avec la messe est marqué par le fait que la bénédiction nuptiale se donne pendant la messe, qui utilise pour formulaire celui en l'honneur de la Sainte Trinité. Après le *Sanctus* ou avant le baiser de paix, les époux se prosternent devant l'autel et on dépose sur eux un grand voile, et on chante une oraison. Dans le prolongement de la messe, il y a une bénédiction de pain et de vin alors partagés par les époux⁴⁰.

Du 12^{ème} au 14^{ème} siècle, il reste malgré tout une grande diversité dans les pratiques entourant la célébration du mariage, bien que l'on puisse souligner deux évolutions qui marquent une certaine cléricisation⁴¹ :

- Le prêtre, alors témoin de la remise de la jeune fille par le père au fiancé, en devient l'intermédiaire, puis l'acteur. C'est en effet au 14^{ème} siècle qu'apparaît la formule « *Ego conjugo vos* », qui exprime la remise de la fiancée au jeune homme par le prêtre.
- Au long du 13^{ème} siècle, on passe d'un échange des consentements sous mode affirmatif prononcé par les époux (« je te prends pour époux(se)... »), à un échange de consentements sous mode interrogatif présidé par le prêtre (« prenez-vous pour époux(se) ... ? »).

1.2.1.2. Le 15^{ème} siècle et la Réforme protestante

Au 15^{ème} siècle se développe le mouvement qui amènera la Réforme, menée notamment par Luther. Celui-ci estime que le mariage, parce qu'il est une réalité humaine et non un sacrement, relève de l'État et doit donc être célébré selon les usages des lieux et des coutumes⁴². Cependant, dans son *Petit catéchisme* (1529), il propose aux pasteurs des formulaires de bénédictions pour le mariage, dans les cas où les époux en feraient la demande.

Dans les Églises de la Réforme, les mariages se déroulaient généralement en trois parties : premièrement, des lectures de la Parole de Dieu ; ensuite, l'autorisation accordée par la communauté, qui joue ainsi un rôle dans la célébration, puis a lieu l'échange des consentements ; enfin, une intercession, constituée de trois oraisons, dont les deux dernières sont des épiclèses.

³⁹ Restes des rites des fiançailles, cf. J. ÉVENOU, *Le mariage* [voir n. 7], p. 216.

⁴⁰ cf. G. MATHON, *Le mariage des chrétiens* [voir n. 10], p. 214.

⁴¹ cf. G. MATHON, *Le mariage des chrétiens* [voir n. 10], p. 217.

⁴² Pour ce point du travail, voir G. MATHON, *Le mariage des chrétiens* [voir n. 10], p. 335-348.

Il n'y a donc plus, *a priori*, de lien direct entre le mariage et la célébration de l'Eucharistie dans les Églises de la Réforme⁴³.

1.2.2. Du concile de Trente au concile Vatican II

1.2.2.1. Le mariage au concile de Trente

Le concile de Trente, qui s'est tenu entre 1545 et 1563, aborde la question du mariage lors de sa 24^{ème} session. Il cherche surtout à lutter contre les mariages clandestins, particulièrement avec le décret *Tametsi* (1563)⁴⁴, qui impose une forme canonique nécessaire pour la validité de la célébration du mariage : l'échange des consentements doit se faire devant le prêtre et deux témoins.

Le texte conciliaire émet le souhait que soient conservées les autres coutumes ou cérémonies relatives à la célébration du mariage, à côté de la forme canonique⁴⁵. Il fait également une exhortation aux fiancés pour les inviter à communier avant de contracter le mariage : « Enfin, le saint concile exhorte les époux [...] à s'approcher pieusement du très saint sacrement de l'eucharistie, avant de contracter, ou du moins trois jours avant de consommer le mariage »⁴⁶. Un certain lien du mariage à l'eucharistie est donc maintenu.

1.2.2.2. Après le concile de Trente, le Rituel de 1614

Le *Rituel romain*, établi après le concile et publié en 1614, tend à simplifier voire réduire les rites⁴⁷, et présente un rituel du mariage assez court qui se célèbre à l'intérieur de l'église, devant l'autel. La célébration est suivie d'une messe de mariage, simplifiée et réduite elle aussi⁴⁸, où la bénédiction nuptiale prend place après le *Pater*. Le rôle du prêtre prend plus d'importance par rapport à celui des époux, et il devient dès lors « témoin qualifié [du mariage], chef de la prière, éventuellement célébrant de l'eucharistie, [bien qu'il ne soit] pas ministre d'un sacrement dont il peut être absent »⁴⁹.

⁴³ Cette observation est faite au niveau liturgique, indépendamment des considérations théologiques et sacramentaires.

⁴⁴ CONCILE DE TRENTE, *Tametsi*, dans H. DENZINGER, *Symboles et définitions de la foi catholique. Enchiridion symbolorum definitionum et declarationum de rebus fidei et morum*, Paris, Cerf, 1996, n° 1813-1816.

⁴⁵ cf. J.-Ph. REVEL, *Le mariage* [voir n. 2], p. 383.

⁴⁶ CONCILE DE TRENTE, *Tametsi*, traduction de A. MICHEL, dans C.-J. HEFELE et H. LECLERCQ, *Histoire des Conciles*, t. 10 : *Les décrets du concile de Trente*, Paris, Letouzey et Ané, 1938, p. 558.

⁴⁷ cf. J.-Ph. REVEL, *Le mariage* [voir n. 2], p. 386.

⁴⁸ Notons entre autres la suppression de la procession d'entrée et d'offrande, la vélation des époux, la Préface propre de la messe et du *Hanc igitur*, c'est-à-dire le memento des époux pour qui on célèbre : cf. J.-Ph. REVEL, *Le mariage* [voir n. 2], p. 387.

⁴⁹ Th. REY-MERMET, *Ce que Dieu a uni* [voir n. 35], p. 225.

Parmi les trois oraisons de la messe de mariage, la secrète présente particulièrement un lien entre la célébration du mariage et l'eucharistie : « Recevez, Seigneur, les dons que nous vous offrons en contractant le lien sacré du mariage ; auteur de cette œuvre, soyez-en aussi l'ordonnateur »⁵⁰.

1.2.2.3. *Entre le concile de Trente et le concile Vatican II*

Bien que le concile de Trente ait prévu de conserver les rituels particuliers (tels que ceux présents dans les rituels diocésains), à partir du 17^e siècle, une application de plus en plus stricte du Rituel Romain, ainsi que la bienséance et l'austérité, entraînent un appauvrissement du rite de mariage, ce qui mènera à laisser une impression de sécheresse et de pauvreté⁵¹. Néanmoins, quelques rites particuliers perdurent : à titre d'exemples, dans le Rituel de Malines, une aspersion des époux avec de l'eau bénite avant l'échange des consentements ; et dans le Rituel de Gand, une bénédiction différente selon qu'il s'agit de premières ou de secondes nocces⁵². Mentionnons par ailleurs le fait que, dans les *Instructions sur le Rituel* données par un évêque de Toulon au 19^e siècle, « il est défendu dans ce diocèse de séparer la célébration du mariage de la célébration de la messe qui doit être dite ensuite pour y donner la bénédiction nuptiale »⁵³.

Le rituel du mariage ne connaîtra pas d'autre évolution avant le concile Vatican II. Mais nous pouvons néanmoins mentionner le témoignage du *Code de droit canonique* de 1917, qui exhorte les fiancés à recevoir l'Eucharistie⁵⁴, et interdit la célébration de la messe en cas de mariage entre un catholique et un non-catholique⁵⁵.

⁵⁰ « Suscipe, quaesumus, Domine, pro sacra connubii lege munus oblatum : et, cuius largitor es operis, esto dispositor ». Texte latin et traduction consultés dans G. LEFEBVRE, *Missel vespéral romain quotidien*, Bruges, Abbaye de St-André, 1951, p. 1628.

⁵¹ cf. J. ÉVENOU, *Le mariage* [voir n. 7], p. 217-218.

⁵² cf. J. BOONEN, *Pastorale Mechliniense rituali romano accomodatum canones et ritus ecclesiasticos qui pertinent ad sacramentorum administrationem aliaque officia pastoralia obeunda complectens*, Malines, Hanicq, 1852, p. 207 ; L.-J. DELEBECQUE, *Pastorale dioecesis Gandavensis ad norman ritualis romani*, Gand, Prelo, 1856, p. 143-147. Voir également A. CROEGAERT, *La liturgie nuptiale*, St-André-lez-Bruges, Abbaye de Saint-André, 1928, p. 101-137, qui présente les rites en usage dans différents diocèses belges.

⁵³ L.-A. JOLY DE CHOIN, *Instructions sur le Rituel*, Paris, Gauthier Frères, 1827, 2^e édition, p. 543.

⁵⁴ « [Le curé] exhortera vivement [les futurs époux] à confesser leurs péchés avec diligence avant la célébration du mariage et à recevoir pieusement la sainte eucharistie ». *Codex iuris senior* (Code de droit canonique de 1917), canon 1033, en ligne : <http://catho.org/9.php?d=bow#ey> (consulté le 15 mai 2013).

⁵⁵ « Mais tous les rites sacrés sont interdits; si on prévoit que cette prohibition entraînera de plus grands maux, l'Ordinaire peut permettre l'une ou l'autre des cérémonies ecclésiastiques habituelles, la célébration de la messe étant toujours exclue ». *Codex iuris senior* (Code de droit canonique de 1917), canon 1102, §2, en ligne : <http://catho.org/9.php?d=box#e3> (consulté le 15 mai 2013).

1.2.2.4. *Le mariage et le Mouvement Liturgique (19^e-20^e siècles)*

Le Mouvement Liturgique s'est-il beaucoup intéressé au mariage ? Nous nous sommes principalement penchés sur les publications de *La Maison-Dieu* jusqu'aux années du concile Vatican II pour répondre à cette question⁵⁶. Si un seul article (une interview)⁵⁷ concernant le mariage a été publié entre 1945 et 1954, dans le courant de la décennie suivante un numéro entier de la *Maison-Dieu* est consacré au mariage, et un article se penche sur le Rituel belge⁵⁸. Le mariage, son histoire, sa théologie, sa célébration et sa pastorale ont donc intéressé les liturgistes.

Relevons particulièrement qu'à l'issue d'une session du Centre Pastoral de Liturgie organisée à Versailles en 1956, une série de onze conclusions autour du sacrement de mariage est proposée, jointe à des commentaires. De ce texte, citons les passages les plus intéressants pour le sujet de notre travail :

La messe fait normalement partie de la célébration du mariage. La communion des époux à leur messe de mariage n'est pas un geste de dévotion, mais la manifestation de leur foi : ils se marient dans le Seigneur, leur amour est à l'image des noces du Christ et de l'Église.

Dixième conclusion : Un mariage sans messe et sans communion est une anomalie.

[...] La pastorale du mariage [...] ne peut être envisagée seule. [...] La communion au jour du mariage est une des communions solennelles de la vie du chrétien et suppose une préparation au sacrement de l'Eucharistie⁵⁹.

Nous pouvons donc dire que les liturgistes, en s'intéressant à la pastorale du mariage, soulignent l'importance du lien entre le sacrement du mariage et l'eucharistie.

1.2.3. **Le mariage au concile Vatican II (1962-1965)**

La constitution sur la liturgie, *Sacrosanctum concilium*, fait la demande que « le rite de célébration du mariage qui se trouve dans le rituel romain [soit] révisé et enrichi pour signifier plus clairement la grâce du sacrement et souligner davantage les devoirs des époux (...) »⁶⁰. Le concile émet également le souhait que les coutumes propres à certaines régions

⁵⁶ Une recherche plus poussée portant sur l'ensemble du Mouvement liturgique et le mariage pourrait être opérée. Ayant jugé que cela allongerait inutilement le travail, nous nous limitons donc aux publications de *La Maison-Dieu* d'avant le concile Vatican II.

⁵⁷ H.-Ch. CHERY, *Interview de l'abbé Remillieux, curé de Saint-Alban, à Lyon. Histoire d'un sacrement refusé*, dans *La Maison-Dieu*, 6 (1946), p. 105-108.

⁵⁸ cf. *La Maison-Dieu*, 50 (1957), p. 5-158 ; A. NOCENT, *Le nouveau rituel du mariage pour les diocèses belges*, dans *La Maison-Dieu*, 62 (1960), p. 137-141.

⁵⁹ *Conclusions de la Session de Versailles 1956*, dans *La Maison-Dieu*, 50 (1957), p. 157-158.

soient conservées, voire même que des rituels propres, tenant compte de ces coutumes, soient mis au point par les conférences épiscopales. Le texte précise ensuite que le mariage se célèbre ordinairement au cours d'une eucharistie, après l'évangile et l'homélie, et avant la prière des fidèles ; en l'absence de célébration de la messe, les lectures de celle-ci doivent néanmoins être lues et la bénédiction nuptiale donnée (n° 78).

1.3. Conclusions

Nous avons donc vu comment, au long des deux millénaires d'histoire, depuis les origines jusqu'au concile Vatican II, le mariage a été célébré dans l'Église catholique latine. Quelles conclusions pouvons-nous tirer de notre investigation ?

Très tôt dans l'histoire de l'Église (aux 4^{ème}-5^{ème} siècles, voire même plus tôt selon le témoignage de Tertullien), le mariage est célébré dans le cadre d'une eucharistie. Bien que celle-ci fût recommandée, elle n'a pas pour autant été considérée comme nécessaire à la célébration du mariage⁶¹, dont la validité ne dépend pas des formes extérieures de sa célébration. Néanmoins, nous l'avons vu, le concile Vatican II demande que le mariage soit célébré ordinairement dans le cadre d'une messe, restant ainsi en continuité avec la pratique qui l'a précédé. Ce lien entre célébration du mariage et de l'eucharistie, présent au long de l'histoire, devra être gardé en mémoire en vue de la réflexion que nous mènerons dans le reste de ce travail.

Une question est posée, au regard de l'histoire de la célébration du mariage dans les premiers siècles de l'Église : pourrait-on imaginer une influence des pratiques païennes (les sacrifices, ou le *panis farreus*) ou juives (la bénédiction de la coupe lors du banquet nuptial)⁶² qui ait poussé à célébrer le mariage chrétien avec une eucharistie ? À la lecture des auteurs consultés pour réaliser cette synthèse historique, si on peut supposer que l'eucharistie a supplanté les sacrifices païens, on ne peut pas affirmer non plus que les pratiques païennes ou juives aient poussé comme telles à célébrer le mariage avec une eucharistie. Sur ce point, nous rejoignons l'avis de Revel qui est plutôt de dire qu'une prise de conscience du lien entre le mariage et l'eucharistie poussera rapidement à lier les deux sacrements, en plaçant la bénédiction nuptiale au cœur de la Prière eucharistique⁶³.

⁶⁰ CONCILE VATICAN II, *Sacrosanctum concilium*, n° 77.

⁶¹ D'ailleurs, l'usage de célébrer le mariage dans le cadre d'une eucharistie a presque totalement disparu dans les Églises d'Orient.

⁶² Voir ce qui a été dit aux points : *La pratique du mariage dans l'Empire romain des premiers siècles*, p. 7-8, et *Le mariage dans le judaïsme des premiers siècles*, p. 10-11.

⁶³ cf. J.-Ph. REVEL, *Le mariage* [voir n. 2], p. 233.

2. ANALYSE DES SOURCES PREMIERES

Dans cette partie-ci du travail, nous observerons en quoi les Rituels du mariage édités après le concile Vatican II, et les témoignages récoltés auprès de responsables en pastorale du mariage peuvent nous aider à penser le lien entre les deux sacrements. Les observations qui auront été faites seront corrélées au *Catéchisme de l'Église Catholique*.

2.1. *Les Rituels du mariage*

Nous verrons d'abord rapidement l'histoire des éditions latines et françaises du Rituel du mariage. Ensuite nous analyserons le contenu du Rituel.

2.1.1. Brève histoire des Rituels

2.1.1.1. *Les Rituels latins*

Le 19 mars 1969 est publiée officiellement l'*editio typica* latine du Rituel du mariage, un des premiers rituels à être mis à l'étude et publié⁶⁴. Par rapport au Rituel de 1614, nous pouvons souligner comme principales évolutions : l'introduction d'une liturgie de la Parole auparavant absente ; le fait de célébrer le mariage dans le déroulement de la messe et non plus avant ; la présence d'un large choix de formulaires pour les bénédictions (à noter que la bénédiction nuptiale se fait désormais sur les deux époux et plus seulement l'épouse) ; l'insertion de nouveaux textes eucharistiques (préfaces, oraisons-collectes, oraisons sur les offrandes et après la communion).

Pour Nocent, ce nouveau Rituel est « un livre liturgique de valeur », principalement pour son ouverture à la possibilité d'adaptations, l'insertion du mariage dans la célébration de la messe et le lectionnaire proposé⁶⁵. Il estime néanmoins « qu'il eût été possible [de] souligner davantage l'anamnèse biblique du sacrement, d'y faire entrer l'activité de l'Esprit, de songer plus concrètement à l'exercice du sacerdoce des fidèles qui participent à la célébration »⁶⁶.

Le 19 mars 1990, l'*editio typica altera* du Rituel du mariage est publiée. Ainsi que le dit le décret de promulgation, dans la nouvelle édition, « c'est le même Rituel qui est proposé,

⁶⁴ Pour ce point du travail, cf. A. NOCENT, *Le Rituel du mariage depuis Vatican II*, dans G. FARNEDI (éd.), *La celebrazione cristiana del matrimonio. Simboli e testi* (Studia anselmiana, 93. Analecta Liturgica, 11), Rome, Abbaye S. Paolo, 1986, p. 129-144.

⁶⁵ cf. A. NOCENT, *Le Rituel du mariage* [voir n. 64], p. 144.

⁶⁶ A. NOCENT, *Le Rituel du mariage* [voir n. 64], p. 144.

plus riche en préliminaires, en rites et en prières ; quelques changements y ont été introduits en tenant compte du Code de droit canonique promulgué en 1983 »⁶⁷. Les bénédictions nuptiales ont été également enrichies avec une épiclese, modification « [qui fait] apparaître le plus vigoureusement de nouveaux développements dans la compréhension catholique romaine du mariage et de sa célébration »⁶⁸.

2.1.1.2. *Les Rituels en français*

La première édition française du Rituel du mariage, établie à partir d'un processus de travail entamé en 1965⁶⁹, est promulguée le 14 avril 1969 par le cardinal Lefebvre, et confirmée par la Congrégation pour le Culte divin le 2 juin de la même année. Il existe également un Rituel canadien, édité en 1983 par la Conférence des évêques catholiques du Canada, que nous mentionnons ici à titre indicatif mais n'étudierons pas en détail, nous limitant au Rituel actuel.

La dernière édition française actuelle du Rituel a été mise au point à partir de l'édition latine de 1990, par la Commission internationale francophone pour les traductions et la liturgie. Elle a été confirmée par la Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des Sacrements le 8 janvier 2005. Les principales modifications apportées par rapport à l'édition du Rituel de 1969 sont l'amplification des Préliminaires, l'introduction d'éléments nouveaux dans les bénédictions nuptiales, de nouvelles prières, des monitions, des propositions pour la prière universelle, et un chant de louange après le rite principal du mariage⁷⁰.

2.1.2. **Analyse des Rituels**

Dans le cadre de ce travail, nous étudierons principalement le Rituel romain de la célébration du mariage édité en 2005. Nous verrons d'abord en quoi les préliminaires donnés dans le Rituel nous permettent de réfléchir sur la problématique de ce travail, puis nous ferons de même avec l'euchologie du Rituel.

Les numéros donnés entre parenthèses renvoient aux numéros dans le Rituel.

⁶⁷ Le texte français du décret se trouve dans *Rituel romain de la célébration du mariage*, Paris, Desclée-Mame, 2005, p. 10.

⁶⁸ J. M. JONCAS, *Les bénédictions nuptiales dans le Rituel du mariage de 1991*, dans *La Maison-Dieu*, 244 (2005), p. 21.

⁶⁹ Sur l'élaboration de cette édition du Rituel français, cf. N. LE BOUSSE, *Le rituel français du mariage*, dans *La Maison-Dieu*, 99 (1969), p. 160-176.

⁷⁰ cf. Ph. GUEUDET, *L'édition française du Rituel romain du mariage*, dans *La Maison-Dieu*, 244 (2005), p. 9.

2.1.2.1. Les préliminaires⁷¹

Si déjà le Rituel recommande aux futurs époux de recevoir, pendant la préparation au mariage, le sacrement de la pénitence, « et de s'approcher de la sainte eucharistie, de préférence dans la célébration même du mariage » (n° 18), il se fait encore plus explicite en disant que « le mariage sera célébré ordinairement au cours de la messe » (n° 29). Plus loin, l'eucharistie est définie comme un des éléments principaux du mariage qui doit être mis en valeur lors de la célébration : « la communion eucharistique des deux époux et des autres fidèles, qui nourrit leur charité et les élève à la communion avec le Seigneur et avec le prochain » (n° 35).

Néanmoins, le Rituel ne fait pas de ce lien entre la célébration du mariage et celle de la messe une obligation stricte : il faut tenir compte des nécessités pastorales et de la participation des époux à la vie de l'Église (n° 29), de la disparité de culte (n° 36) et de ceux qui ne participent presque jamais ou jamais à une célébration de mariage ou d'eucharistie, « cette norme pastorale [valant] en premier lieu pour les époux eux-mêmes » (n° 37), ces différentes prises en compte amenant à célébrer le mariage sans messe.

À un niveau plus « implicite », relevons quelques passages des préliminaires, présentant le mariage dans le cadre de la Nouvelle Alliance (n° 5-9) qui donnent à penser le lien entre le mariage et l'eucharistie :

- Le mariage a été élevé au rang de sacrement pour « [renvoyer] plus facilement au modèle de l'alliance nuptiale [du Christ] avec l'Église » (n° 5), alliance signifiée dans l'eucharistie⁷² ; le mariage y renvoie donc comme à son modèle.
- « la communauté conjugale est assumée dans l'amour du Christ et enrichie dans la force de son sacrifice » (n° 7), amour et sacrifice du Christ représentés sacramentellement dans l'eucharistie⁷³, qui est ainsi source de force pour le lien matrimonial.
- « par le sacrement de mariage, les époux chrétiens signifient le mystère d'unité et d'amour fécond entre le Christ et l'Église » (n° 8) : nous pouvons faire un rapprochement du mariage avec l'eucharistie qui réalise le mystère d'unité et d'amour entre le Christ et l'Église, dont le mariage est le signe.

⁷¹ cf. *Rituel romain* [voir n. 67], p. 13-22. Les préliminaires de l'édition française de 2005 correspondent aux préliminaires de l'*editio typica altera* latine.

⁷² cf. Luc 22, 19-20.

⁷³ cf. *Catéchisme de l'Église Catholique*, n° 1365 et suivants.

- Le sacrement de mariage aide les époux à se comporter « à la manière du Christ qui a aimé l'Église et s'est livré pour elle », à « soutenir leur union par un don mutuel d'eux-mêmes et un amour sans faille (...) » (n° 9). Le don mutuel des époux se fait dans le mariage à la manière du don du Christ à l'Église, don rendu présent dans l'eucharistie, qui devient ainsi modèle de don pour les mariés.

2.1.2.2. *Euchologie*

Regardons maintenant dans les prières du Rituel quels rapprochements entre le mariage et l'eucharistie sont possibles, en nous limitant aux prières présentes dans le chapitre portant sur la célébration du mariage au cours de la messe⁷⁴.

Dans les prières sur les offrandes, nous trouvons :

- La demande que par l'eucharistie, grandisse l'amour des époux entre eux et pour Dieu (n° 105) ;
- Le souhait que, puisque le sacrifice eucharistique scelle l'alliance d'amour entre Dieu et l'humanité, il maintienne les époux dans l'amour et la fidélité (n° 106) ;
- Ou encore, la demande que, puisque le sacrifice eucharistique « est la preuve suprême de l'amour du Christ pour [Dieu] et pour nous, qu'il sanctifie l'union [des époux] et les aide à s'aimer l'un l'autre comme Jésus les a aimés » (n° 107).

Notons que les prières données aux numéros 106 et 107 n'existent pas dans l'édition latine du Rituel et sont donc un ajout. Peut-on y voir un souci de mettre plus en valeur le lien entre l'eucharistie et le mariage ? Nous pouvons le supposer.

Dans les bénédictions nuptiales, nous trouvons :

- L'invitation à la prière de la première bénédiction nuptiale donnée par le Rituel, qui demande de prier pour les époux « qui s'approchent de l'autel au jour de leur mariage : que leur communion au corps et au sang du Christ les garde unis dans un mutuel amour » (n° 117).
- La bénédiction nuptiale n. 4 est une formule qui « ne peut être employée que pour des époux qui communient » (n° 118) ; elle n'existe pas dans l'édition

⁷⁴ cf. *Rituel romain* [voir n. 67], p. 26-64.

latine⁷⁵. Son texte étant riche d'intérêt pour le travail, nous la citerons intégralement ci-dessous :

Seigneur notre Dieu, tu as appelé par leur nom N. et N., pour qu'en se donnant l'un à l'autre ils deviennent une seule chair et un seul esprit ; donne-leur le corps de ton Fils en qui s'accomplira leur unité. Tu es la source de leur amour et tu as mis en eux le désir de bonheur qui les anime ; donne-leur le sang de ton Fils qui sanctifiera leur amour et leur joie. En recevant le pain de vie et la coupe de bénédiction, qu'ils apprennent à donner leur vie pour les autres ; sous la conduite de ton Esprit Saint : qu'ils élèvent dans la fidélité à l'Évangile les enfants qui naîtront de leur amour ; qu'ils recherchent avant toutes choses le Royaume de Dieu et sa justice ; qu'ils soient utiles au monde où ils vivent ; qu'ils se montrent accueillants aux plus pauvres ; qu'ils puissent toujours te rendre grâce, et viennent souvent renouveler leur alliance en communiant ensemble au corps ressuscité de Jésus Christ. C'est par lui que nous te prions : puisqu'il a sanctifié les noces de Cana, et purifié son Église en se livrant pour elle, nous savons qu'il intercède auprès de toi pour N. et N., aujourd'hui, demain et tous les jours de leur vie, jusque dans les siècles des siècles⁷⁶.

Nous en soulignerons principalement deux aspects : le fait que le corps du Christ permette de réaliser l'unité des époux (« une chair et un esprit ») et que son sang « sanctifie leur amour et leur joie », et le fait que les époux renouvellent leur alliance en communiant ensemble au corps du Christ.

Enfin, relevons dans la première prière après la communion la demande faite au Seigneur d'accompagner le mariage⁷⁷ par la grâce « en prolongeant les effets de cette eucharistie » (n° 121), et dans la quatrième prière après la communion (un ajout de l'édition française⁷⁸) l'idée « que le corps livré et le sang versé pour l'Alliance éternelle consacrent l'union » des époux (n° 124).

⁷⁵ Ce qui laisse également supposer, comme nous l'avons vu plus haut, que c'est un ajout pour mettre en valeur le lien entre le mariage et l'eucharistie.

⁷⁶ *Rituel romain* [voir n. 67], p. 57-58.

⁷⁷ Désigné dans la prière par « ce que tu as disposé dans ta Providence » : cf. *Rituel romain* [voir n. 67], p. 59.

⁷⁸ Voir [n. 75].

2.1.2.3. Réflexion sur les textes de l'euchologie

Le texte des prières donne, nous l'avons vu, une vision du lien entre l'eucharistie et le mariage. Nous allons relever ce qui est principalement de l'ordre des « effets produits » par l'eucharistie (et donc réfléchir sur les verbes employés), en citant à chaque fois les extraits en français et en latin (quand le texte français est basé sur l'édition latine⁷⁹) :

- n° 105 : « par cette eucharistie, que *grandisse* leur amour » (« ut per haec mysteria in mutua caritate tuoque amore *firmentur*⁸⁰ », n° 233) ;
- n° 106 : « par la grâce de cette eucharistie, *maintiens* [les époux] dans l'amour et la fidélité (...) » ;
- n° 107 : « [que le sacrifice eucharistique] *sanctifie* l'union [des époux] et les *aide* à s'aimer l'un l'autre comme Jésus les a aimés » ;
- n° 117 : « que [la] communion au corps et au sang du Christ les *garde* unis dans un mutuel amour » (« ut Christi Corporis Sanguinisque participes, mutua semper dilectione nectantur »⁸¹, n° 241) ;
- n° 118 : « donne-leur le corps de ton Fils en qui *s'accomplira* leur unité » ; « donne-leur le sang de ton Fils qui *sanctifiera* leur amour et leur joie » ; « en recevant le pain de vie et la coupe de bénédiction, qu'ils *apprennent* à donner leur vie pour les autres (...) » ; « [qu'ils] viennent souvent *renouveler* leur alliance en communiant ensemble au corps ressuscité de Jésus Christ » ;
- n° 124 : « que le corps livré et le sang versé pour l'Alliance éternelle *consacrent* l'union [des époux] ».

Maintenant, nous avons sous les yeux les effets produits par l'eucharistie dans le mariage : agrandissement, maintien, sanctification, aide, accomplissement, apprentissage, renouvellement et consécration (et le latin donnant quant à lui l'idée que l'eucharistie « rend ferme », et « lie pour toujours » dans un mutuel amour). Une réflexion nous vient à l'esprit : qu'en est-il des mariages célébrés sans messe, et donc sans ces prières ? Peut-on dire que ces mariages ne bénéficient pas de toutes les grâces que l'Église peut demander au Seigneur ? Qu'ils seront moins sanctifiés, que l'unité sera moins accomplie, et ainsi de suite ? En tout

⁷⁹ cf. *Ordo celebrandi matrimonium*, Rome, 1991, editio typica altera. Nous mettons en italique les verbes qui se rapportent à des « effets produits ».

⁸⁰ Traduction personnelle : « que par ces mystères, ils soient *rendus fermes / confirmés* dans la charité mutuelle et dans ton amour ».

⁸¹ Traduction personnelle : « (...) qu'ils soient toujours liés par un amour mutuel ». Nous pourrions même traduire par : « qu'ils *soient attachés / liés* une fois pour toutes par un amour mutuel ».

cas, suivant l'adage *lex orandi, lex credendi*, nous pouvons penser que l'Église professe que l'eucharistie apporte des grâces supplémentaires au mariage. À notre sens, ce fait doit pouvoir être mis en évidence lors de la préparation des fiancés à leur mariage : ainsi, il leur serait montré que l'eucharistie n'est pas juste un « cadre cérémoniel » supplémentaire, mais bien un trésor de grâces pour l'union qu'ils choisissent de contracter devant l'Église, dans le Christ.

2.1.3. Mariage et eucharistie dans le Rituel : conclusion

Pour conclure ce parcours dans le Rituel, soulignons principalement que les directives invitent à s'approcher de l'eucharistie et présentent la célébration du mariage dans le cadre de la messe comme une norme ordinaire, célébration dont la communion eucharistique est l'un des éléments principaux. Elles admettent néanmoins que le mariage peut, voire doit se célébrer sans messe, en raison de la foi et de la pratique des fiancés ou de l'assemblée.

Ensuite, nous avons pu rapprocher les deux sacrements au travers de thèmes évoqués dans les préliminaires : alliance, amour, unité, don mutuel, qui désignent également la relation entre le Christ et l'Église et la manifestation, la réalisation de cette relation dans le sacrement de l'eucharistie.

Pour sa part, l'euchologie affirme également, au travers de différentes oraisons, un lien entre le sacrement du mariage et l'eucharistie. Celle-ci renforce l'amour, la fidélité, l'union des époux ; elle accomplit et sanctifie leur alliance. Comme pour les préliminaires, il y a la référence au don du Christ et sa relation à l'Église.

Nous pouvons donc dire que le Rituel catholique du mariage reconnaît un lien entre le sacrement du mariage et celui de l'eucharistie, ainsi que son importance. Néanmoins, la prise en compte de situations pastorales, et la présence de prières ne mentionnant pas le lien entre les deux sacrements, font que ce lien n'est pas « obligatoire », et peut être mis de côté par la célébration du mariage en dehors d'une messe.

2.2. Témoignages sur la pratique du mariage et de l'eucharistie

Nous étudierons ici des témoignages récoltés auprès de responsables en pastorale du mariage concernant le lien entre la célébration du mariage et de l'eucharistie⁸². Après quelques précisions méthodologiques, nous étudierons d'abord l'aspect pratique des témoignages, après quoi nous en verrons ce que nous appelons l'aspect théologico-spirituel.

2.2.1. Précisions méthodologiques

Les témoignages qui ont servi de base aux réflexions qui suivent ont été rassemblés grâce à un questionnaire mis au point par Google Documents⁸³, envoyé par e-mail à des prêtres, des diacres, ou des secrétariats de paroisses, dans le diocèse de Malines-Bruxelles. Le questionnaire se divisait en deux parties : d'abord une évaluation *pratique* de la célébration du mariage et de l'eucharistie (origine de la demande, fréquence de célébration de mariages au cours d'une messe, raisons pastorales invoquées pour célébrer ou ne pas célébrer le mariage dans le cadre d'une messe), ensuite une évaluation *théologique et spirituelle* (évaluation de l'importance attachée au lien entre les sacrements en fonction du sujet, raisons données pour justifier ou non le lien). Au final, 24 réponses ont été reçues.

Ces témoignages ne sont donc représentatifs, et ce dans une certaine mesure, que de la pratique pastorale du mariage dans le diocèse de Malines-Bruxelles, et n'ont pas pour but d'élaborer une évaluation détaillée de la pastorale du mariage, mais de donner à réfléchir pour le sujet de ce travail. Néanmoins, étant donné le nombre et la variété des réponses, nous pouvons estimer que la majorité des situations pastorales est couverte par ces témoignages.

2.2.2. Évaluation pratique

2.2.2.1. Considérations à partir des chiffres⁸⁴

Selon les réponses données à la question « Les mariages de votre paroisse sont-ils célébrés dans le cadre d'une eucharistie ? », on peut dire que les mariages sont globalement

⁸² Lesdits témoignages sont mis en annexe au travail.

⁸³ Voir <http://docs.google.com>. Certaines questions ont été prévues dans le questionnaire, qui à la longue ne se sont pas avérées utiles dans le cadre du travail.

⁸⁴ Voir les graphiques des réponses au questionnaire situés en annexe.

célébrés au cours de l'eucharistie, même si dans une bonne part des cas, la réponse est plutôt neutre⁸⁵.

Cette célébration du mariage dans le cadre d'une eucharistie n'est pratiquement pas demandée par les prêtres ; à l'inverse, elle est plutôt majoritairement demandée par les fiancés, à raison de la moitié des cas. Notons que la demande est parfois issue de la famille des fiancés, mais plutôt peu souvent⁸⁶. Si d'autres catégories de personnes demandent la célébration du mariage dans le cadre d'une eucharistie (le diacre, un ami des fiancés, etc.), cela ne se fait que très peu⁸⁷.

2.2.2.2. *Raisons pour la célébration ou non de l'eucharistie*

Deux questions portaient sur les raisons invoquées pour célébrer ou ne pas célébrer le mariage au cours d'une eucharistie, appelant à des réponses détaillées de quelques lignes environ. Un tableau synthétique⁸⁸ a été réalisé à partir de ces différentes réponses, séparant d'abord le contenu des réponses entre « raisons internes », c'est-à-dire invoquées soit par les fiancés ou à partir de l'expérience des fiancés, et « raisons externes », basées sur la famille des fiancés, et le contexte de la célébration. Dans ces deux types de « raisons », ont été relevés des « thèmes », c'est-à-dire des idées qui parcourent les phrases écrites dans les réponses, et leur servent de point commun. Nous allons d'abord nous pencher sur les « raisons internes », après quoi nous verrons les « raisons externes ».

❖ Raisons internes

Que ce soit pour célébrer le mariage dans le cadre d'une eucharistie ou non, trois thèmes principaux et communs recouvrent les raisons invoquées :

- La *foi* des fiancés : on célèbre l'eucharistie parce qu'ils ont une foi, des convictions fortes ; inversement, on ne célèbre pas d'eucharistie parce qu'ils sont « peu croyants », éloignés de la foi chrétienne, ou que l'un des fiancés n'est pas catholique (cas des mariages mixtes ou dispar).

⁸⁵ 10 réponses positives contre 4 négatives, et 10 réponses neutres. Note pour la suite : nous considérons comme « réponses positives » les réponses situées sur les échelles de valeur aux chiffres 4 et 5, et comme « réponses négatives » celles situées aux chiffres 1 et 2.

⁸⁶ Pour les prêtres : 12 réponses « Jamais » et 8 réponses « peu souvent ». Pour les fiancés : 8 réponses « toujours » et 4 réponses « très souvent », contre 4 réponses « peu souvent » ; 8 réponses sont neutres. Pour la famille : 13 réponses négatives, contre 4 positives, et 7 neutres.

⁸⁷ Sur 6 réponses la question correspondante, 3 indiquent « Jamais » et 2 « peu souvent ».

⁸⁸ cf. le tableau « Témoignages : réponses sur l'aspect pratique » en annexe.

- La *pratique* des fiancés : en raison d'une pratique régulière de l'eucharistie et de la vie chrétienne en général des fiancés, le mariage est célébré au cours d'une messe ; à l'inverse, le manque voire l'absence de pratique chrétienne motive l'omission de la célébration eucharistique.
- Le *sens* ou la *valeur* accordés à l'eucharistie par les fiancés : l'eucharistie est célébrée lorsqu'elle a de l'importance d'un point de vue spirituel pour les fiancés, de manière générale et dans le cadre particulier de leur mariage ; à l'opposé, lorsque l'eucharistie ne représente rien pour les fiancés, ou qu'il y a un refus de communier de la part d'un ou des deux fiancés, on tend à ne pas célébrer la messe lors du mariage.

❖ Raisons externes

Pour la célébration ou non du mariage au cours d'une messe, nous pouvons relever deux thèmes communs :

- *L'influence familiale* : la famille des fiancés demande la célébration de l'eucharistie, soit parce qu'elle est elle-même croyante et pratiquante, soit par « tradition familiale » ; en sens inverse, quand la famille n'est pas croyante ou pratiquante, ou quand les fiancés refusent l'eucharistie pour ne pas « satisfaire à un souhait familial », la messe n'est pas célébrée.
- *La célébration* (l'aspect extérieur) : l'eucharistie est demandée pour avoir une cérémonie de mariage plus solennelle, « complète » (il y a l'idée que sans messe, cela ne « fait pas sérieux »), et donc donner une meilleure image au mariage ; à l'opposé, la messe n'est pas demandée quand les fiancés veulent une célébration simple, pas trop longue.

Nous pouvons également relever, dans les raisons invoquées pour ne pas célébrer le mariage au cours d'une messe, deux autres thèmes :

- *L'influence de l'assemblée* : on prend en compte le fait que l'assemblée présente au mariage n'est pas pratiquante ou croyante, et que la célébration d'une messe pourrait en mettre certains « mal à l'aise ».
- *Les aspects pratiques* : l'omission de la célébration de la messe est parfois liée à des considérations pratiques relevées dans les témoignages, comme le fait que le prêtre soit très occupé, le souhait de ne pas faire trop long

parce que des personnes âgées sont présentes, ou même parce que la journée est prévue en fonction de l'horaire de la réception !

Enfin, relevons quelques éléments difficilement classables dans les thèmes présentés ci-dessus.

L'eucharistie est demandée parfois pour des raisons de « plus de validité », ou parce que les fiancés « ne savent pas trop ». Un prêtre dit ailleurs que les mariages sont tout le temps célébrés avec une messe et que « personne ne questionne jamais [cela] ».

Plutôt une justification qu'une véritable raison invoquée, notons néanmoins qu'un prêtre se réfère à l'exemple de la discipline de l'Église antique en ce qui concerne le fait de célébrer le mariage sans messe.

2.2.2.3. *Évaluation pratique : conclusion et réflexion*

Après une observation des chiffres et des réponses données dans le questionnaire, sur la partie concernant l'évaluation pratique de la célébration du mariage et de l'eucharistie, nous pouvons tirer quelques conclusions.

Les mariages se célèbrent globalement dans le cadre d'une eucharistie, essentiellement à la demande des fiancés. Dans la décision de célébrer ou non l'eucharistie, sont pris en compte d'une part la foi, la pratique des fiancés, et le sens ou la valeur qu'ils accordent à l'eucharistie, et d'autre part l'influence familiale et la question de la célébration. L'assemblée présente au mariage ainsi que les détails pratiques de la journée du mariage peuvent amener à ne pas célébrer l'eucharistie.

Nous pouvons donc dire qu'il y a à la fois des considérations pastorales et des considérations pratiques qui entrent en jeu.

Nous pouvons esquisser une réflexion⁸⁹, suggérée par notre promoteur, sur l'importance de la foi des fiancés, ou plutôt l'absence de foi qui motive un refus de l'eucharistie. Comment justifie-t-on alors la demande de l'autre sacrement, qu'est le mariage, puisque tous les sacrements sont des sacrements de foi ? Y aurait-il des « degrés de foi », un degré minimal qui pousse à demander le mariage sacramentel, et un « degré supérieur » qui motive à demander la célébration de l'eucharistie ? En nous inspirant de la réflexion de

⁸⁹ Nous y reviendrons lors de la conclusion de ce travail.

d'Ydewalle⁹⁰, nous estimons que cette idée de gradation n'est pas juste, et à notre sens, la demande du mariage sacramentel motivée par la foi ne saurait mettre de côté l'eucharistie que l'Église définit, nous l'avons vu, comme le cadre ordinaire de la célébration du mariage. Est-ce que cela reviendrait à dire que, soit on célèbre le mariage sacramentel avec une eucharistie, soit, parce qu'il n'y aurait « pas assez de foi », aucun sacrement, même pas le mariage ? Nous répondons « non » : cette vision du « tout ou rien » n'est pas envisagée par le Rituel qui envisage la célébration du mariage, sans eucharistie.

Cette réflexion nous mène à suggérer une autre réponse à la décision de ne pas célébrer l'eucharistie en raison de la présence dans l'assemblée de personnes « non-croyantes » : le mariage et l'eucharistie, en tant que sacrements, sont des actes liturgiques de l'Église ; or l'action liturgique de l'Église ne se limite pas aux membres présents lors d'une célébration particulière : c'est toute l'Église qui prie⁹¹. Il nous semble, bien qu'il y ait une certaine dimension « privative » au sacrement de mariage, qu'il est légitime voire même salutaire que l'Église entière, soucieuse du bien de ses enfants, entoure de sa prière le couple qui se marie, quand bien même il ne partagerait pas totalement l'élan de foi de la prière de l'Église. Même s'il faut faire attention à respecter le choix des époux, ou à rappeler, dans le cas d'assemblée avec des non-croyants, les exigences entourant la communion à l'eucharistie.

2.2.3. Évaluation théologico-spirituelle

Nous analyserons ici les réponses aux questions de la deuxième partie du questionnaire. Nous nous pencherons d'abord sur l'importance donnée au lien entre le sacrement de mariage et l'eucharistie, exprimée dans les graphiques, après quoi nous nous intéresserons à la définition donnée par les témoins au lien entre les deux sacrements, puis nous verrons les éléments présentant plutôt une absence de lien.

2.2.3.1. Importance attachée au lien entre mariage et eucharistie

La question posée était : « attachez-vous de l'importance au fait de célébrer le mariage dans le cadre d'une Eucharistie ? » ; elle s'adressait d'abord aux destinataires du questionnaire, après quoi la question était posée pour avoir le point de vue des fiancés et de leur famille.

⁹⁰ « Est-il si évident que l'eucharistie exige une initiation plus poussée que la célébration religieuse du mariage ? [...] Et puis, le rapport entre le mariage et l'eucharistie est vraiment d'une richesse peu commune » : cf. S. D'YDEWALLE, *Chrétiens marginaux et mariage religieux*, dans *Questions liturgiques*, 63 (1982), p. 142.

⁹¹ cf. CONCILE VATICAN II, *Sacrosanctum concilium*, n° 26.

De manière générale, dans les trois cas, il n'y a pas de nette tendance qui se dessine. Les réponses neutres sont majoritaires, et la répartition entre réponses positives et négatives a tendance à être équilibrée⁹². Cela peut s'expliquer entre autre parce que, comme spécifié dans un témoignage, chaque situation est différente, et que le cas par cas oblige à répondre de manière neutre.

2.2.3.2. Définition du lien entre mariage et eucharistie

À la question : « comment situez-vous le lien entre le sacrement de mariage et le sacrement de l'Eucharistie (dans le cadre de la célébration du mariage au cours d'une Eucharistie) ? », les témoins devaient situer leur réponse sur une échelle allant de 1 (« inexistant ») à 5 (« essentiel »). Si 2 réponses sont négatives, et 12 neutres, les 10 autres réponses sont positives⁹³. Nous pouvons donc penser que, dans l'ensemble, les témoins reconnaissent un lien important entre les deux sacrements.

Nous verrons donc comment les témoins ont précisé leur vision de ce lien, en abordant les réponses en sa faveur, et en relevant dans celles-ci les catégories⁹⁴ qui apparaissent. Quatre catégories ont été mises en évidence :

- L'*amour* : un parallèle est fait entre l'amour, les noces des époux et l'amour, les noces du Christ et de l'Église, célébrées dans l'eucharistie. Celle-ci est définie comme source, appui, signe et moyen de l'amour des époux.
- L'*alliance* : les deux sacrements sont des sacrements d'alliance ; celui du mariage, entre un homme et une femme ; l'eucharistie, entre Dieu et l'Église, cette alliance-ci servant d'exemple pour l'alliance matrimoniale. Une réponse va même jusqu'à dire : « il s'agit de la célébration sous deux formes différentes de la même alliance : celle du Christ et de l'Église ». Dans cette catégorie d'alliance, nous englobons également les éléments de réponses parlant d'engagement et de promesse, que nous estimons proches.
- L'*union* : l'eucharistie est le sacrement de la (comm-)union au Christ et au prochain, elle aide à augmenter l'union, jusqu'à l'« unité parfaite » désirée avec le conjoint.

⁹² Le graphique exprimant le point de vue de la famille des fiancés est même parfaitement symétrique !

⁹³ Réponse 1 : une ; réponse 2 : une ; réponse 3 : 12 ; réponse 4 : 2 ; réponse 5 : 8.

⁹⁴ Nous appelons ici « catégorie » une idée commune à plusieurs éléments des réponses étudiées. Pour le texte des réponses, voir le tableau « Témoignages : réponses sur l'aspect théologico-spirituel » en annexe.

- Le *don* : l'eucharistie est le sacrement du don, du sacrifice du Christ pour son Église ; elle est « miroir », « modèle » du don mutuel des époux. Un rapprochement peut être fait entre l'engagement matrimonial (« je me donne à toi ... ») et la parole du Christ (« ceci est mon corps, livré pour vous »). Comme le Christ a aimé jusqu'à donner sa vie (don célébré dans l'eucharistie), les époux sont appelés à s'aimer jusqu'au bout.

Nous avons ensuite relevé dans les réponses des éléments définissant plus directement le lien entre l'eucharistie et le mariage. Nous les regroupons dans une cinquième catégorie que nous appellerons *Eucharistie source, éclairage et achèvement* : il y a un lien organique entre les sacrements ; le mariage prend tout son sens dans l'eucharistie, qui éclaire les sacrements et inversement. Parce que l'eucharistie est source de la vie chrétienne, le mariage y prend sa source et y trouve son achèvement ; elle y trouve également un lieu d'action de grâces.

En parcourant les quatre premières catégories, nous voyons que nous pouvons les englober toutes sous une catégorie générale qui est l'alliance : en effet, amour, union et don se rapprochent de la conception de l'Alliance telle que manifestée par l'économie de la Révélation. Nous pouvons alors estimer qu'un lien fort entre le mariage et l'eucharistie se situe particulièrement dans cette idée d'alliance.

2.2.3.3. *Absence de lien entre mariage et eucharistie*

À la lecture des éléments de réponse présentant plutôt une absence de lien entre le mariage et l'eucharistie, il ressort principalement qu'ils se situent sur un plan plus pratique que dogmatique ou spirituel.

On souligne en effet que le mariage peut se célébrer sans eucharistie, et qu'il garde sa valeur particulière ; les deux sacrements « ne semblent pas intrinsèquement liés », et s'ils sont liés, c'est soit en raison de la « foi profonde des fiancés ou [des] traditions ». Ce sont « deux sacrements qui n'ont rien à voir [entre eux] ». L'eucharistie, sacrement de foi, n'est célébrée à l'occasion du mariage qu'en raison de la foi des fiancés ou des traditions.

Des témoins disent même que mélanger les sacrements, c'est risquer de les minimiser : le mariage serait « dilué » dans l'eucharistie. Un témoin dira même à propos de celle-ci qu'elle est déjà trop célébrée dans l'Église Catholique, et qu'elle devrait principalement être réservée à la célébration communautaire dominicale, à l'exemple des Églises orientales.

2.2.3.4. *Interrogations suscitées*

Certains de ces différents arguments avancés pour présenter une absence de lien entre le mariage et l'eucharistie nous posent question.

Comment peut-on affirmer que les sacrements du mariage et de l'eucharistie « n'ont rien à voir » entre eux, alors que, nous l'avons vu, le Rituel et de nombreux témoignages (et, nous le verrons plus tard, le *Catéchisme*) pensent un lien essentiel entre les deux sacrements ? Peut-on dire que l'union de deux chrétiens n'a « rien à voir » avec l'union que le Christ établit dans le sacrement de l'eucharistie ? Que l'amour des époux n'a rien à faire avec l'amour de Dieu ? Que les sacrements aient chacun leur identité propre, cela va de soi, mais il nous semble incorrect de déclarer ainsi que le mariage et l'eucharistie, sacrements d'amour, n'aient « rien à voir » entre eux.

Concernant le fait que l'eucharistie dépend de la foi des fiancés, nous avons déjà mené une réflexion sur ce sujet plus haut dans ce travail. Nous avons vu également qu'il était reproché un « risque de diluer » le mariage dans l'eucharistie. Si le témoignage ne précise pas plus cette conception de dilution⁹⁵, nous pouvons néanmoins y répondre en disant que le mariage n'est pas dilué, mais élevé et entouré par l'eucharistie, ainsi que le laissent voir les rubriques et les prières du Rituel. D'ailleurs, face à l'observation que l'eucharistie serait « trop souvent célébrée », nous ne pouvons qu'être perplexes : peut-on « trop souvent célébrer » le sacrement qui est « source et sommet de la vie chrétienne »⁹⁶ ? C'est, à notre sens, avoir peu de considération pour le trésor de grâce qu'est l'eucharistie.

2.2.3.5. *Évaluation théologico-spirituelle : conclusion*

Nous avons vu que, s'il n'y a pas forcément une grande importance attachée au fait de célébrer le mariage dans le cadre d'une eucharistie, il y a une reconnaissance générale d'un lien important entre les deux sacrements. Ce lien est pensé à partir de quatre catégories : l'amour, l'alliance, l'union et le don, et à partir du fait que l'eucharistie est source, éclairage et achèvement des autres sacrements.

⁹⁵ A notre avis, peut-être désigne-t-on par là une crainte que des époux ou une assemblée peu au fait de ce qui est célébré ne comprennent pas ce qui est vraiment les rites du mariage, considérant que la cérémonie eucharistique « fait le mariage ». Mais n'y a-t-il pas des réunions de préparation pour palier à ce genre de méconnaissance ?

⁹⁶ cf. CONCILE VATICAN II, *Lumen gentium*, n° 11.

À l'opposé, on rappelle que le mariage peut se célébrer sans eucharistie, et que les deux sacrements ont chacun leur valeur propre, et leur indépendance.

Donc, l'existence du lien entre le mariage et l'eucharistie ne doit pas faire perdre de vue leur autonomie propre.

2.3. Le Catéchisme de l'Église Catholique

Nous présenterons ici une réflexion menée à partir de la lecture du *Catéchisme de l'Église Catholique*, plus précisément la 2^e partie, sur la célébration du mystère chrétien. Nous regarderons quelles affirmations explicites d'un lien entre le mariage et l'eucharistie peuvent être soulignées, puis nous réfléchirons à partir d'autres textes moins explicites. Nous ferons ensuite une comparaison avec ce qui a été vu dans les Rituels et dans les témoignages.

2.3.1. Affirmations explicites

Trois numéros du *Catéchisme* affirment un lien entre le mariage et l'eucharistie, et nous en re prenons des extraits ci-dessous :

- N° 1113 : « Toute la vie liturgique de l'Église gravite autour du Sacrifice eucharistique et des sacrements » ;
- Dans un sens semblable, le n° 1324 : « Les autres sacrements [...] sont tous liés à l'Eucharistie et ordonnés à elle. Car la sainte Eucharistie contient tout le trésor spirituel de l'Église, c'est-à-dire le Christ lui-même, notre Pâque » ;
- Et surtout, le n° 1621, que nous citons intégralement :

Dans le rite latin, la célébration du mariage entre deux fidèles catholiques a normalement lieu au cours de la Sainte Messe, en raison du lien de tous les sacrements avec le Mystère Pascal du Christ. Dans l'Eucharistie se réalise le mémorial de la Nouvelle Alliance, en laquelle le Christ s'est uni pour toujours à l'Église, son épouse bien-aimée pour laquelle il s'est livré. Il est donc convenable que les époux scellent leur consentement à se donner l'un à l'autre par l'offrande de leurs propres vies, en l'unissant à l'offrande du Christ pour son Église, rendue présente dans le sacrifice eucharistique, et en recevant l'Eucharistie, afin que, communiant au même Corps et au même Sang du Christ, ils « ne forment qu'un corps » dans le Christ.

Arrêtons-nous un moment sur ce texte pour en tirer quelques observations. Voyons d'abord l'ordre des raisons invoquées pour expliquer pourquoi la célébration du mariage a « normalement » lieu au cours de l'eucharistie : d'abord, on mentionne le lien des sacrements

avec le Mystère pascal du Christ (et donc avec l'eucharistie), ensuite on parle de l'Alliance du Christ et de l'Église, dont le mémorial est réalisé par l'eucharistie ; on en déduit qu'il est « convenable » que les époux scellent leur consentement en unissant l'offrande mutuelle de leur vie à l'offrande du Christ pour l'Église que rend présente l'eucharistie, et qu'ils communient au corps et au sang du Christ pour ne former « qu'un seul corps ».

Relevons les deux mots « normalement » et « convenable », qui définissent ainsi le lien entre la célébration des deux sacrements ; la présence de ce lien est la norme, ce qui convient, est approprié. Pouvons-nous alors en conclure que les mariages célébrés sans eucharistie sont « anormaux », hors de la norme, et moins appropriés, voire « inappropriés » ? En tout cas, ils passent à côté de la possibilité d'unir l'offrande des époux à celle du Christ pour l'Église, et de fortifier l'union par la communion au corps du Christ ; en ce sens, cela est « moins approprié », « moins convenable » ...

2.3.2. Affirmations implicites

Nous nous intéresserons principalement au contenu concernant les sacrements de l'eucharistie (n° 1322-1419) et du mariage (n° 1601-1666), laissant de côté ce qui est défini dans la partie du *Catéchisme* traitant de l'économie sacramentelle comme ce qui est commun aux sacrements⁹⁷.

Dans le n° 1323, l'eucharistie est définie comme sacrement de l'amour et de l'unité, ce qui n'est pas sans nous faire penser au mariage. La grâce de celui-ci est un fruit de la croix du Christ (n° 1615), croix qui est rendue présente dans l'eucharistie (n° 1366) ; donc nous pouvons dire que la grâce du sacrement du mariage est un fruit de l'eucharistie. Parce que « toute la vie chrétienne porte la marque de l'amour sponsal du Christ et de l'Église » (n° 1617), le mariage et l'eucharistie ont en commun cette marque, et sont tous deux signes de l'alliance du Christ et de l'Église. Enfin, de même que l'eucharistie entraîne une union intime au Christ (n° 1391), le consentement du mariage trouve son accomplissement dans le fait que les époux « deviennent une seule chair » ; nous pouvons ainsi dire que les deux sacrements se réalisent dans la communion des corps.

Pour conclure notre réflexion, comparons les effets des sacrements du mariage et de l'eucharistie (nous mettons sur la même ligne les effets que nous rapprochons entre eux) :

⁹⁷ cf. *Catéchisme de l'Église Catholique*, n° 1066-1209.

Effets de l'eucharistie (n° 1391-1397)	Effets du mariage (n° 1638-1642)
	Lien matrimonial
Accroissement de l'union au Christ →	Fortification de l'unité
Séparation du péché →	Force par rapport au péché
Unité du Corps du Christ, communion ecclésiale →	Entente, communion, pardon
	Perfection de l'amour
Engagement envers les pauvres	

Nous voyons donc que nous pouvons rapprocher les sacrements par leurs effets.

2.3.3. Comparaison avec le contenu précédent

2.3.3.1. Avec la réflexion menée sur le Rituel

Dans le Rituel, nous avons pu relever entre le mariage et l'eucharistie des thèmes communs : alliance, amour, unité, don mutuel. Nous les retrouvons dans le *Catéchisme* (particulièrement dans le n° 1621).

L'euchologie du Rituel présente l'eucharistie comme renforçant l'amour, la fidélité, l'union des époux, accomplissant et sanctifiant leur alliance. Dans le *Catéchisme*, nous avons vu plusieurs numéros illustrant ces idées, et cela était apparent dans la comparaison entre les effets des sacrements.

2.3.3.2. Avec la réflexion menée sur les témoignages

Des témoignages ressortent les thèmes déjà mentionnés ci-dessus, et la conviction, exprimée dans le *Catéchisme* au n° 1324, d'un lien organique entre l'eucharistie et les autres sacrements, dont elle est la source et l'accomplissement.

2.4. Analyse des sources premières : conclusion

Au terme de ce parcours au travers du Rituel du mariage, des témoignages collectés et du *Catéchisme de l'Église Catholique*, nous pouvons retenir les points suivants :

- un lien existe et est reconnu entre les sacrements du mariage et de l'eucharistie, et est perçu comme « normal », « convenable » ;
- ce lien est confirmé par la pratique liturgique, même si les considérations pastorales amènent à célébrer le mariage sans eucharistie ;

- le lien du mariage à l'eucharistie est d'abord dû au fait que les sacrements « sont tous liés à l'Eucharistie et ordonnés à elle »⁹⁸ ;
- le mariage et l'eucharistie sont liés en raison de notions communes : l'alliance, l'union, le don, l'amour ;
- le mariage et l'eucharistie sont liés au niveau de leurs effets (et parce que l'eucharistie renforce les effets du mariage).

Il nous sera important de garder ces points à l'esprit, en vue d'effectuer la réflexion qui va occuper le troisième chapitre de ce travail.

⁹⁸ *Catéchisme de l'Église Catholique*, n° 1324.

3. ANALYSE D'AUTEURS CONTEMPORAINS

Dans cette partie-ci de notre travail, nous aborderons le point de vue de différents théologiens contemporains (au moins, datant d'après le concile Vatican II) sur le lien entre le sacrement de mariage et celui de l'eucharistie. Après avoir exposé un résumé des différentes prises de position, et mis en évidence les points importants en conclusion de chaque exposé, nous opérerons un rapprochement avec le chapitre précédent, relèverons quelques éléments dans les points de vue des auteurs qui posent question, et nous mènerons une réflexion plus personnelle.

Nous ne verrons ici que des textes en langue française. Le sujet du lien entre l'eucharistie et le mariage a été assez peu traité en français⁹⁹.

3.1. *Présentation des points de vue d'auteurs*

3.1.1. Herman Schmidt

Nous nous intéresserons principalement à la deuxième partie d'un article¹⁰⁰ paru dans *Questions liturgiques*, en relevant tout ce qui concerne notre travail.

3.1.1.1. *Unité du mariage et de l'eucharistie*

Pour Schmidt, messe et bénédiction nuptiale forment une unité, la bénédiction ne pouvant être présentée, selon lui, comme une entité propre qui soit incluse dans la messe. Cette relation entre eucharistie et mariage n'est pas seulement sous-entendue, mais clairement exprimée dans les textes du Rituel¹⁰¹. La communion, « force de la vie conjugale », réalise l'unité de l'assemblée, et des époux entre eux, par leur participation à la table commune, au même pain et au même calice. L'eucharistie dévoile la relation spéciale des époux avec le Christ, et leur place assignée dans l'Église¹⁰².

⁹⁹ Nous avons mentionné, à titre indicatif, dans la bibliographie finale des textes de langues étrangères et que nous ne maîtrisons pas. Ces notices nous ont été fournies par notre promoteur que nous remercions.

¹⁰⁰ cf. H. SCHMIDT, *Rituel et sacramentalité du mariage chrétien*, dans *Questions liturgiques*, 56 (1975), p. 3-39. Ce qui touche à notre travail se trouve principalement dans les pages 29 à 39. L'auteur présente essentiellement les textes du Rituel latin ; nous relevons entre toutes ces citations ce que l'auteur dit du lien entre le mariage et l'eucharistie.

¹⁰¹ cf. H. SCHMIDT, *Rituel et sacramentalité* [voir n. 100], p. 29.

¹⁰² cf. H. SCHMIDT, *Rituel et sacramentalité* [voir n. 100], p. 30.

Selon l'auteur, c'est « naturellement [que] le sacrement du mariage émane du mystère sacramentel de l'eucharistie »¹⁰³. Le mariage, lié à la paix eucharistique et à la communion, apparaît comme un sacrement d'amour et de paix¹⁰⁴.

Même si le mariage est une réalité qui n'est pas limitée aux chrétiens, ceux-ci le réalisent dans l'église, en demandant la bénédiction de Dieu. En effet, « le mariage chrétien ne peut se faire en-dehors de l'église, sans le lien de paix et d'amour qui est le Christ ». Ce qui fonde le mariage n'est pas l'amour des époux, mais l'amour de Dieu qui consacre leur amour¹⁰⁵.

3.1.1.2. *Mariage source, eucharistie sommet*

Dans le rite du mariage, Schmidt distingue deux pôles : le lien matrimonial (dont l'eucharistie est le sommet) et la bénédiction nuptiale. Le mariage, comme lien entre un homme et une femme, est « la racine du sacrement. Le sommet en est l'eucharistie, avec la bénédiction ». Si le lien matrimonial peut exister sans le sommet, il y a cependant un manque. D'autre part, l'eucharistie avec la bénédiction ne peut exister sans la racine, c'est-à-dire le lien matrimonial. « Si nous considérons le lien matrimonial seulement comme constitutif du sacrement, l'eucharistie avec la bénédiction se dégrade au niveau d'un bel ornement ou d'un appendice superflu. Dans ce dernier cas la dimension typiquement chrétienne du mariage lui manque »¹⁰⁶.

Le sommet de la sacramentalité du mariage se situe dans la bénédiction nuptiale, « unie à la Table eucharistique, où les époux s'offrent à Dieu et reçoivent, dans la communion au Corps et Sang du Christ, l'amour qui les unifie entre eux (...) »¹⁰⁷.

3.1.1.3. *Conclusion : synthèse du point de vue de Schmidt*

Il y a une union profonde entre le mariage et l'eucharistie, exprimée clairement dans le Rituel. L'eucharistie est une force pour la vie conjugale et dévoile la relation des époux aux Christ. Le mariage « émane naturellement » de l'eucharistie. Celle-ci est le sommet du lien matrimonial, source du mariage. Si celui-ci se célèbre sans l'eucharistie, il y a un manque, et cela réduit l'eucharistie à n'être qu'un « ornement », la dimension typique du mariage chrétien est alors perdue.

¹⁰³ H. SCHMIDT, *Rituel et sacramentalité* [voir n. 100], p. 32.

¹⁰⁴ cf. H. SCHMIDT, *Rituel et sacramentalité* [voir n. 100], p. 33.

¹⁰⁵ cf. H. SCHMIDT, *Rituel et sacramentalité* [voir n. 100], p. 37.

¹⁰⁶ cf. H. SCHMIDT, *Rituel et sacramentalité* [voir n. 100], p. 38.

¹⁰⁷ H. SCHMIDT, *Rituel et sacramentalité* [voir n. 100], p. 39.

3.1.2. Alain Mattheeuws

Dans son ouvrage *S'aimer pour se donner. Le sacrement de mariage*, Mattheeuws accorde un point particulier de son travail aux « affinités sacramentelles » du mariage, c'est-à-dire ses liens avec les autres sacrements. Le lien entre le mariage et l'eucharistie est développé dans le 2^e chapitre du livre, 2^e partie (« le sacrement de mariage »), 4^e point (« affinités sacramentelles »)¹⁰⁸. Nous reprenons ici la structure de son exposé.

3.1.2.1. Introduction

Dans le cas du mariage et de l'eucharistie, la pratique liturgique marque les affinités entre eux (comme pour d'autres sacrements), le sens de l'un comme de l'autre s'illuminant par cette proximité. L'unité du mariage et de l'eucharistie, rappelée par le *Catéchisme de l'Église catholique*, jaillit de la dynamique du don du Christ en sa chair¹⁰⁹. Si le sacrement de mariage, pour des raisons pastorales, et parce qu'il est un sacrement distinct, peut être célébré seul, le Rituel prévoit néanmoins la célébration conjointe des deux sacrements et lui accorde de la valeur. Le don que le Christ fait de lui-même dans l'eucharistie apparaît comme un archétype du don mutuel des époux¹¹⁰.

L'essentiel du propos de Mattheeuws s'articule autour de deux axes :

- Le don des époux est à l'image de celui du Christ. C'est le Christ qui donne les époux l'un à l'autre et qui donne aux époux de se donner. Tout don humain, particulièrement le consentement conjugal se greffe sur le don du Christ. Pour nous donner, nous avons besoin du Christ. En se donnant, le chrétien donne le Christ.

- Les époux doivent s'offrir eux-mêmes comme « pain et vin » du sacrifice. Par l'épiclese, le prêtre les offre au Père pour que son Esprit les transfigure. Le don des époux est « transformé » par l'acte du Christ : la charité conjugale construit l'amour, édifie l'Église, guérit les époux. L'amour humain y trouve sa vérité¹¹¹.

¹⁰⁸ A. MATTHEEUWS, *S'aimer pour se donner. Le sacrement de mariage* (Donner raison, 14), Bruxelles, Éditions Lessius, 2004, p. 235-253.

¹⁰⁹ cf. A. MATTHEEUWS, *S'aimer pour se donner* [voir n. 108], p. 235.

¹¹⁰ cf. A. MATTHEEUWS, *S'aimer pour se donner* [voir n. 108], p. 236.

¹¹¹ A. MATTHEEUWS, *S'aimer pour se donner* [voir n. 108], p. 237. La dernière affirmation « l'amour humain y trouve sa vérité » sera explicitée au point 3.1.2.6 de ce travail, p. 46.

3.1.2.2. *Le mystère de l'alliance*

Le mariage et l'eucharistie sont pénétrés du mystère de l'alliance, dont la symbolique sous-tend l'architecture et la vie des deux sacrements, et qui justifie la pratique pastorale promouvant une unité entre les deux sacrements. Le mariage en Christ est un signe privilégié de l'Alliance que Dieu veut faire avec l'humanité¹¹². Il y a un lien entre l'amour de Dieu pour les hommes et le mariage, c'est pourquoi le Christ l'a élevé au rang de sacrement. L'Alliance éternelle et indissoluble entre l'humanité et Dieu est réalisée dans le Christ, et est scellée dans la Croix du Christ. Comme l'histoire des époux se greffe sur l'Alliance du Christ et de l'Église, cette alliance transforme l'union des mariés. « Le mariage "intimement lié" à l'eucharistie est contracté dans la Nouvelle Alliance, dans le Corps et le Sang du Christ. L'Alliance se retrouve au cœur de l'eucharistie comme au cœur du consentement matrimonial ». L'eucharistie fortifie l'union des époux, dont l'union charnelle est un signe de l'unité profonde que Dieu veut réaliser avec les croyants dans la communion eucharistique. Il y a un parallèle entre le don du Corps du Christ et le don corporel des époux l'un à l'autre¹¹³.

Un autre point de rapprochement se trouve dans le rôle de l'Esprit Saint : comme il « œuvre » dans le pain et le vin, il agit sur le don des époux et le transforme afin qu'ils puissent s'aimer avec « un cœur nouveau »¹¹⁴. Et dans le mariage, les époux deviennent « Christ » l'un pour l'autre, apprennent à perdre leur vie pour que l'autre la trouve : « le mystère de l'eucharistie devient chair de leur chair ». Chacun des époux confie l'autre au Christ qui est le véritable Époux des noces, et qui est donné dans l'eucharistie, qui est donc le moment privilégié de la remise des époux à Dieu¹¹⁵.

3.1.2.3. *L'acte du Christ*

L'« Acte du Christ », qui désigne le fait que le Christ soit allé jusqu'au bout de l'amour et du don de soi, est le prototype de tout don et inspire toute réflexion sur le don. Tout don de soi et tout amour véritable se fondent sur cet Acte du Christ¹¹⁶. « Les époux sont invités à travers le sacrement de mariage à entrer dans cet Acte du Christ donné à l'Église pour toute l'humanité. Ils sont le rappel permanent de ce qui est advenu sur la croix ». En

¹¹² cf. A. MATTHEEUWS, *S'aimer pour se donner* [voir n. 108], p. 237-238.

¹¹³ cf. A. MATTHEEUWS, *S'aimer pour se donner* [voir n. 108], p. 240.

¹¹⁴ cf. A. MATTHEEUWS, *S'aimer pour se donner* [voir n. 108], p. 241.

¹¹⁵ cf. A. MATTHEEUWS, *S'aimer pour se donner* [voir n. 108], p. 242.

¹¹⁶ cf. A. MATTHEEUWS, *S'aimer pour se donner* [voir n. 108], p. 243.

engageant leur couple dans l'Acte du Christ, ils rendent l'eucharistie visible dans la vie quotidienne, eucharistie qui fait advenir le don du Christ dans le couple et dans la famille : en effet, « toutes les sphères de la vie humaine doivent être intégrées dans l'acte eucharistique », intégration qui suppose une démarche de conversion et d'humilité¹¹⁷. Les époux sont associés à l'action du Christ qui s'offre au Père et sont ainsi incorporés au corps livré du Christ. Il y a une dimension culturelle dans la relation des époux, qui « s'offrent mutuellement à Dieu pour se recevoir encore et toujours de lui »¹¹⁸. L'Esprit, qui change le pain et le vin en corps et sang du Christ, agit dans les époux qui s'offrent à suivre le Christ. L'incorporation des époux dans le don du Christ leur donne de coopérer au salut du monde avec lui, et d'assumer leur responsabilité missionnaire¹¹⁹.

3.1.2.4. *Le Christ comme Parole de vie et d'amour*

Si le Christ, Verbe incarné, parle aux époux en leur cœur, il leur parle également dans l'Écriture proclamée dans la liturgie eucharistique, qui devient éducation à l'écoute d'une parole qui dépasse les époux et les appelle à l'obéissance de l'amour¹²⁰. L'écoute de cette parole se prolonge dans la vie conjugale, dans laquelle le conjoint est un autre « Christ » qui parle à l'autre.

Si la famille est une « Église domestique », et que l'eucharistie fait l'Église, alors elle fait également la famille, qui grandit et se constitue à partir de l'eucharistie. « La famille, comme unité et corps spirituels, "fait corps" dans le Corps du Christ »¹²¹. « La famille, comme l'Église, grandit à partir de l'eucharistie. Le don du Christ suscite le don des époux l'un à l'autre, le don généreux de la vie, la paternité et la maternité spirituelles, les multiples dons de soi dans l'Église et pour la société »¹²².

3.1.2.5. *Une parole d'action de grâces*

Le mariage exprime la beauté du dessein de Dieu, en rappelant son alliance avec l'humanité, puis l'union du Christ et de l'Église, et en rappelant également la bénédiction originelle (Gn 1, 28) qui n'a jamais disparue. Ayant ainsi devant les yeux les dons de Dieu,

¹¹⁷ cf. A. MATTHEEUWS, *S'aimer pour se donner* [voir n. 108], p. 245.

¹¹⁸ cf. A. MATTHEEUWS, *S'aimer pour se donner* [voir n. 108], p. 246.

¹¹⁹ cf. A. MATTHEEUWS, *S'aimer pour se donner* [voir n. 108], p. 247.

¹²⁰ cf. A. MATTHEEUWS, *S'aimer pour se donner* [voir n. 108], p. 248.

¹²¹ cf. A. MATTHEEUWS, *S'aimer pour se donner* [voir n. 108], p. 249.

¹²² A. MATTHEEUWS, *S'aimer pour se donner* [voir n. 108], p. 250.

les époux rendent grâces à Dieu qui les a donnés l'un à l'autre à travers le don du corps et du sang du Christ¹²³. L'eucharistie est le lieu de cette action de grâces.

3.1.2.6. *Une parole de pardon*

Dans le mariage, les époux sont appelés à s'aimer dans le pardon, à demander et se donner le pardon, attitude qui prépare l'accueil du don eucharistique, et à pouvoir pardonner également. « Le Christ pardonne en chaque eucharistie et y offre aux époux les gages de sa miséricorde ». L'eucharistie est le lieu où l'amour humain est purifié et relevé dans le sang du Christ, le sang versé pour la rémission des péchés. « Par le sacrifice eucharistique, les époux éprouvent la force régénératrice du don infini de Dieu ». « Les époux chrétiens cheminent sous le soleil de l'eucharistie » : c'est grâce à l'eucharistie que les époux découvrent l'amour dans toute sa vérité. Ce sacrement leur permet d'approfondir leur expérience de leur amour. En rappelant qu'il est un don de Dieu, en les faisant communier au Christ qui leur « donne l'eau vive » au cours de leur cheminement, et en leur donnant l'Esprit Saint qui leur « ouvre l'intelligence du cœur », leur permettant « d'explorer, l'un grâce à l'autre, "la hauteur et la profondeur, la longueur et la largeur de l'amour de Dieu qui défie toute connaissance" (Ep 3, 18-19) »¹²⁴. Ainsi, l'eucharistie met les époux en contact avec l'amour trinitaire, et leur amour y est associé.

3.1.2.7. *Conclusion : synthèse du point de vue de Mattheeuws*

Ce qui rapproche l'eucharistie et le mariage, c'est d'abord leur lien (chacun selon son mode propre) avec l'Alliance que Dieu veut faire avec l'humanité. L'union charnelle des époux est un signe de l'union intime que Dieu veut fonder dans la communion eucharistique.

Un autre rapprochement peut être fait quant à l'action de l'Esprit Saint, qui consacre d'un côté le pain et le vin, et de l'autre les époux. Dans l'eucharistie, les époux se donnent l'un l'autre au Christ.

Ensuite, le don du Christ est le modèle du don des époux dans le mariage, qui se donnent l'un à l'autre et s'offrent tous les deux à Dieu, particulièrement dans l'eucharistie.

La liturgie de la Parole de l'eucharistie aide les époux à progresser dans l'obéissance de l'amour, et se prolonge dans le couple, dans lequel chacun est un « autre Christ » qui parle à l'autre. L'eucharistie, qui fait l'Église, édifie également la famille, Église domestique.

¹²³ cf. A. MATTHEEUWS, *S'aimer pour se donner* [voir n. 108], p. 251.

¹²⁴ cf. A. MATTHEEUWS, *S'aimer pour se donner* [voir n. 108], p. 252-253.

L'eucharistie est un lieu d'action de grâces des époux pour leur amour, reçu de Dieu dans la communion.

Enfin, l'eucharistie, lieu du pardon du Christ donné aux époux, les aide à se pardonner l'un l'autre. Ils sont mis ainsi en contact avec l'amour trinitaire, qui leur permet d'approfondir leur expérience et leur connaissance de l'amour.

3.1.3. Jean-Philippe Revel

Dans le tome 7 du *Traité des sacrements*, consacré au sacrement du mariage, Revel consacre quelques pages au lien unissant ledit sacrement et l'eucharistie¹²⁵ ; elles se situent dans la 1^{ère} partie de l'ouvrage, 2^e chapitre (« la grâce sacramentelle du mariage »), 2^e point (« la grâce du mariage comme charité conjugale »), dernière partie (« la grâce unissante »), dont elles servent de conclusion.

3.1.3.1. Proximité du mariage avec d'autres sacrements

Pour Revel, les différents sacrements ne sont pas les espèces d'un genre, mais sont « des réalisations analogiques, chaque fois différentes et cependant semblables structurellement, réalisations qui constituent un tout organique, en s'unissant par leurs différences mêmes qui deviennent ainsi complémentaires ». C'est pourquoi il a rapproché par exemple le mariage de l'onction des malades (une réalité humaine est surélevée pour devenir un lieu de grâce), ou du baptême (qui réalise les noces du croyant avec le Christ). « Et c'est sur cette union conjugale de chacun avec le Christ que se fonde l'union conjugale de deux baptisés que le Christ donne l'un à l'autre par le mariage »¹²⁶.

3.1.3.2. Proximité du mariage et de l'eucharistie

C'est dans le registre « de la grâce sacramentelle, plus précisément de ce que nous appelons ici la grâce unissante, que nous découvrons une parenté profonde entre le mariage et l'eucharistie ». Dans l'eucharistie, est répandue la charité théologique, et par la communion au même Corps du Christ, les croyants sont unis à la fois au Christ et entre eux, devenant les membres du même Corps du Christ qui est l'Église. « Ainsi l'eucharistie construit l'Église, Corps mystique et Épouse du Christ, qui est avec lui une seule chair »¹²⁷. Et donc, de manière analogue, la grâce du mariage est aussi la charité théologique qui transfigure l'amour humain et

¹²⁵ J.-Ph. REVEL, *Le mariage* [voir n. 2], p. 182-185.

¹²⁶ cf. J.-Ph. REVEL, *Le mariage* [voir n. 2], p. 183.

¹²⁷ cf. J.-Ph. REVEL, *Le mariage* [voir n. 2], p. 183.

unit deux chrétiens de façon qu'ils deviennent une seule chair. La grâce du mariage construit le couple, « et à partir de lui, la famille qui est cette Église domestique, cette cellule de l'Église [...] »¹²⁸.

3.1.3.3. *Mariage et eucharistie, sacrements ecclésiaux*

Pour Revel, les sacrements sont tous « à la fois profondément personnels, par le don de la grâce qui pénètre au plus intime de nous-mêmes ; et essentiellement sociaux, ou mieux ecclésiaux, en tant qu'ils nous sont donnés par l'Église, dans l'Église et pour l'Église ». L'eucharistie est un sacrement éminemment ecclésial : par elle l'Église se reçoit comme Corps du Christ. « C'est ce caractère communautaire et social qui rapproche en profondeur le mariage et l'eucharistie »¹²⁹.

3.1.3.4. *Célébration du mariage dans le cadre de l'eucharistie*

La proximité entre les deux sacrements s'est concrètement traduite longtemps dans l'histoire de l'Église, par l'imbrication entre la célébration du mariage avec celle de la messe. Si dans l'Antiquité et le Moyen-âge, les autres rites du mariage se déroulaient avant la messe et à la porte de l'église, la bénédiction nuptiale, rite sacramentel proprement dit, prenait place au cours de la messe, après la prière eucharistique, « comme prenant sa source en celle-ci. Ainsi, la communion eucharistique des deux époux (...) apparaissait comme le sommet de la célébration du mariage »¹³⁰.

Aujourd'hui, estime Revel, pour des raisons pédagogiques (qu'il ne détaille pas), il est préférable que la bénédiction nuptiale soit rapprochée de l'échange des consentements, le tout étant situé à la fin de la liturgie de la Parole, après l'homélie. Mais « il serait souhaitable que le rituel prévoie, à la fin de la Prière eucharistique, un rappel du lien du mariage avec la communion au Corps et au Sang du Christ ». Et l'auteur de proposer d'adapter par exemple le texte de la 4^e bénédiction nuptiale du Rituel (« le Corps [du] Fils en qui s'accomplira [l']unité des époux ») ; « le Sang [du] Fils qui sanctifiera leur amour et leur joie »)¹³¹.

¹²⁸ J.-Ph. REVEL, *Le mariage* [voir n. 2], p. 184.

¹²⁹ cf. J.-Ph. REVEL, *Le mariage* [voir n. 2], p. 184.

¹³⁰ cf. J.-Ph. REVEL, *Le mariage* [voir n. 2], p. 184.

¹³¹ cf. J.-Ph. REVEL, *Le mariage* [voir n. 2], p. 185.

3.1.3.5. Conclusion : synthèse du point de vue de Revel

Le mariage et l'eucharistie sont deux réalisations d'un tout organique. Ce qui les rapproche, c'est, de manière analogique, la grâce unissante qu'ils confèrent, édifiant ainsi un seul Corps (pour l'eucharistie), une seule chair (pour le mariage). Enfin, les deux sacrements sont proches parce qu'ils sont tous deux des sacrements ecclésiaux, qui édifient l'Église. Cette proximité entre les deux sacrements s'est manifestée dans l'inclusion de la célébration du mariage au cours de la messe, longtemps dans l'histoire de l'Église.

3.1.4. Benoît XVI

Nous terminons notre succession d'exposés par des textes de Benoît XVI, qui évoquent le sujet de ce travail, mais sans y être particulièrement consacrés.

Dans le livre *Pensées sur l'eucharistie*, qui regroupe des interventions du pape Benoît XVI sur ce sacrement, trois numéros sont consacrés au lien entre le mariage et l'eucharistie. Ils constituent le 7^e chapitre du livre (« Eucharistie et mariage »)¹³². Nous les présentons de manière successive, d'abord le premier numéro, puis les deux autres ensemble.

3.1.4.1. Le mariage et l'eucharistie

Benoît XVI, après avoir rappelé que le Christ a donné le commandement nouveau de l'amour, et a vécu celui-ci jusqu'à la mort sur la croix, pour ensuite continuer à le transmettre au travers des sacrements et particulièrement de l'Eucharistie, dit qu'il « est très important [...] que la liturgie prévoie la célébration du Sacrement du mariage au cœur de la célébration eucharistique. C'est ainsi qu'est souligné le lien profond qui unit les deux sacrements ». Les époux doivent en effet prendre pour modèle l'amour du Christ, qui s'est livré pour son Église qu'il aime, amour représenté dans les célébrations eucharistiques¹³³. Le pape appelle la pastorale familiale à retourner « à cette donnée sacramentelle comme à une référence d'importance capitale »¹³⁴.

¹³² BENOIT XVI, *Pensées sur l'eucharistie*, Burtin, Éditions des Béatitudes, 2010, p. 67-70. Les deux premiers numéros sont des extraits de discours donnés respectivement le 15 mai 2008 et le 25 juillet 2005, le troisième numéro est un extrait d'une homélie prononcée le 22 juin 2008.

¹³³ cf. BENOIT XVI, *Pensées sur l'eucharistie* [voir n. 132], p. 67.

¹³⁴ cf. BENOIT XVI, *Pensées sur l'eucharistie* [voir n. 132], p. 68.

3.1.4.2. *Les divorcés-remariés et la communion*

Les deux autres numéros n'abordent pas directement le lien entre le mariage et l'eucharistie, mais traitent plutôt de la question de l'accès des personnes divorcées et remariées à la communion eucharistique.

Ce n'est pas parce que ces personnes sont exclues de la communion sacramentelle qu'elles sont exclues de l'amour du Christ et de l'Église. Si une eucharistie sans communion n'est pas complète, quelque chose d'essentiel y manquant, « participer à l'Eucharistie sans communion eucharistique n'est pas égal à rien, cela signifie toujours participer au mystère de la Croix et de la résurrection du Christ ». On y participe dans sa dimension spirituelle, pneumatique et ecclésiale¹³⁵. Parce que l'eucharistie est le sacrement de la Passion, les personnes divorcées-remariées sont étreintes par le Christ souffrant qui meurt et souffre pour elles, avec elles. Même s'il manque une dimension fondamentale, elles ne sont pas exclues du grand mystère de l'Eucharistie, de l'amour du Christ ici présent¹³⁶. Si le péché grave est un obstacle à la grâce eucharistique, les personnes exclues de la communion peuvent néanmoins puiser dans la communion spirituelle, la communion de désir, et la participation à l'eucharistie une grâce et une efficacité salvifiques¹³⁷.

3.1.4.3. *Conclusion : synthèse du point de vue de Benoît XVI*

Il y a un lien profond entre les deux sacrements, que doit manifester la célébration du mariage au cours de la messe. Le mariage et plus encore l'eucharistie, comme sacrements, transmettent l'amour du Christ. Dans l'eucharistie, qui rend présent l'amour du Christ se livrant pour l'Église, les époux doivent trouver un modèle pour leur propre amour.

L'amour du Christ dans l'eucharistie ne se limite pas à la seule communion, c'est pourquoi il englobe aussi, d'une autre manière, les divorcés-remariés qui ne peuvent communier en raison de leur situation de péché grave, obstacle à la grâce eucharistique.

3.2. *Corrélation et réflexion*

Après cette brève présentation de points de vue d'auteurs sur la question de notre travail, nous allons maintenant faire les observations et les réflexions qui s'imposent. Nous commencerons d'abord par faire un lien avec les conclusions tirées du chapitre précédent

¹³⁵ cf. BENOIT XVI, *Pensées sur l'eucharistie* [voir n. 132], p. 68.

¹³⁶ cf. BENOIT XVI, *Pensées sur l'eucharistie* [voir n. 132], p. 69.

¹³⁷ cf. BENOIT XVI, *Pensées sur l'eucharistie* [voir n. 132], p. 70.

pour relever les similitudes ; ensuite, nous relèverons quelques éléments des points de vue exposés, qui apportent du neuf à notre travail et susciteront notre réflexion.

3.2.1. Corrélation au chapitre précédent

À la lecture de ces auteurs théologiques, nous retrouvons les éléments que nous avons souligné en conclusion du deuxième chapitre.

Les auteurs admettent un lien d'unité entre les sacrements du mariage et de l'eucharistie, jusqu'à parler d'une « unité organique » (Revel), ou dire que le mariage « émane naturellement de l'eucharistie » (Schmidt). Si les auteurs ont conscience que des situations pastorales amènent à célébrer le mariage sans eucharistie, ils insistent néanmoins sur le témoignage de la liturgie qui exprime un lien profond entre les deux sacrements. À la lecture de leurs textes, le lien, l'unité entre les deux sacrements est ordinaire et va de soi, et c'est la séparation qui semble problématique. Dans leurs pensées, on retrouve les thèmes que nous avons relevés (l'alliance, l'union, le don, l'amour), et qui sont communs aux deux sacrements. Enfin, nous pouvons voir qu'ils rapprochent également les deux sacrements par leurs effets (augmentation de l'unité, de l'amour, pardon des péchés, force face au péché).

Ces différents points, que nous retrouvons donc ainsi confirmés dans deux chapitres de notre travail, il nous semble important de les tenir à l'esprit, en vue de la conclusion générale qu'il nous faudra opérer au bout de notre parcours.

3.2.2. Deux types d'approche

Nous procéderons ici à plusieurs réflexions suscitées à la lecture des auteurs. Nous verrons d'abord les deux types d'approche du lien mariage-eucharistie, relevés parmi les auteurs. Ensuite, nous aborderons quelques questions suscitées par leur lecture. Enfin, nous aurons des réflexions plus personnelles.

3.2.2.1. Lex orandi et lex credendi

En observant la façon dont les auteurs mettent en place leur réflexion, nous pouvons remarquer deux manières de penser le lien entre le mariage et l'eucharistie :

- Une approche pratique ou liturgique (Schmidt, dans une certaine mesure Benoît XVI) : les auteurs basent leur réflexion d'abord sur la pratique liturgique, à partir de laquelle ils élaborent leur pensée théologique.

- Une approche dogmatique (Mattheeuws, Revel) : les auteurs se basent principalement sur des considérations dogmatiques et sacramentaires. On ne recourt à la pratique liturgique qu'en second lieu.

Si ces deux approches sont légitimes et nous semblent complémentaires, il nous semble néanmoins que l'approche liturgique est plus juste, conformément à l'adage traditionnel *lex orandi, lex credendi*¹³⁸. C'est en partant de la prière de l'Église que nous pourrions au mieux saisir sa foi : c'est ce que nous avons fait au cours du chapitre précédent. Schmidt va même jusqu'à dire que l'eucharistie « dévoile » la relation spéciale des époux au Christ, le terme « dévoiler » n'étant pas sans rappeler la théologie sacramentaire, selon laquelle les sacrements sont les signes d'une réalité spirituelle.

Par contre, dans l'approche dogmatique, il nous semble que les points de départ, les développements, les conclusions ... diffèrent plus aisément d'un auteur à l'autre. Ces différences peuvent nous amener parfois à nous demander où se situe l'essentiel, étant donné que chaque auteur semble mettre l'accent sur un point différent. Néanmoins, il faut reconnaître que cette variété n'est pas un mal en soi : cela reste une richesse pour la réflexion. Nous pourrions également nous demander dans quelle mesure l'approche dogmatique tient en compte la pratique pastorale : y a-t-il un risque que se développe une pensée « déconnectée de la réalité » ? Cependant, à la lecture de Revel et Mattheeuws, nous ne pensons pas qu'ils aient développé leur réflexion sans tenir compte de la réalité pastorale¹³⁹. Mais c'est un risque que nous soulignons, que se développe une pensée dogmatique détachée de la pratique liturgique et pastorale, donnant l'impression de « belles paroles », mais n'aidant pas à résoudre des questions pratiques.

C'est pour cela que nous préférons considérer les deux approches, dogmatique et liturgique, comme complémentaires, car s'éclairant l'une et l'autre.

3.2.2.2. *Approche dogmatique*

❖ Comparaison

Nous avons parlé précédemment du fait que dans l'approche dogmatique, il y avait une plus grande variété de résultats et de conclusions dans la réflexion. Il nous semble dès lors intéressant de comparer, dans les grandes lignes, les pensées de Mattheeuws et Revel. Ils

¹³⁸ À titre indicatif, voir : P. DE CLERCK, *Lex orandi – lex credendi : un principe heuristique*, dans *La Maison-Dieu*, 222 (2000), p. 61-78.

¹³⁹ Mattheeuws commence d'ailleurs son exposé en mentionnant la pratique liturgique, preuve qu'il ne l'ignore pas et en tient compte. Cependant il nous semble qu'il ne s'appuie pas essentiellement dessus quand il développe sa réflexion, c'est pourquoi nous l'avons considéré comme développant une approche dogmatique. Voir A. MATTHEEUWS, *S'aimer pour se donner* [voir n. 108], p. 235-236).

s'accordent sur le fait que l'eucharistie et le mariage sont tous les deux des sacrements ecclésiaux, qui édifient l'Église. Ils s'accordent également sur la dimension unissante des deux sacrements.

Le point de départ de leur réflexion semble cependant différent : Revel part d'une considération sacramentaire générale (le mariage et l'eucharistie sont deux réalisations du tout organique que sont les sacrements), Mattheeuws initie sa réflexion à partir du don du Christ. La démarche de Revel nous semble juste et intéressante : en effet, avant de penser le lien entre le mariage et l'eucharistie, il est utile de les considérer par rapport à l'ensemble du mystère sacramentel¹⁴⁰.

Au niveau des développements, nous voyons que Mattheeuws réfléchit le lien entre mariage et eucharistie au travers de plus de thèmes que ne le fait Revel. Sa réflexion est de fait plus riche, plus ample. Mais, et nous le verrons par après, certains éléments de la réflexion de Mattheeuws (le lien avec la Parole, le rôle de l'Esprit Saint ...) ne présentent pas vraiment en quoi consisterait un lien essentiel entre le mariage et l'eucharistie, mais plutôt des analogies et des parallèles.

Ce qui nous amènera, dans la conclusion de ce travail, à relever parmi les éléments des réflexions des auteurs, ce qui touche, selon à nous, soit à un lien essentiel entre le mariage et l'eucharistie, soit aux rapprochements analogiques¹⁴¹.

❖ Mariage, eucharistie et Parole

Mattheeuws établit un lien entre le mariage et l'eucharistie, en se basant sur l'idée que le Christ parle aux époux dans la liturgie de la Parole de la célébration eucharistique, cette Parole portant ainsi des fruits et produisant des effets pour l'amour des époux. Le mariage serait donc lié à l'eucharistie également en raison de la liturgie de la Parole.

Cependant, une question nous vient à l'esprit : la Parole est-elle limitée à la célébration eucharistique ? N'existe-t-il pas des célébrations de la Parole, et le mariage lui-même ne peut-il pas être célébré sans eucharistie, en mettant en avant les Écritures ? Il nous semble donc qu'établir un lien entre eucharistie et mariage par la Parole n'est pas suffisamment convaincant. Certes, la proclamation de la Parole peut éclairer le lien entre le mariage et l'eucharistie, mais elle ne la constitue pas.

¹⁴⁰ Et donc du Mystère pascal, qui est au centre de l'économie du salut, et de toute vie chrétienne. Cette considération se situe dans la ligne du renouveau sacramentaire des années conciliaires : cf. H. JENNY, *Introduction*, dans *Constitution de la sainte liturgie*, Paris, Centurion, 1963, p. 17 ; CONCILE VATICAN II, *Sacrosanctum concilium*, n° 61.

¹⁴¹ Nous entendons par « lien essentiel » ce qui est un lien direct, « de nature », entre les deux sacrements, par opposition au lien qui peut être opéré par analogie, par rapprochement, entre les sacrements.

Il nous faut cependant souligner un point positif : la richesse et la variété du choix des lectures pour la célébration du mariage¹⁴². Cette ampleur, et la personnalisation rendue possible, rend la liturgie du mariage plus riche et performative. D'autant plus que la liturgie de la Parole est celle du mariage et non de l'eucharistie. Cette richesse dans les lectures soutient donc la valeur propre du mariage, indépendamment de l'eucharistie.

❖ Eucharistie et mariage : le rôle de l'Esprit Saint

Mattheeuws a mis en évidence l'action de l'Esprit Saint dans le sacrement de mariage, en proposant un parallèle avec la consécration eucharistique : de même que le pain et le vin sont consacrés par la force de l'Esprit Saint, celui-ci consacre les époux dans le mariage. Bien qu'il ne s'agisse que d'un parallèle, cette vision des choses ouvre, nous semble-t-il, d'intéressantes perspectives.

De même que l'Esprit opère dans les espèces eucharistiques un changement profond, quoique perceptible seulement par la foi (la transsubstantiation), changement qui fait ainsi de réalités terrestres les signes efficaces de notre salut, ainsi l'Esprit, consacrant le lien du mariage, opère un changement profond, et fait ainsi de la réalité naturelle (le lien matrimonial) un signe efficace de salut pour les époux. Par l'Esprit vivificateur, une réalité humaine est élevée et divinisée. La vie divine se rend présente dans la vie humaine. Après la consécration eucharistique, nous pouvons dire : « c'est du pain, et ce n'en est plus, c'est le Corps du Christ » ; après la consécration du mariage, nous pouvons dire : « c'est un mariage (un lien d'abord humain), et ce n'en est plus (c'est plus qu'un mariage), c'est l'union du Christ et de l'Église ». Dans les deux sacrements, il y a une performativité, une transformation, opérées par l'Esprit Saint.

Mais peut-on dire que dans le cas du mariage, le changement opéré par l'Esprit Saint est au niveau substantiel comme il l'est dans l'Eucharistie ? Il nous apparaît que non : nous l'avons vu au chapitre précédent, le sacrement du mariage, s'il manifeste sacramentellement (c'est-à-dire en tant que signe) la relation du Christ à l'Église, il ne réalise pas une présence substantielle (comme le fait l'eucharistie). Le lien matrimonial entre les époux reste un lien humain, bien qu'il soit élevé et consacré ; il ne « devient » pas la relation qui est entre le Christ et l'Église.

Enfin, de même que l'épiclèse eucharistique et la consécration des espèces visent au final la communion des croyants à la vie du Christ, la consécration du mariage par l'Esprit

¹⁴² Le nouveau lectionnaire a ainsi grandement élargi le choix des lectures possibles pour la célébration du mariage, par rapport à l'ancien Rituel.

permet aux époux de communier au Christ, et de « communier l'un à l'autre », de vivre une union plus profonde.

Nous pouvons donc également penser le lien entre l'eucharistie et le mariage du point de vue du rôle de l'Esprit Saint, en trois points :

- l'Esprit consacre les époux, leur lien matrimonial, comme il consacre les espèces eucharistiques ; ainsi la vie divine se donne dans des réalités naturelles.
- La consécration dans le mariage n'opère cependant pas de changement substantiel (comme dans l'eucharistie), mais « sacramentel ».
- Dans le mariage et l'eucharistie, l'Esprit Saint consacre en vue de la communion (au Christ et à l'autre).

Néanmoins, si on peut ainsi faire une analogie entre le mariage et l'eucharistie à partir du rôle joué par l'Esprit Saint, cela ne définit pas un lien essentiel entre les deux sacrements. En effet, présenter ainsi le rôle de l'Esprit Saint dans le mariage pousse plutôt à envisager celui-ci comme pouvant se célébrer indépendamment de l'eucharistie, puisque l'Esprit agit indépendamment de la célébration de la messe.

Il semble cependant, qu'au niveau du signe, il est intéressant de manifester concrètement, par le biais de la célébration de l'eucharistie, le rapprochement que nous avons fait entre la consécration des oblats eucharistiques et la consécration des époux. Ce rapprochement nous inspire une réflexion pratique. Lors des réunions de préparation des fiancés, il apparaît judicieux d'insister sur le fait que le mariage est plus qu'un contrat effectué entre eux ; il s'agit également d'une offrande, où ils offrent à Dieu leur amour humain, afin qu'il soit transformé profondément par l'Esprit Saint.

3.2.2.3. *Approche liturgique*

❖ Eucharistie et mariage, un lien profond

Tout au long de notre travail, nous avons vu la présence d'un lien entre le mariage et l'eucharistie. Bien souvent, ce lien était fait par des rapprochements entre les deux sacrements, en raison de points communs, ou de relations entre les effets, etc. Schmidt, nous l'avons vu, parle d'une unité profonde, et va même dire que le mariage « émane naturellement » de l'eucharistie. Comment penser cette « émanation naturelle » d'un sacrement par rapport à un autre ?

Une façon de concevoir cette émanation est de se référer à la pensée de l'Église concernant le lien des sacrements entre eux. En effet, les sacrements découlent tous du Mystère pascal du Christ. Or, l'eucharistie est éminemment le sacrement qui rend présent ce Mystère. De là, nous pouvons dire que le mariage découle de l'eucharistie. C'est l'une des deux façons dont Schmidt lui-même comprend l'« émanation naturelle », l'autre se basant sur les textes liturgiques du Rituel du mariage¹⁴³.

Mais nous pouvons penser que le mariage découle de l'eucharistie d'une manière plus particulière, et c'est ce qui rejoint le point de vue de Schmidt : parce que l'eucharistie est le sacrement qui donne la vie divine et l'amour du Christ à l'Église, ce don permet le développement d'un mariage proprement chrétien, modelé sur la relation du Christ et de son Épouse qui est l'Église, et nourri par l'eucharistie. Sans elle, comme le dit Schmidt, le mariage perd sa dimension typiquement chrétienne.

Cependant, une question se pose : qu'en est-il des mariages célébrés sans eucharistie ? Ne s'agit-il quand même pas – pour autant que les conditions requises soient présentes – de sacrements contractés valablement ? Certes, l'eucharistie n'est pas nécessaire pour la validité du sacrement de mariage. La célébration eucharistique peut être omise de manière ponctuelle. Néanmoins, s'il n'y avait plus d'eucharistie dans l'Église, nous pensons qu'il n'y aurait également plus de mariage sacramentel : en effet, les mariages chrétiens ne bénéficieraient plus des grâces du Mystère pascal que l'eucharistie répand continuellement sur le monde et dans l'Église, et ne bénéficieraient plus également du don de la vie du Christ à son Église. Or, sans cela, comment un mariage entre chrétien pourrait-il encore être sacramentel, signe de l'amour du Christ pour l'Église ? Rejoignant ainsi le point de vue de Schmidt, nous estimons dès lors que l'eucharistie n'est pas un « ornement », une réalité extérieure dont le mariage serait indépendant : il y a un lien de nécessité entre le mariage et l'eucharistie, celle-ci étant la source de celui-là. C'est en ce sens que nous entendons le fait que l'eucharistie est le « sommet » du mariage, ainsi qu'en parle Schmidt. L'eucharistie est le sommet, non seulement parce qu'elle accomplit le mariage, mais également parce qu'elle est la source dont découle le mariage.

De là, nous pouvons effectivement nous interroger : ne manque-t-il donc pas quelque chose d'essentiel quand un mariage est célébré sans eucharistie ? Compte tenu des situations pastorales diverses, une solution nous semble envisageable : si l'eucharistie n'est pas célébrée lors d'un mariage, il semble judicieux de rappeler le lien entre les deux sacrements, soit lors des réunions de préparation avec les époux, soit lors de l'homélie de la célébration du mariage, et de manifester ce lien au cours de la messe communautaire dominicale, que ce soit

¹⁴³ cf. H. SCHMIDT, *Rituel et sacramentalité* [voir n. 100], p. 32.

en priant pour les couples mariés lors de la prière des fidèles, ou en célébrant des messes à l'intention des mariages et des familles.

❖ Mariage et communion

À la suite du point précédent, une question s'impose. Quel serait le sens de la célébration d'un mariage au cours d'une eucharistie, mais pendant laquelle les époux ne communieraient pas ?

Les trois premiers auteurs que nous avons étudiés défendent l'idée que la communion eucharistique est importante pour la vie spirituelle des époux. Soit que la communion est le moment où les époux s'offrent l'un à l'autre et à Dieu (Mattheeuws), soit qu'elle donne, comme le mariage, une grâce unissante (Revel), ou encore que la communion eucharistique est une force pour la vie conjugale et dévoile la relation des époux au Christ (Schmidt). La communion est donc un moment important et riche spirituellement. Il nous semble donc que son absence est un tort regrettable.

Est-ce à dire pour autant qu'en absence de communion des époux, il ne faut dès lors pas célébrer le mariage au cours d'une eucharistie ? S'il est plus conforme au sens de celle-ci que les fidèles communient chaque fois qu'ils participent à la messe, et que la participation à la messe est « plus parfaite » en communiant¹⁴⁴, on estime généralement alors qu'il vaut mieux ne pas célébrer l'eucharistie lors du mariage.

Mais le point de vue de Benoît XVI que nous avons vu plus haut nous permet d'envisager une autre réponse à notre question. Rappelons-nous : il estime que « participer à l'Eucharistie sans communion eucharistique n'est pas égal à rien, cela signifie toujours participer au mystère de la Croix et de la résurrection du Christ ». La participation à l'eucharistie sans communier n'est en effet pas à « égal à rien », le pape soulignant que la participation se fait également dans les dimensions spirituelle, pneumatique et ecclésiale de l'eucharistie¹⁴⁵. Comme nous l'avons dit plus haut, par la célébration de l'eucharistie, les grâces du Mystère Pascal sont répandues : même s'ils ne communient pas, les futurs époux bénéficieront de grâces accordées par la célébration de la messe (cela, évidemment, selon leurs dispositions intérieures). S'il va de soi qu'on ne peut pas imposer la célébration de l'eucharistie à des fiancés qui ne le souhaiteraient absolument pas pour leur mariage, il nous semble juste que l'Église, pour le bien spirituel de ses membres qui s'appêtent à s'unir dans les liens du mariage, propose instamment la célébration de l'eucharistie afin qu'ils bénéficient

¹⁴⁴ *Catéchisme de l'Église Catholique*, n° 1388.

¹⁴⁵ cf. BENOIT XVI, *Pensées sur l'eucharistie* [voir n. 132], p. 68.

des grâces qui en découlent ainsi que de la prière communautaire. Cette proposition doit naturellement s'accompagner d'une formation, d'un accompagnement et d'une préparation, afin que les époux puissent en saisir le sens.

Donc, même en absence de communion des époux, il peut sembler opportun et bénéfique de célébrer l'eucharistie lors de leur mariage. Bien qu'il nous faille reconnaître qu'il est difficile d'envisager que cette « solution intermédiaire » entre le « tout ou rien » puisse se rencontrer concrètement sur le terrain. Rencontre-t-on des cas où les fiancés souhaitent célébrer leur mariage au cours d'une eucharistie, sans communier ? L'analyse des témoignages au chapitre précédent nous mène à penser que non. Mais il peut néanmoins être intéressant de garder cette « solution intermédiaire » à l'esprit.

3.3. Analyse d'auteurs : synthèse

Pour clôturer ce chapitre, nous mettrons en évidence quelques points issus de notre travail et que nous avons jugés importants. Ces points nous serviront d'éléments de réponse à la question de ce travail en vue de la conclusion finale :

- Les auteurs présentés confirment les éléments apportés dans le chapitre précédent, concernant la façon de définir le lien entre le mariage et l'eucharistie¹⁴⁶.
- Les auteurs abordent la question du lien entre le mariage et l'eucharistie selon deux types d'approche, que nous avons décrites : l'approche dogmatique (aux développements plus variés), et l'approche pratique ou liturgique (que nous estimons la plus juste).
- Nous avons mis en évidence que le lien entre le mariage et l'eucharistie se décline de deux manières : soit le lien est essentiel, soit le lien est opéré par analogie (comme avec la Parole ou le rôle de l'Esprit chez Mattheuws).
- Nous avons souligné le lien profond qui existe entre les deux sacrements, en suivant la pensée de Schmidt.

¹⁴⁶ L'existence du lien entre les deux sacrements, les thèmes communs, etc. (voir le point 3.2.1 du travail). Une articulation plus étendue avec les éléments du 2^e chapitre sera effectuée dans la conclusion finale.

- Enfin, nous avons vu que si la communion des époux est essentielle dans le cadre de leur mariage, le fait qu'ils ne communient pas ne devrait pas empêcher pour autant une célébration de l'eucharistie (suivant ainsi la pensée de Benoît XVI). Le lien du mariage à l'eucharistie n'est pas limité à la seule communion.

4. CONCLUSION

Nous voici arrivés au terme de ce travail. Nous allons d'abord rappeler, de manière synthétique, les conclusions déjà obtenues au cours des différents chapitres de ce travail. Après quoi, nous comparerons ces résultats et soulèverons les dernières questions et difficultés qu'ils posent. Nous prendrons ensuite une prise de position personnelle sur le sujet du travail. Enfin, nous mettrons en évidence quelques questions en suspens, et proposerons quelques suggestions pastorales.

4.1. Une question, premiers éléments de réponse

Rappelons-nous la question de départ, qui ouvrit l'introduction : faut-il célébrer le mariage au cours d'une eucharistie ou pas ? Nous pouvons désormais y apporter une première réponse, divisée en trois parties reprenant de manière synthétique les conclusions des chapitres du travail.

4.1.1. La réponse de l'histoire

Nous avons vu que c'est très tôt dans l'histoire de l'Église que le mariage est célébré dans le cadre d'une eucharistie. Ce rapprochement entre les deux sacrements n'est pas dû à l'influence des pratiques païennes ou juives concernant la célébration du mariage, comme on pourrait l'imaginer. Le rapprochement réalisé est dû à une prise de conscience du lien entre le mariage et l'eucharistie, poussant rapidement à lier les deux sacrements, comme nous l'avons vu avec Revel¹⁴⁷. La célébration de l'eucharistie fut assez largement recommandée au cours de l'histoire de l'Église, mais n'a pas pour autant été considérée comme nécessaire à la célébration du mariage, dont la validité ne dépend pas des formes extérieures de sa célébration. En clôture du parcours historique, nous avons vu que le concile Vatican II demande que le mariage soit célébré ordinairement dans le cadre d'une messe, restant ainsi en continuité avec la pratique qui l'a précédé.

Donc, nous pouvons dire qu'au regard de l'histoire de l'Église, il y a la conscience de l'existence d'un lien entre le mariage et l'eucharistie, lien manifesté pendant des siècles par leur célébration commune.

¹⁴⁷ cf. J.-Ph. REVEL, *Le mariage* [voir n. 2], p. 233.

4.1.2. La réponse de la pratique liturgique

Après avoir analysé le Rituel du mariage, les témoignages de responsables en pastorale du mariage concernant la pratique du mariage et de l'eucharistie, et les textes du *Catéchisme de l'Église Catholique*, nous pouvons dire qu'un lien existe et est reconnu entre les sacrements du mariage et de l'eucharistie.

Ce lien, perçu comme « normal », « convenable », est d'abord dû au fait que les sacrements (dont le mariage) sont tous liés à l'Eucharistie et ordonnés à elle. Ensuite, nous avons vu que le mariage et l'eucharistie sont liés en raison de notions communes (l'alliance, l'union, le don, l'amour), et sont liés au niveau de leurs effets, et parce que l'eucharistie renforce les effets du mariage. Enfin, ce lien est confirmé par la pratique liturgique, même si des considérations pastorales amènent à célébrer le mariage sans eucharistie.

4.1.3. La réponse des théologiens

Les auteurs théologiques présentés confirment les éléments apportés par l'étude de la pratique liturgique, et qui concernent la façon de définir le lien entre le mariage et l'eucharistie. Les auteurs recourent également aux thèmes de l'alliance, l'union, le don, et de l'amour lorsqu'ils parlent du lien entre le mariage et l'eucharistie.

Ces auteurs abordent la question du lien entre le mariage et l'eucharistie selon deux types d'approche : l'approche dogmatique, et l'approche pratique ou liturgique. Ces deux approches donnent des résultats différents, ce qui nous a permis de mettre en évidence que le lien entre le mariage et l'eucharistie se décline de deux manières : soit le lien est essentiel, soit le lien est opéré par analogie.

Nous avons pu conclure que le lien qui existe entre les deux sacrements, en suivant la pensée de Schmidt, est un lien profond. Mais ce lien du mariage à l'eucharistie n'est pas limité à la seule communion. Si la communion des époux est essentielle dans le cadre de leur mariage, en suivant la pensée de Benoît XVI nous avons souligné que l'absence de communion des époux ne devrait pas empêcher pour autant une célébration de l'eucharistie.

4.2. *Dernières questions et interrogations*

Nous aborderons ici quelques ultimes questions soulevées par notre synthèse opérée au point précédent. Nous nous interrogerons d'abord sur ce qui définit le lien entre le mariage et l'eucharistie, soit par essence soit par analogie. Ensuite, nous comparerons les résultats de l'étude des sources premières et ceux de l'étude des théologiens : nous soulignerons les points communs, et enfin ce qui distingue les théologiens des sources premières.

4.2.1. **Lien essentiel et lien analogique**

Nous avons vu, au cours du troisième chapitre, que nous pouvions distinguer les éléments définissant le lien entre mariage et eucharistie selon deux perspectives : un lien essentiel, ou un par analogie¹⁴⁸. Nous allons nous arrêter ici à relever ces différents éléments.

4.2.1.1. *Lien essentiel entre mariage et eucharistie*

Qu'est-ce qui définit essentiellement le lien entre mariage et eucharistie ?

À notre sens, il s'agit tout d'abord du lien commun qu'ont les deux sacrements au Mystère pascal. Ensuite, le lien est essentiel parce que tous les sacrements sont ordonnés à l'eucharistie et liés à elle, puisqu'elle contient les grâces du Mystère pascal. Le Mystère pascal apparaît donc comme le premier élément qui définit un lien essentiel.

Une autre façon de définir un lien essentiel entre les deux sacrements est ébauchée par Schmidt : l'eucharistie est le sommet du mariage, la source de l'amour qui unifie les époux. Dans ce sens, il pourrait dire que le mariage « émane naturellement » de l'eucharistie. Le fait de présenter l'eucharistie comme la source de l'amour entre les époux, et d'une certaine manière du lien du mariage, est un second élément qui définit un lien essentiel. Et nous avons vu, particulièrement dans l'euchologie du Rituel, que l'eucharistie accomplit, sanctifie, augmente l'amour des époux.

Nous pouvons ainsi dire que l'amour de Dieu pour l'humanité, qui fonde l'économie du Mystère pascal, définit un lien essentiel entre le mariage et l'eucharistie, parce qu'il est présent dans les deux (particulièrement dans l'eucharistie), et source des grâces qu'ils apportent.

¹⁴⁸ Nous rappelons que nous entendons par « essentiel » ce qui est un lien direct, de nature, entre les deux sacrements, par opposition au lien qui peut être opéré par analogie, par rapprochement, entre les sacrements.

4.2.1.2. *Lien par analogie entre mariage et eucharistie*

Au cours du deuxième et du troisième chapitres, nous avons relevé différentes manières de faire un lien entre le mariage et l'eucharistie, par analogies ou rapprochements. Quelles sont-elles ?

Nous avons rapproché le mariage et l'eucharistie par la notion d'*alliance* : de même que Dieu a établi une Nouvelle Alliance avec l'humanité dans son Fils, les époux nouent une alliance entre eux. Liés à cette notion d'alliance, nous avons relevé également les notions de *don* et d'*union*¹⁴⁹. Le mariage, don des époux l'un à l'autre, en vue d'établir une union indissoluble, et une union intime des corps et des cœurs, évoque l'eucharistie, don du Christ à l'Église, en vue d'établir une communion intime avec les baptisés. Il y a une analogie entre le corps livré du Christ pour nous, et les époux qui se « livrent » l'un à l'autre. *L'amour* peut également être un lien analogique entre les deux sacrements : l'amour de Dieu, manifesté dans l'eucharistie, est le modèle de l'amour des époux.

Nous avons vu avec Mattheeuws que nous pouvions également opérer un rapprochement analogique entre le mariage et l'eucharistie de deux autres manières. D'abord par le rôle de l'Esprit Saint, qui dans les deux sacrements, consacre une réalité terrestre pour en changer la nature. Enfin, par la Parole de Dieu, qui est adressée aux époux, qui deviennent ensuite l'un pour l'autre un « autre Christ » qui s'adresse à l'autre, en vue de progresser dans l'amour.

Nous avons encore vu que l'on pouvait rapprocher le mariage et l'eucharistie par les effets qu'ils procurent¹⁵⁰. D'ailleurs, nous avons hésité à placer dans la catégorie du « lien essentiel » le fait que le mariage et l'eucharistie soient tous deux des sacrements ecclésiaux, qui édifient l'Église. Mais nous estimons qu'ils l'édifient de manières différentes. En effet, l'eucharistie édifie le Corps mystique du Christ, tandis que le mariage constitue certes une « Église domestique », mais pas l'Église Corps du Christ en tant que telle¹⁵¹.

En conclusion, nous tenons à préciser que si ces « liens analogiques » entre le mariage et l'eucharistie sont certes moins fondamentaux que les « liens essentiels », ils n'en restent pas moins importants et utiles pour éclairer et mieux comprendre le lien entre les deux sacrements, particulièrement lors de la préparation des époux. De ces « liens analogiques »,

¹⁴⁹ Revel parlait, rappelons-le, de la « grâce unissante » comme étant le point commun entre le mariage et l'eucharistie. cf. J.-Ph. REVEL, *Le mariage* [voir n. 2], p. 183.

¹⁵⁰ Ainsi que nous avons vu, à la lecture du *Catéchisme de l'Église catholique*. Voir au point 2.3.2, p. 37 de ce travail.

¹⁵¹ Bien que l'on puisse reconnaître que dans une certaine mesure, le mariage aide à l'édification et la structuration du Peuple de Dieu, comme le fait à sa manière le sacrement de l'ordination.

nous estimons que le plus important est le lien à l'Alliance. D'ailleurs c'est le lien qui revient tant dans les sources premières que dans les textes des théologiens.

4.2.2. Comparaison entre les sources premières et les théologiens

Nous commencerons d'abord par souligner les points de convergence entre les résultats des chapitres 2 et 3 de ce travail, après quoi nous relèverons quelques points de divergence. Ensuite, nous réfléchirons quelque peu sur ces points de divergence.

4.2.2.1. Points de convergence

Dans l'ensemble, nous pouvons dire que les sources premières et les théologiens s'accordent sur ces points suivants :

- Le lien entre le mariage et l'eucharistie existe, il est perçu comme normal et ordinaire.
- Ce lien est dû au lien des sacrements au Mystère pascal, et à l'unité des sacrements entre eux.
- Un rapprochement est opéré analogiquement entre les deux sacrements, par les notions d'alliance, du don, de l'union et de l'amour.
- Le mariage et l'eucharistie sont rapprochés par leurs effets.

4.2.2.2. Points de divergence

Quelles sont les principales différences entre les points de vue des théologiens et ce qui a été mis en évidence par l'étude des sources premières ?

- L'idée, inspirée de Schmidt, qu'un mariage sans eucharistie n'est pas seulement une option, mais un manque, à côté du mariage célébré au cours de l'eucharistie. Au cours du deuxième chapitre, on considérait généralement comme autant valides et dignes les mariages célébrés avec ou sans eucharistie. Schmidt lui estime par contre que la dimension typique du mariage chrétien est perdue sans l'eucharistie, qui en est le sommet.
- Le rapprochement opéré par Mattheeuws entre le mariage et l'eucharistie, en faisant des analogies sur le rôle de l'Esprit dans les deux sacrements, et

la place de la Parole. Ces éléments ne ressortaient pas (ou peu) dans les sources premières.

- Troisième idée importante, la position de Benoît XVI, qui nous a permis d'ébaucher une défense de la célébration du mariage avec eucharistie, même en absence de communion des époux. Or, les considérations pastorales mises en évidence au deuxième chapitre tendent plutôt à ne pas célébrer l'eucharistie au cas où les époux ne communieraient pas.

4.2.2.3. *Réflexion sur ces divergences*

❖ Mariage sans eucharistie : un manque ?

Schmidt défend l'idée que sans l'eucharistie, quelque chose d'important manque à la célébration du mariage. Comme si la racine (c'est-à-dire le mariage) n'avait pas de sommet, ou comme si à un arbre manquait la force de croissance¹⁵². Nous hésitons à dire pour autant que la dimension chrétienne du mariage est perdue. S'il y a un lien du mariage à l'eucharistie, nous avons également vu que les deux sacrements découlaient tous deux du Mystère pascal : il ne faut pas perdre de vue la particularité du mariage, qui peut se célébrer seul, valablement.

À notre sens, l'affirmation de la « perte de la dimension chrétienne » de Schmidt serait à modérer. Ou plutôt, à comprendre dans le sens, évoqué par l'auteur, qu'une grâce particulière est perdue sans l'eucharistie. Le « manque » occasionné par l'absence d'eucharistie ne se situe donc pas au niveau de la validité du mariage, mais plutôt de ses grâces et de sa force. Nous pouvons aussi penser que le manque se situe au niveau de la compréhension du sacrement de mariage, qui ne bénéficie pas de l'éclairage apporté par l'eucharistie¹⁵³.

❖ Mariage, Esprit et sacrifice

Les analogies opérées par Mattheeuws ont déjà été l'objet de réflexions au troisième chapitre. Nous nous contenterons ici de rappeler l'apport heureux de l'analogie opérée à partir du rôle de l'Esprit Saint à la compréhension du mariage. Cette analogie permet de mettre en évidence un aspect « sacrificiel » du mariage, dans lequel les époux, à l'image du pain et du vin, sont offerts pour être consacrés par l'Esprit. Si cet aspect nous semble déjà évoqué dans

¹⁵² cf. H. SCHMIDT, *Rituel et sacramentalité* [voir n. 100], p. 38.

¹⁵³ Par exemple, sans eucharistie, il n'est pas mis en évidence que l'unité des époux se fonde et se renforce dans l'union donnée par le Corps du Christ. Comme dit dans la bénédiction nuptiale n°4, dans *Rituel du mariage* [voir n. 67], n° 118.

l'euchologie du Rituel, il gagnerait à être approfondi dans l'enseignement catéchétique et dans la préparation des futurs époux.

❖ Mariage et eucharistie, sans communion ?

Nous avons déjà élaboré une réflexion à propos de la position de Benoît XVI, et de la question de la célébration du mariage au cours d'une eucharistie, sans communion des époux¹⁵⁴. Nous souhaiterions ici prolonger la réflexion, en nous inspirant des données des deux premiers chapitres du travail.

Lors de notre parcours historique, nous avons vu que la célébration du mariage a été rapprochée de la célébration de l'eucharistie. Or, à partir du Moyen-âge, la communion des fidèles a diminué et est devenue moins fréquente que l'assistance à la messe¹⁵⁵. Même si un retour à la communion était prôné après le concile de Trente, elle se recevait en dehors de la messe, au point qu'aux 18^e et 19^e siècles, c'était la règle que seul le prêtre communie à la messe¹⁵⁶. Et même si le concile de Trente exhortait les fiancés à recevoir l'eucharistie, il leur demandait de la recevoir *avant* de contracter le mariage¹⁵⁷. Nous pouvons donc penser légitimement que pendant une certaine période, même les nouveaux époux ne communiaient pas lors de la messe de leur mariage. Cependant, cela n'empêchait pas la célébration de l'eucharistie lors du mariage.

Lors du deuxième chapitre, nous avons vu les raisons qui étaient invoquées pour ne pas célébrer d'eucharistie. Parmi celles-ci, rappelons : l'absence de pratique ou de foi des fiancés, le fait que l'eucharistie n'ait pas de valeur pour eux, ou que l'un deux ne veut pas communier. Ces raisons peuvent légitimement amener à ne pas célébrer l'eucharistie lors du mariage, ainsi que le Rituel et ses préliminaires nous l'ont montré.

Néanmoins, ayant évoqué avec le texte de Benoît XVI la valeur de la participation à une eucharistie même sans communion, et ayant sous les yeux le fait que dans l'histoire de l'Église il y ait eu des messes de mariage sans communion des époux, nous confirmons notre pensée selon laquelle on pourrait célébrer l'eucharistie lors du mariage, même en l'absence de communion des époux.

¹⁵⁴ Voir plus haut dans le travail, p. 57.

¹⁵⁵ M. CARREZ et P.-M. GY, *Eucharistie*, dans O. RIAUDEL et J.-Y. LACOSTE (éd.), *Dictionnaire critique de théologie* (Quadrige. Dicos poche), Paris, Presses universitaires de France, 2007, 3^e éd. revue et augmentée, p. 521.

¹⁵⁶ cf. J. A. JUNGSMANN, *La liturgie de l'Église romaine*, Paris-Tournai, Salvator-Mulhouse-Casterman, 1957, p. 140. Le concile de Trente, nous l'avons vu, exhorte les fiancés à recevoir l'eucharistie *avant* de contracter le mariage.

¹⁵⁷ cf. CONCILE DE TRENTE, *Tametsi* [voir n. 46], p. 558.

4.3. Prise de position personnelle

4.3.1. Le lien entre le mariage et l'eucharistie

Après avoir ainsi synthétisé les résultats des différents chapitres de ce travail, et puis avoir opéré de dernières réflexions, nous allons maintenant proposer une prise de position personnelle à la question de ce travail. Alors, y a-t-il un lien entre le mariage et l'eucharistie ?

Oui, il y a un lien entre les deux sacrements. Ce lien est d'abord essentiel avant d'être un lien par analogie. Ce lien essentiel est dû au lien du sacrement de mariage au Mystère pascal, et par là à l'eucharistie. L'eucharistie accomplit et augmente les grâces du mariage. Les principaux rapprochements analogiques entre les deux sacrements sont à notre sens l'alliance, le don, l'union et l'amour, ainsi que le rôle de l'Esprit Saint.

Dans la continuité de ce rapprochement par le rôle de l'Esprit, nous voulons ajouter que le mariage trouve un lien fort avec l'eucharistie, par le fait que les époux s'offrent l'un à l'autre, et mutuellement à Dieu, en modelant leur offrande sur l'offrande sacrificielle du Christ. Le mariage est alors comme une « eucharistie des époux », où leur être tout entier, corps et âme, est offert à Dieu pour leur salut.

4.3.2. La question de la foi et de la communion

Concernant la question de la foi personnelle des époux, nous estimons qu'un « manque de foi » ne saurait justifier la non-célébration de l'eucharistie¹⁵⁸. S'ils ont la foi pour demander le mariage, ne l'ont-ils pas pour l'eucharistie ? Nous avons vu, au deuxième chapitre, en suivant la réflexion de d'Ydewalle¹⁵⁹, qu'une idée de « gradation de la foi » n'est pas juste. On ne saurait dire qu'il y a un « niveau de foi » suffisant pour le mariage sacramentel, mais insuffisant pour l'eucharistie. La demande du mariage sacramentel motivée par la foi ne saurait mettre de côté l'eucharistie que l'Église définit comme le cadre ordinaire de la célébration du mariage. La présence d'un « manque de foi », d'une « faible foi » n'impliquerait cependant pas de refuser tout sacrement, même celui du mariage. Ce n'est pas « tout ou rien », d'ailleurs le Rituel prévoit la célébration du mariage sans eucharistie. Souvent, c'est l'option qui est prise lorsqu'on estime que les fiancés, ou l'assemblée, ne sont

¹⁵⁸ Notre position ne vaut évidemment que dans les cas de mariages entre catholiques, et ne concerne pas les mariages mixtes ou dispar.

¹⁵⁹ « Est-il si évident que l'eucharistie exige une initiation plus poussée que la célébration religieuse du mariage ? [...] Et puis, le rapport entre le mariage et l'eucharistie est vraiment d'une richesse peu commune » : cf. S. D'YDEWALLE, *Chrétiens marginaux et mariage religieux*, dans *Questions liturgiques*, 63 (1982), p. 142.

pas en mesure de participer à l'eucharistie¹⁶⁰. C'est ce qui ressortait des témoignages étudiés au deuxième chapitre.

Dans le même ordre d'idées, le fait que les époux choisissent de ne pas communier ne saurait interdire la célébration de l'eucharistie. En effet, nous estimons que la prière de l'Église, la liturgie, dépasse, englobe et élève la spiritualité et la foi des époux : elle intercède pour eux, comblant ainsi leurs « manques », et attire sur eux et leur mariage les grâces contenues dans le Mystère pascal qu'elle célèbre et rend présent. Et par là, nous disons que le mariage des époux et leur amour apparaissent comme étant reçus de Dieu, par l'intermédiaire de son Église. Alors, certes, cela ne signifie pas pour autant qu'il faut aller avec insistance contre le souhait des fiancés : la liturgie de l'Église a prévu la célébration du mariage sans eucharistie. Mais l'Église aurait tort de ne pas proposer à ses enfants qui se marient les secours des grâces qu'elle peut obtenir de son Seigneur au travers de la liturgie.

Une question néanmoins nous vient à l'esprit. Comment comprendre que malgré une « faible foi », voire une absence de foi, des fiancés demandent le mariage religieux (et donc sacramentel), et parfois également l'eucharistie ? Pourquoi la liturgie prévoit-elle une célébration du mariage sans eucharistie, laissant ainsi de côté les richesses du lien entre les deux sacrements qui ont été évoquées au long de ce travail ?

La demande du mariage chrétien rejoint, pour certains fiancés, des motivations profondes parfois difficilement exprimables, du religieux archaïque, une conscience d'un caractère sacré du lien conjugal, ou encore des motivations de l'ordre de la superstition. Et quand ces motivations ouvrent sur Dieu et l'Église, estime Chauvet, la célébration du sacrement de mariage peut être envisagée¹⁶¹. Mais alors, peut-on dire qu'il s'agit d'un mariage sacramentel, quand les motivations semblent aussi vagues et éloignées de la vision chrétienne du mariage ? Certes, dans la théologie catholique, le mariage est sacramentel quand il est contracté entre deux baptisés. Mais une réflexion nous est inspirée par la lecture d'un texte de Lacroix. Il dit d'abord que le mariage devient sacramentel lorsqu'il est greffé, d'une façon ou d'une autre, sur le Christ. Ensuite, que le mariage devient sacramentel en devenant ecclésial : les conjoints doivent avoir une appartenance concrète à la vie de l'Église, pour que leur mariage soit réellement sacramentel. En effet, « les conjoints [ne] sont pas les

¹⁶⁰ cf. COMMISSION ÉPISCOPALE DE LITURGIE ET DE PASTORALE SACRAMENTELLE DE LA CONFERENCE DES EVEQUES DE FRANCE, *Pastorale sacramentelle. Points de repères. Commentaires et guide de travail*, t. 1 : *Les sacrements de l'initiation chrétienne et le mariage*, Paris, Cerf, 1996, p. 91.

¹⁶¹ cf. X. LACROIX, *Le mariage* (Tout simplement, 9), Paris, Editions de l'Atelier, 1994, p. 74 ; L.-M. CHAUVET, *Parler du sacrement de mariage aujourd'hui*, dans COMMISSION ÉPISCOPALE DE LITURGIE, *Pastorale sacramentelle* [voir n. 160], p. 204-205.

seuls sujets [du mariage], il est aussi un acte de l'Église elle-même qui, à travers lui, s'engage, se reconnaît et se construit »¹⁶².

Aussi, nous nous posons la question : le mariage de deux personnes qui n'ont pas de vie chrétienne, c'est-à-dire de vie en Christ, et qui ne participent pas à la vie de l'Église¹⁶³ peut-il être dit un mariage sacramental ?

4.3.3. Contradictions, interrogations

C'est ainsi que nous sommes amenés à relever une contradiction entre la pensée théologique et la pratique pastorale. Les théologiens que nous avons abordés dans le troisième chapitre défendent une vision traditionnelle du sacrement de mariage, que la pratique actuelle semble remettre en question. Par exemple, suivant la réflexion inspirée de Lacroix, le sacrement du mariage s'opère-t-il juste par le fait de l'échange des consentements entre deux baptisés, indépendamment de leur vie de foi et ecclésiale ? Peut-on continuer à dire que les fiancés sont les ministres du sacrement de mariage, s'ils ne remplissent pas les conditions ainsi mises en évidence ?

Notre réflexion nous amène à envisager une certaine évolution de la théologie et de la pratique sacramentales¹⁶⁴. Comme nous envisagerions les choses, l'accès au mariage sacramental ferait l'objet d'un examen plus rigoureux, où l'on vérifierait davantage l'existence d'une foi et d'une vie chrétienne chez les fiancés, conditions d'un mariage sacramental issues de la condition première qui est le baptême. La célébration du mariage sacramental prendrait place au cœur de la plus haute expression de la prière de l'Église, c'est-à-dire l'eucharistie, reconnue comme source et accomplissement du mariage. Le rôle du prêtre serait plus significatif, au point qu'il deviendrait, selon le modèle orthodoxe, le ministre du

¹⁶² cf. X. LACROIX, *Le mariage* [voir n. 161], p. 75-76.

¹⁶³ On pourrait dire aussi qu'elles n'ont pas de foi ou de pratique, ce qui rejoint les témoignages de notre deuxième chapitre. De plus, dans la participation à la vie de l'Église, nous comprenons également à la participation à l'eucharistie, sacrement éminemment ecclésial. De là on peut également se demander, si un mariage sacramental est possible sans vie eucharistique ?

¹⁶⁴ D'ailleurs, dans son discours à la Rote romaine du 26 janvier 2013, Benoît XVI élabore une réflexion selon laquelle le manque de foi au moment de l'engagement matrimonial peut être une cause d'invalidité du mariage : « Je ne vais certainement pas suggérer un lien facile et automatique entre le manque de foi et la nullité de l'union conjugale, mais plutôt de mettre en évidence comment cette carence peut, sans que cela soit systématique, mettre à mal les dons du mariage. Le mariage n'exige pas que une foi personnelle pour les époux; ce qui est exigé, comme condition minimale requise est l'intention de faire ce que fait l'Église. Mais s'il est important de ne pas confondre la question de l'intention à celle de la foi personnelle des parties contractantes, il n'est pas possible de les séparer complètement. L'attitude des époux qui ne tiennent pas compte du surnaturel dans le mariage ne peut rendre celui-ci invalide que si elle en affecte la validité sur le plan naturel. Sur cette question, en particulier dans le contexte actuel, il convient de promouvoir une réflexion plus poussée ». cf. BENOÎT XVI, *Discours à l'occasion de l'inauguration de l'année judiciaire du tribunal de la Rote romaine*, en ligne sur le site du Vatican :

http://www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/speeches/2013/january/documents/hf_benxvi_spe_20130126_ro-ta-romana_fr.html (consulté le 14 mai 2013).

sacrement de mariage, bénissant l'échange des consentements des fiancés et appelant sur eux le don de l'Esprit Saint.

Qu'en serait-il alors des chrétiens qui ne rencontreraient pas les conditions nécessaires pour une célébration du mariage sacramentel ? Il faudrait envisager l'invention d'une nouvelle ritualité qui corresponde à leur situation de cheminement, et qui aurait pour but de les éveiller aux possibilités de la foi chrétienne qu'ils ne saisissent pas encore¹⁶⁵. Cela reviendrait à célébrer une bénédiction de leur mariage, au cours d'une célébration de la Parole par exemple, sans qu'il soit sacramentel. Peut-être que plus tard, les conditions étant réunies, ils pourraient célébrer le mariage sacramentel.

Ainsi, dans notre proposition, l'Église préserverait la valeur du sacrement de mariage et de l'eucharistie¹⁶⁶, en les « réservant » aux chrétiens qui en saisissent le sens, et en même temps garderait une sollicitude pastorale pour les « chrétiens en cheminement » qui ne rempliraient pas les conditions nécessaires pour célébrer le mariage sacramentel, en leur offrant une célébration sous forme de bénédiction, voie moyenne entre donner l'accès aux sacrements, ou refuser toute intervention liturgique¹⁶⁷.

4.4. Questions en suspens et suggestions pastorales

Nous présenterons ici les questions restantes qu'il nous semblerait intéressant d'être abordées dans des travaux et réflexions ultérieurs. Puis nous donnerons nos suggestions pour la pratique pastorale.

4.4.1. Questions en suspens

4.4.1.1. Une approche œcuménique

Il nous semblerait intéressant de voir dans la théologie et dans la pratique des autres Églises comment se construit le lien, ou l'absence de lien, entre le mariage et l'eucharistie, particulièrement dans les Églises Orthodoxes. Nous verrions ainsi en quoi les pratiques de nos

¹⁶⁵ cf. A. JOIN-LAMBERT, *Sens et limites de la ritualité des sacrements en postchrétienté occidentale*, dans *Ephemerides theologicae Lovanienses*, 85 (2009), p. 16 et 20. Une proposition de rites pour le mariage (comme pour d'autres étapes de la vie) peut être trouvée dans H. DERROITTE et M. QUELOZ, *Langage symbolique et catéchèse communautaire* (Pédagogie catéchétique, 22), Bruxelles, Lumen vitae, 2008, p. 154-158 et p. 180-186.

¹⁶⁶ « N'oublions pas en effet qu'un rite trop pratiqué sans le sens qui lui est propre finit par prendre une autre signification. Tout l'édifice sacramentel catholique pourrait alors chanceler. Trouver une alternative s'avère alors une voie bénéfique ». cf. A. JOIN-LAMBERT, *Sens et limites de la ritualité des sacrements* [voir n. 165], p. 20.

¹⁶⁷ Dans ce sens, notre idée développée plus haut dans le travail concernant la célébration du mariage dans le cadre d'une eucharistie, malgré l'absence de communion des époux, apparaît comme une « solution moyenne » actuellement applicable, avant une transition vers le modèle de pratique sacramentaire que nous venons d'exposer.

frères séparés peuvent interpeller la pratique catholique, et inversement comment celle-ci peut les interpeller.

4.4.1.2. *Histoire de la pensée et de la liturgie*

Nous estimons qu'une recherche approfondie parmi les textes anciens, principalement dans les textes liturgiques concernant le mariage, mais également dans des textes de théologiens ou d'auteurs spirituels, serait utile pour établir une histoire plus détaillée de la façon dont le lien entre les deux sacrements a été perçue. Cette démarche historique apporterait des éléments pour éclairer la compréhension actuelle.

4.4.1.3. *Analyse de la pratique liturgique contemporaine*

Dans le cadre de notre travail, nous avons principalement interrogé les témoins sur des questions pratiques et spirituelles autour de la célébration du mariage et de l'eucharistie. Par curiosité, nous avons inclus dans le questionnaire une question sur le Rituel utilisé pour les célébrations. Il nous semble qu'il serait intéressant de mener une enquête plus large sur cette question, afin de voir quelles prières sont utilisées le plus souvent au cours des célébrations, et d'en tirer les observations qui seraient utiles.

4.4.2. Suggestions pastorales

Arrivés à la fin de ce travail, nous nous permettons quelques humbles suggestions pour la pratique pastorale du mariage, en guise d'ultime conclusion.

- Prévoir une sensibilisation, un éveil, une prise de conscience de l'importance de l'eucharistie et de la prière de l'Église, en rappelant aux fiancés les grâces qu'ils peuvent obtenir par l'intercession de l'Église, qui dépasse leur « manque de foi » personnel.
- Dans le même ordre d'idées, nous estimons qu'il ne faut pas attendre de « parfaits chrétiens » pour suggérer la célébration de l'eucharistie, qui reste un sacrement et un acte de culte de l'Église comme communauté avant d'être le sacrement d'individus particuliers. Il faut rappeler que l'eucharistie n'est pas une « ornementation », une « touche de solennité ».
- Dans le Rituel, nous avons souligné des prières particulièrement adaptées dans les cas où les époux communient. Ainsi, pourrait-on concevoir des prières adaptées aux situations de mariage célébrés avec une eucharistie

mais sans communion des époux, et qui rappelleraient le lien entre les deux sacrements, principalement en rappelant l'offrande du Christ et les grâces qui en découlent ?

- Enfin, une suggestion allant plus loin, et reprenant ce que nous avons évoqué plus haut¹⁶⁸, est d'envisager une nouvelle forme de ritualité pour accompagner le mariage de chrétiens ne saisissant pas ce que représente le mariage sacramentel, et en préserver ainsi la spécificité. Cette ritualité pourrait consister en une célébration de la Parole de Dieu, avec une simple bénédiction des époux.

¹⁶⁸ Voir le point 4.3.3, p. 70-71.

5. BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie est divisée en deux parties : les sources et la littérature secondaire. Les sources se répartissent entre les sources liturgiques (anciennes et contemporaines), les textes d'auteurs anciens¹⁶⁹ et textes « ecclésiaux », c'est-à-dire les textes du Magistère ou d'évêques. La littérature secondaire est divisée entre monographies et articles. L'entièreté des titres a été consultée¹⁷⁰, même si certains d'entre eux ne se sont finalement pas avérés utiles dans le cadre de ce travail.

5.1. Sources

5.1.1. Sources liturgiques

BOONEN Jacobus, *Pastorale Mechliniense rituali romano accomodatum canones et ritus ecclesiasticos qui pertinent ad sacramentorum administrationem aliaque officia pastoralia obeunda complectens*, Malines, Hanicq, 1852.

CONFERENCE DES EVEQUES CATHOLIQUES DU CANADA, *Rituel du Mariage*, Montréal, 1983.

CROEGAERT August, *La liturgie nuptiale*, St-André-lez-Bruges, Abbaye de Saint-André, 1928.

DELEBECQUE Ludovic-Joseph, *Pastorale dioecesis Gandavensis ad norman ritualis romani*, Gand, Prelo, 1856.

JOLY DE CHOIN Louis-Albert, *Instructions sur le Rituel*, Paris, Gauthier Frères, 1827, 2^e édition.

LEFEBVRE Gaspar, *Missel vespéral romain quotidien*, Bruges, Abbaye de St-André, 1951.

Ordo celebrandi matrimonium, Rome, 1969, editio typica.

Ordo celebrandi matrimonium, Rome, 1991, editio typica altera.

Rituel pour la célébration du mariage à l'usage des diocèses de France, Paris, 1969 [réimp. 1990, 1996].

Rituel romain de la célébration du mariage, Paris, Desclée-Mame, 2005.

5.1.2. Textes anciens

À Diognète, éd. H. I. MARROU (SC, 33bis), Paris, Cerf, 1965.

HANEGBI M. (éd.), *Le Talmud : l'Édition Steinsaltz*, t. 2 : *Ketoubot I*, Paris, Ramsay, 1995.

¹⁶⁹ Les textes non liturgiques.

¹⁷⁰ Mis à part les textes en langues étrangères, qui sont donnés à titre indicatif.

Praedestinatus, éd. J.-P. MIGNÉ (PL, 53), Paris, Migne, 1847.

TERTULLIEN, *Ad uxorem*, éd. Ch. MUNIER (SC, 273), Paris, Cerf, 1980.

TERTULLIEN, *De pudicitia*, t. 1, éd. Ch. MUNIER (SC, 394), Paris, Cerf, 1993.

5.1.3. Textes ecclésiaux

Catéchisme de l'Eglise Catholique, Paris, Centurion-Cerf- Fleurus-Mame – Librairie éditrice vaticane, 1998.

Codex iuris senior (Code de droit canonique de 1917), en ligne : <http://catho.org/9.php?d=fn> (consulté le 15 mai 2013).

COMMISSION ÉPISCOPALE DE LITURGIE ET DE PASTORALE SACRAMENTELLE DE LA CONFERENCE DES EVEQUES DE FRANCE, *Pastorale sacramentelle. Points de repères. Commentaires et guide de travail*, t. 1 : *Les sacrements de l'initiation chrétienne et le mariage*, Paris, Cerf, 1996.

CONCILE OECUMÉNIQUE VATICAN II, *Constitutions, décrets, déclarations, messages*, Paris, Éditions du Centurion, 1967.

DENZINGER Heinrich, *Symboles et définitions de la foi catholique. Enchiridion symbolorum definitionum et declarationum de rebus fidei et morum*, Paris, Cerf, 1996.

Mariage, famille et eucharistie. Lettre pastorale des évêques suisses, dans *Documentation Catholique*, 79 (7 mars 1982), p. 275-276.

SERVICE NATIONAL DE PASTORALE LITURGIQUE ET SACRAMENTELLE DE LA CONFERENCE DES EVEQUES DE FRANCE, *Le sacrement de mariage : guide pastoral du nouveau rituel* (Guides Célébrer, 14), Paris, Cerf, 2006.

5.2. Littérature secondaire

5.2.1. Monographies

AUBERT Dominique, *Le mariage. Devant Dieu et devant les hommes : tout ce qu'il faut savoir avant de se marier à l'Eglise* (C'est-à-dire), Paris, Le Centurion, 1989.

BENOIT XVI, *Pensées sur l'Eucharistie*, Burtin, Éditions des Béatitudes, 2010.

CAFFAREL Henri, *Le mariage, route vers Dieu* (L'anneau d'or), Paris, Feu nouveau, 1964.

CHAUVET Louis-Marie (éd.), *Le sacrement de mariage entre hier et demain* (Vivre, croire, célébrer. Recherches), Paris, Editions de l'Atelier, 2003.

CHOVELON Bernard et CHOVELON Bernadette, *L'aventure du mariage chrétien. Guide pratique et spirituel*, Paris, Cerf, 2002.

- DERROITTE Henri et QUELOZ Maurice, *Langage symbolique et catéchèse communautaire* (Pédagogie catéchétique, 22), Bruxelles, Lumen vitae, 2008.
- DESCOUVEMONT Pierre, *Le mariage dans tous ses états*, Paris, Le Serment-Fayard, 1998.
- GAUDEMET Jean, *Le mariage en Occident : les mœurs et le droit* (Cerf-Histoire), Paris, Cerf, 1987.
- GUITTON Gérard, *Le mariage, quelle folie !*, Paris, Salvator, 2006.
- HÉFÉLÉ Charles-Joseph et LECLERCQ Henri, *Histoire des Conciles*, t. 10 : *Les décrets du concile de Trente*, Paris, Letouzey et Ané, 1938.
- JUNGMANN Joseph André, *La liturgie de l'Église romaine*, Paris-Tournai, Salvator-Mulhouse-Casterman, 1957.
- LACROIX Xavier, *Le mariage* (Tout simplement, 9), Paris, Editions de l'Atelier, 1994.
- MARTIMORT Aimé-Georges (éd.), *L'Église en prière : introduction à la liturgie*, t. 3 : *Les sacrements*, Paris, Desclée De Brouwer, 1984, nouvelle édition.
- MATHON Gérard, *Le mariage des chrétiens*, t. 1 : *Des origines au concile de Trente* (Bibliothèque d'histoire du christianisme, 31), Bruges, Desclée De Brouwer, 1993.
- MATHON Gérard, *Le mariage des chrétiens*, t. 2 : *Des origines au concile de Trente* (Bibliothèque d'histoire du christianisme, 34), Bruges, Desclée De Brouwer, 1993.
- MATTHEEUWS Alain, *S'aimer pour se donner : le sacrement de mariage* (Donner raison, 14), Bruxelles, Lessius, 2004.
- MEYENDORFF Jean, *Le mariage dans la perspective orthodoxe* (L'échelle de Jacob), Paris, Œil, 1986.
- RAES Alphonse, *Le mariage, sa célébration et sa spiritualité dans les Églises d'Orient* (Irénikon), Chevetogne, Éditions de Chevetogne, 1959.
- REVEL Jean-Philippe, *Traité des sacrements*, t. 7 : *Le mariage*, Paris, Cerf, 2012.
- REY-MERMET Théodule, *Ce que Dieu a uni : le mariage chrétien hier et aujourd'hui* (Foi chrétienne), Paris, Le Centurion, 1974, 2^e édition.
- RITZER Korbinian, *Le mariage dans les Églises chrétiennes du I^{er} au XI^e siècle* (Lex orandi, 45), Paris, Cerf, 1970.
- SCHILLEBEECKX Edward, *Le Mariage, réalité terrestre et mystère du salut*, t. 1 (Cogitatio Fidei, 20), Paris, Cerf, 1966.
- TRIACCA Achille Maria et PISTOIA Alessandro (éd.), *Le mariage* (Bibliotheca Ephemerides Liturgicae. Subsidia, 77), Rome, Centro liturgico vincenziano, 1994.

5.2.2. Articles en français

- BEGUERIE Philippe, *Mariage et eucharistie*, dans BROUARD Maurice (éd.), *Eucharistia : encyclopédie de l'Eucharistie*, Paris, Cerf, 2002, p. 583-586.
- BENOIT XVI, *Discours à l'occasion de l'inauguration de l'année judiciaire du tribunal de la Rote romaine*, en ligne sur le site du Vatican : http://www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/speeches/2013/january/documents/hf_benxvi_spe_20130126_rota-romana_fr.html (consulté le 14 mai 2013).
- CARREZ Maurice et GY Pierre-Marie, *Eucharistie*, dans RIAUDEL O. et LACOSTE Jean-Yves (éd.), *Dictionnaire critique de théologie* (Quadrige. Dicos poche), Paris, Presses universitaires de France, 2007, 3^e éd. revue et augmentée.
- CHÉRY Henri-Charles, *Interview de l'abbé Remillieux, curé de Saint-Alban, à Lyon. Histoire d'un sacrement refusé*, dans *La Maison-Dieu*, 6 (1946), p. 105-108.
- COLOMBO Gianni, *Mariage*, dans TRIACCA Achille Maria et SARTORE Domenico (éd.), *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, t. 2, Turnhout, Brepols, 2002, p. 1-7.
- Conclusions de la Session de Versailles 1956*, dans *La Maison-Dieu*, 50 (1957), p. 157-158.
- DE CLERCK Paul, *Lex orandi – lex credendi : un principe heuristique*, dans *La Maison-Dieu*, 222 (2000), p. 61-78.
- D'YDEWALLE Stanislas, *Chrétiens marginaux et mariage religieux*, dans *Questions liturgiques*, 63 (1982), p. 133-142.
- GUEUDET Philippe, *L'édition française du Rituel romain du mariage*, dans *La Maison-Dieu*, 244 (2005), p. 7-18.
- HAQUIN André, *Le nouveau Rituel du mariage (2005). Avancées théologiques et pastorales*, dans *Revue théologique de Louvain*, 38 (2007), p. 518-534.
- JOIN-LAMBERT Arnaud, *Sens et limites de la ritualité des sacrements en postchrétienté occidentale*, dans *Ephemerides theologicae Lovanienses*, 85 (2009), p. 1-22.
- JONCAS Jan Michael, *Les bénédictions nuptiales dans le Rituel du mariage de 1991*, dans *La Maison-Dieu*, 244 (2005), p. 19-44.
- LE BOUSSE Noël, *Le rituel français du mariage*, dans *La Maison-Dieu*, 99 (1969), p. 160-176.
- Mariage*, dans JACQUEMET Gabriel (éd.), *Catholicisme. Hier, aujourd'hui, demain*, t. 8, Paris, Letouzey et Ané, 1979, c. 461-521.
- MOINGT Joseph, *Le mariage des chrétiens. Autonomie et mission*, dans *Recherche en Science Religieuse*, 62 (1974).
- NOCENT Adrien, *Le nouveau rituel du mariage pour les diocèses belges*, dans *La Maison-Dieu*, 62 (1960), p. 137-141.

- NOCENT Adrien, *Le Rituel du mariage depuis Vatican II*, dans FARNEDI Giustino (éd.), *La celebrazione cristiana del matrimonio. Simboli e testi* (Studia anselmiana, 93. Analecta Liturgica, 11), Rome, Abbaye S. Paolo, 1986, p. 129-144.
- RICHTER Klemens, *La célébration liturgique du mariage : sa problématique face à l'évolution des idées théologiques et juridiques relatives au mariage*, dans *Concilium*, 87 (1973), p. 71-84.
- SCHMIDT Herman, *Rituel et sacramentalité du mariage chrétien*, dans *Questions liturgiques*, 56 (1975), p. 3-39.

5.2.3. Littérature étrangère

- BOTERO GIRALDO José S., *Eucaristía y matrimonio : fundamento de una relación*, dans *Studia moralia*, 35 (1997), p. 375-400.
- BOTERO GIRALDO José S., *La "analogía" eucaristía - matrimonio : una aplicación de la analogía sólo parcial ?*, dans *Studium*, 47 (2007), p. 409-424.
- DI NICOLA Giulia Paola, *Eucaristia e amore sponsale*, dans *Fons lucis* (2004), p. 767-795.
- GESTEIRA GARZA Manuel, *Matrimonio y eucaristía : dos sacramentos y un único misterio de alianza nupcial*, dans *Miscelánea Comillas*, 57 (1999), p. 3-38.
- GOH Jeffrey C., *Christian Marriage as a Realsymbol : Towards a Performative Understanding of the Sacrament*, dans *Questions liturgiques*, 76 (1995), p. 254-264.
- JEGGLE-MERZ Birgit, *Die Ehe feiern : liturgische Dimensionen der Ehe*, dans *Bibel und Liturgie*, 72 (1999), p. 66-74.
- STEVENSON K., *Nuptial blessing* (Alcuin Club Collection), Londres, SPCK, 1982.

6. TABLE DES MATIERES

Remerciements et dédicace	1
0. Introduction.....	3
0.1. Une question, quelle réponse ?	3
0.2. Sources et méthodes employées.....	4
0.3. Plan du travail	4
0.4. Délimitations.....	5
1. État des lieux. Histoire de la célébration du mariage jusque Vatican II.....	7
1.1. La célébration du mariage au premier millénaire	7
1.1.1. Des origines au 3 ^{ème} siècle.....	7
1.1.1.1. La pratique du mariage dans l'Empire romain des premiers siècles	7
1.1.1.2. Le mariage des chrétiens aux trois premiers siècles	8
1.1.1.3. Le témoignage de Tertullien (155-222).....	9
1.1.1.4. Le mariage dans le judaïsme des premiers siècles.....	10
1.1.2. De la Paix constantinienne (313) au 7 ^e siècle.....	11
1.1.2.1. Développement du mariage chrétien et du lien à la célébration eucharistique.....	11
1.1.2.2. Le mariage en Orient	12
1.1.2.3. Le mariage en Espagne, en Gaule et dans les pays celtiques	12
1.1.2.4. Le mariage à Rome et à Milan.....	13
1.1.3. Du 8 ^{ème} au 10 ^{ème} siècle.....	13
1.1.3.1. Le mariage lors de la réforme carolingienne	13
1.1.3.2. Le mariage aux 9 ^{ème} -10 ^{ème} siècles	13
1.2. La célébration du mariage au deuxième millénaire	14
1.2.1. Du 11 ^{ème} siècle au 15 ^{ème} siècle, en passant par la Réforme	14
1.2.1.1. Le mariage du 11 ^{ème} au 14 ^{ème} siècle.....	14
1.2.1.2. Le 15 ^{ème} siècle et la Réforme protestante	15
1.2.2. Du concile de Trente au concile Vatican II.....	16
1.2.2.1. Le mariage au concile de Trente.....	16
1.2.2.2. Après le concile de Trente, le Rituel de 1614.....	16
1.2.2.3. Entre le concile de Trente et le concile Vatican II.....	17
1.2.2.4. Le mariage et le Mouvement Liturgique (19 ^e -20 ^e siècles)	18
1.2.3. Le mariage au concile Vatican II (1962-1965)	18
1.3. Conclusions.....	19
2. Analyse des sources premières	21
2.1. Les Rituels du mariage.....	21
2.1.1. Brève histoire des Rituels.....	21
2.1.1.1. Les Rituels latins.....	21
2.1.1.2. Les Rituels en français.....	22
2.1.2. Analyse des Rituels	22
2.1.2.1. Les préliminaires	23
2.1.2.2. Euchologie	24
2.1.2.3. Réflexion sur les textes de l'euchologie	26
2.1.3. Mariage et eucharistie dans le Rituel : conclusion	27
2.2. Témoignages sur la pratique du mariage et de l'eucharistie	28
2.2.1. Précisions méthodologiques	28
2.2.2. Évaluation pratique.....	28
2.2.2.1. Considérations à partir des chiffres	28

2.2.2.2.	Raisons pour la célébration ou non de l'eucharistie	29
2.2.2.3.	Évaluation pratique : conclusion et réflexion	31
2.2.3.	Évaluation théologico-spirituelle.....	32
2.2.3.1.	Importance attachée au lien entre mariage et eucharistie.....	32
2.2.3.2.	Définition du lien entre mariage et eucharistie	33
2.2.3.3.	Absence de lien entre mariage et eucharistie	34
2.2.3.4.	Interrogations suscitées	35
2.2.3.5.	Évaluation théologico-spirituelle : conclusion.....	35
2.3.	Le Catéchisme de l'Église Catholique	36
2.3.1.	Affirmations explicites	36
2.3.2.	Affirmations implicites.....	37
2.3.3.	Comparaison avec le contenu précédent.....	38
2.3.3.1.	Avec la réflexion menée sur le Rituel.....	38
2.3.3.2.	Avec la réflexion menée sur les témoignages.....	38
2.4.	Analyse des sources premières : conclusion	38
3.	Analyse d'auteurs contemporains	41
3.1.	Présentation des points de vue d'auteurs.....	41
3.1.1.	Herman Schmidt	41
3.1.1.1.	Unité du mariage et de l'eucharistie	41
3.1.1.2.	Mariage source, eucharistie sommet.....	42
3.1.1.3.	Conclusion : synthèse du point de vue de Schmidt.....	42
3.1.2.	Alain Mattheeuws.....	43
3.1.2.1.	Introduction	43
3.1.2.2.	Le mystère de l'alliance	44
3.1.2.3.	L'acte du Christ.....	44
3.1.2.4.	Le Christ comme Parole de vie et d'amour.....	45
3.1.2.5.	Une parole d'action de grâces	45
3.1.2.6.	Une parole de pardon	46
3.1.2.7.	Conclusion : synthèse du point de vue de Mattheeuws	46
3.1.3.	Jean-Philippe Revel	47
3.1.3.1.	Proximité du mariage avec d'autres sacrements	47
3.1.3.2.	Proximité du mariage et de l'eucharistie.....	47
3.1.3.3.	Mariage et eucharistie, sacrements ecclésiaux.....	48
3.1.3.4.	Célébration du mariage dans le cadre de l'eucharistie.....	48
3.1.3.5.	Conclusion : synthèse du point de vue de Revel.....	49
3.1.4.	Benoît XVI.....	49
3.1.4.1.	Le mariage et l'eucharistie.....	49
3.1.4.2.	Les divorcés-remariés et la communion	50
3.1.4.3.	Conclusion : synthèse du point de vue de Benoît XVI	50
3.2.	Corrélation et réflexion	50
3.2.1.	Corrélation au chapitre précédent.....	51
3.2.2.	Deux types d'approche	51
3.2.2.1.	Lex orandi et lex credendi.....	51
3.2.2.2.	Approche dogmatique	52
3.2.2.3.	Approche liturgique	55
3.3.	Analyse d'auteurs : synthèse	58
4.	Conclusion	61
4.1.	Une question, premiers éléments de réponse	61
4.1.1.	La réponse de l'histoire	61
4.1.2.	La réponse de la pratique liturgique	62

4.1.3.	La réponse des théologiens.....	62
4.2.	Dernières questions et interrogations.....	63
4.2.1.	Lien essentiel et lien analogique	63
4.2.1.1.	Lien essentiel entre mariage et eucharistie	63
4.2.1.2.	Lien par analogie entre mariage et eucharistie	64
4.2.2.	Comparaison entre les sources premières et les théologiens.....	65
4.2.2.1.	Points de convergence	65
4.2.2.2.	Points de divergence	65
4.2.2.3.	Réflexion sur ces divergences.....	66
4.3.	Prise de position personnelle.....	68
4.3.1.	Le lien entre le mariage et l'eucharistie	68
4.3.2.	La question de la foi et de la communion	68
4.3.3.	Contradictions, interrogations	70
4.4.	Questions en suspens et suggestions pastorales.....	71
4.4.1.	Questions en suspens.....	71
4.4.1.1.	Une approche œcuménique.....	71
4.4.1.2.	Histoire de la pensée et de la liturgie.....	72
4.4.1.3.	Analyse de la pratique liturgique contemporaine	72
4.4.2.	Suggestions pastorales.....	72
5.	Bibliographie	75
5.1.	Sources	75
5.1.1.	Sources liturgiques	75
5.1.2.	Textes anciens	75
5.1.3.	Textes ecclésiaux.....	76
5.2.	Littérature secondaire.....	76
5.2.1.	Monographies.....	76
5.2.2.	Articles en français.....	78
5.2.3.	Littérature étrangère	79
6.	Table des matières	81
7.	Annexes	85
7.1.	Témoignages : texte du questionnaire envoyé.....	85
7.2.	Graphiques des réponses au questionnaire.....	86
7.2.1.	Partie « pratique ».....	86
7.2.2.	Partie « théologico-spirituelle »	87
7.3.	Témoignages : réponses sur l'aspect pratique.....	88
7.4.	Témoignages : réponses sur l'aspect théologico-spirituel	90

7. ANNEXES

Nous trouverons ici en annexe le questionnaire qui a été envoyé aux responsables de la pastorale du mariage, les graphiques des réponses à certaines questions, la synthèse des réponses concernant l'aspect pratique du questionnaire, et la synthèse des réponses concernant l'aspect théologico-spirituel.

7.1. Témoignages : texte du questionnaire envoyé

Introduction

- Vous êtes ... ?
- Depuis combien de temps vous occupez-vous de la pastorale du mariage dans votre paroisse ?

Partie « pratique »

- Les mariages de votre paroisse sont-ils célébrés dans le cadre d'une Eucharistie ?
- Qui propose/demande de célébrer le mariage dans le cadre d'une eucharistie ? [Le prêtre, réponse de 1 (jamais) à 5 (toujours)]
- Qui propose/demande de célébrer le mariage dans le cadre d'une eucharistie ? [Les fiancés, réponse de 1 (jamais) à 5 (toujours)]
- Qui propose/demande de célébrer le mariage dans le cadre d'une eucharistie ? [La (les) famille(s) des fiancés, réponse de 1 (jamais) à 5 (toujours)]
- Qui propose/demande de célébrer le mariage dans le cadre d'une eucharistie ? [Autre (à préciser ci-dessous)]
- Si une autre catégorie de personnes demande à ce que le mariage soit célébrée, précisez ci-dessous.
- Quelles sont les raisons avancées pour célébrer le mariage dans le cadre d'une eucharistie ?
- Quelles sont les raisons avancées pour ne pas célébrer le mariage dans le cadre d'une eucharistie ?
- Quelle édition du Rituel du mariage (ou autre support liturgique) est employée pour la célébration ?

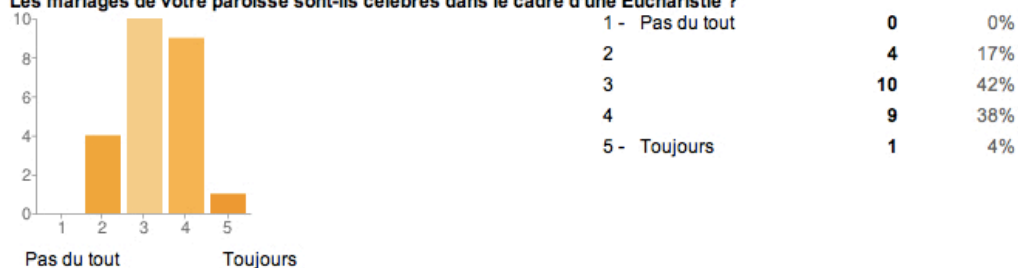
Partie « théologico-spirituelle »

- Comment situez-vous le lien entre le sacrement de mariage et le sacrement de l'Eucharistie (dans le cadre de la célébration du mariage au cours d'une Eucharistie) ?
- Attachez-vous de l'importance au fait de célébrer le mariage dans le cadre d'une Eucharistie ?
- Veuillez préciser votre réponse à la question précédente en quelques lignes.
- Les fiancés attachent-ils de l'importance au fait de célébrer le mariage dans le cadre d'une Eucharistie [réponse de 1 à 5] ?
- Les familles des fiancés attachent-elles de l'importance au fait de célébrer le mariage dans le cadre d'une Eucharistie [réponse de 1 à 5] ?
- Seriez-vous disponible pour un entretien plus développé sur le sujet ?

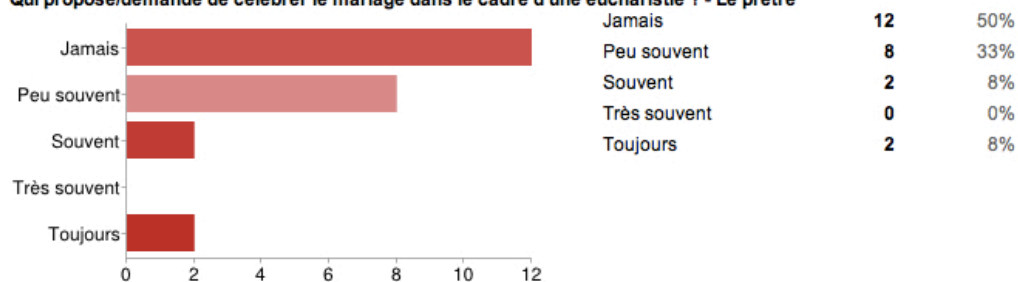
7.2. Graphiques des réponses au questionnaire

7.2.1. Partie « pratique »

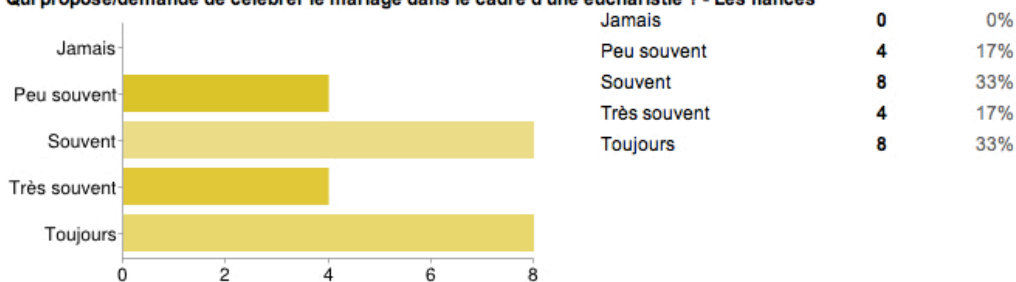
Les mariages de votre paroisse sont-ils célébrés dans le cadre d'une Eucharistie ?



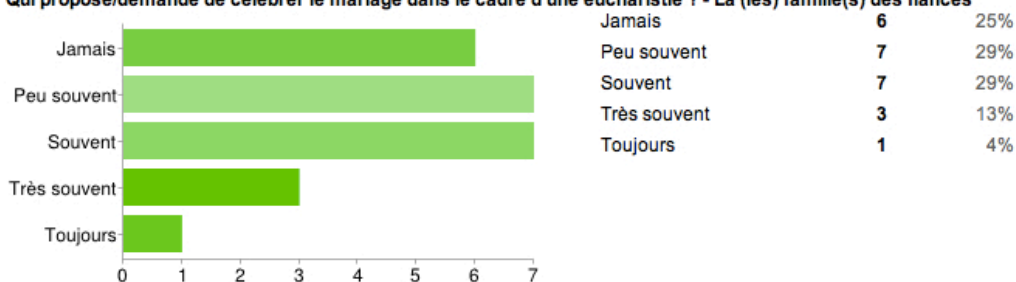
Qui propose/demande de célébrer le mariage dans le cadre d'une eucharistie ? - Le prêtre



Qui propose/demande de célébrer le mariage dans le cadre d'une eucharistie ? - Les fiancés



Qui propose/demande de célébrer le mariage dans le cadre d'une eucharistie ? - La (les) famille(s) des fiancés

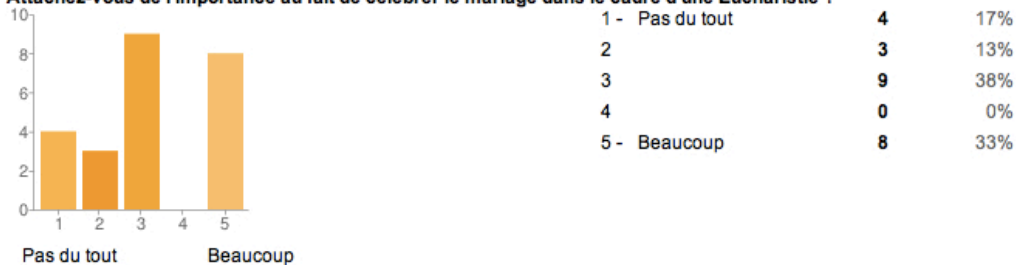


7.2.2. Partie « théologico-spirituelle »

Comment situez-vous le lien entre le sacrement de mariage et le sacrement de l'Eucharistie (dans le cadre de la célébration du mariage au cours d'une Eucharistie) ?



Attachez-vous de l'importance au fait de célébrer le mariage dans le cadre d'une Eucharistie ?

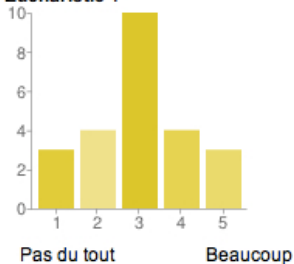


Les fiancés attachent-ils de l'importance au fait de célébrer le mariage dans le cadre d'une Eucharistie ?



Niveau	Nombre	Pourcentage
1 - Pas du tout	0	0%
2	6	25%
3	11	46%
4	2	8%
5 - Beaucoup	5	21%

Les familles des fiancés attachent-elles de l'importance au fait de célébrer le mariage dans le cadre d'une Eucharistie ?



Niveau	Nombre	Pourcentage
1 - Pas du tout	3	13%
2	4	17%
3	10	42%
4	4	17%
5 - Beaucoup	3	13%

7.3. Témoignages : réponses sur l'aspect pratique

	Avec messe		Sans messe	
Raisons internes (les fiancés)	Foi	« au moins un des deux conjoints dans la trame d'une vie chrétienne » / « les deux ou un des deux est très croyant » / « parce que nous sommes très croyants » / « parce que les fiancés ont un niveau de foi suffisant » / « par conviction » / « foi » / « ils sont croyants » / « foi des fiancés ou de l'un d'entre eux » / « attachement aux principes chrétiens » / « cheminement chrétien » / « ils croient fort » / « conviction personnelle »	Foi	« un ou les deux sont peu croyants » / « ils n'en sont pas là dans leur foi » / « adhésion "mesurée" à la foi chrétienne » / « pas très croyants » / « éloignés de la foi »
	Pratique	« parce qu'ils participent tous les dimanches à l'eucharistie » / « importance de l'eucharistie dans la vie des fiancés » / « ils sont pratiquants et le lien va de soi » / « redécouverte de l'eucharistie lors de la préparation » / « en souvenir de la communion solennelle » / « pratiquent l'eucharistie régulièrement ou de temps à autre »	Pratique	« baptisés mais non pratiquants » / « non pratiquants » / « fréquentation jamais ou peu d'une communauté chrétienne » / « ils ne vont jamais à la messe » / « ceux qui ne pratiquent pas vraiment » / « un ou deux fiancés non pratiquants » / « ceux qui ne fréquentent pas l'eucharistie » / « pas pratiquantes » / « aucun lien avec une pratique personnelle à peu près régulière » / « pratique quasi

				inexistante de la messe » / « pas très pratiquants » / « éloignés de la pratique eucharistique » / « un ou deux conjoints ne sont pas pratiquants »
	Sens-valeur	« demande personnelle du couple » / « cela a du sens pour eux » / « faire un “vrai mariage“ (pas par tradition) » / « choisir de vivre par et dans le Christ ; vivre du corps et du sang du Christ » / « l’eucharistie a du sens pour eux »	Sens-valeur	« cela ne représente rien pour les fiancés » / « quelque chose qui n’a guère de sens pour les fiancés » / « ne pas faire l’eucharistie qui n’a pas de sens pour eux » / « l’eucharistie n’aurait pas de sens pour eux »
	Vision eucharistique	« le mariage doit être couronné par la communion » / « mariage et eucharistie comme pactes d’amour » / « eucharistie action de grâce pour le mariage » / « communier le jour du mariage est significatif » / « dans l’eucharistie, en Jésus, nous puisons la force de nous aimer »	Vision eucharistique	« peu à la hauteur de l’événement eucharistique » / « ne pas connaître le sens de la communion » / « non initiation eucharistique d’un ou des deux fiancés » / « ceux qui ne savent pas ce dont il s’agit » / « pas intéressés par l’eucharistie » / « adhésion faible à la foi eucharistique » / « parce qu’un des fiancés ne veut pas communier » / « ignorance de l’importance de l’eucharistie »
			Disparité // Foi	« mariages mixtes et dispar » / « un des fiancés n’est pas catholique » / « un des fiancés n’est pas baptisé » / « disparité de culte » / « mariage entre baptisé et non baptisé »
Raisons externes	Influence familiale	« demande de la famille croyante » « la famille ou les proches sont pratiquants » / « famille pratiquante » « c’est important pour (une partie de) la famille » / « prendre en compte le souhait de la famille » / « pression familiale » / « discussion avec les parents » / « les familles disent que c’est mieux ainsi » / « pression familiale » « tradition » / « tradition familiale » / « tradition » / « tradition familiale » / « c’est une célébration comme du temps des parents »	Influence familiale	« famille non pratiquante » / « parce que la famille est peu ou pas pratiquante » « refus de faire l’eucharistie pour satisfaire à un souhait familial »
	Célébration	« lustre d’une célébration avec eucharistie » / « vouloir un mariage ample et solennel » / « c’est une célébration complète » / une eucharistie avec chorale c’est mieux » / « image » « habitude ; prière à l’église = messe » « sans messe cela ferait moins sérieux, une simple	Célébration	« vouloir une célébration simple » / « souhaitent une célébration pas trop longue » / « désir d’une cérémonie pas trop longue » / « ne veulent qu’une “bénédictio” » / « cérémonie simple » / « faire une célébration courte et simple »

		bénédictio n » / « on veut un vrai mariage, pas une bénédiction » / « le moment de la communion est associé à l'image du mariage (idée commune) » /	Assemblée	foi/pratique de l'assemblée présente au mariage » / « parce que les amis/invités sont pas/peu croyants » / « faible adhésion à la foi chrétienne des personnes présentes à la célébration » / « parce que quelqu'un de la famille ou de l'assemblée se sentirait mal à l'aise » « ne pas faire de célébration longue parce que athées invités »
			Aspects pratiques	« ne pas faire de célébration longue parce que personnes âgées invitées » « pas de célébration longue car horaire de la journée en fonction de la réception » / « facteur temps ; célébration courte pour pouvoir faire le reste : photos, réception, soirée dansante, etc. » « prêtre trop occupé »
Autres	« parfois ils ne savent pas trop » « pour des raisons de "plus de validité" » « cela se fait tout le temps et personne ne questionne jamais »			« référence à la pratique de l'Eglise ancienne »

7.4. Témoignages : réponses sur l'aspect théologico-spirituel

Lien entre eucharistie et mariage	Pas de lien
<p>Amour « dans le mariage il y a toute la force du don radical d'<u>amour</u> humble dont l'eucharistie porte tout le mystère » « l'<u>amour</u> du couple s'inscrit dans un <u>amour</u> plus vaste symbolisé par l'eucharistie » « le sacrement de mariage s'appuie sur l'eucharistie qui célèbre les <i>noces de l'Agneau avec l'Eglise</i>, l'<u>amour</u> de Dieu pour l'humanité » « le mariage est sacrement, signe de l'<u>amour de Dieu pour son Eglise</u> » « les deux sacrements sont un < pacte > d'<u>amour</u> » « la coupe de l'Alliance nouvelle est le <u>signe et le moyen</u> de l'amour des époux en Dieu »</p> <p>Alliance « mariage = <u>alliance</u> entre homme et femme ; eucharistie = alliance entre l'humanité et la divinité » « l'eucharistie, sacrement de l'<u>alliance</u>, convient opportunément pour le sacrement de mariage » « il s'agit de la célébration sous deux formes différentes de la même <u>alliance</u> : <i>celle du Christ et de l'Eglise</i> » « le oui de leur <u>alliance</u> peut être saisi à l'intérieur des</p>	<p>« mélanger les sacrements = risque de les minimiser » « ce sont deux sacrements qui n'ont rien à voir » « risque de diluer le mariage dans l'eucharistie »</p> <p>« il faudrait réserver l'eucharistie principalement au dimanche, en présence de la communauté »</p> <p>« comme d'autres sacrements, le mariage peut se célébrer sans eucharistie » « la célébration de l'eucharistie n'est pas essentielle » « sans eucharistie le mariage garde sa valeur particulière »</p> <p>« l'eucharistie = sacrement ordinaire d'une vie de foi (nécessité alors d'une pratique, d'une foi personnelles) »</p> <p>« le lien ne s'explique que par la foi profonde des fiancés ou les traditions » « ne semblent pas intrinsèquement liés »</p>

noces éternelles de l'Agneau scellées sur la croix dans le < don total du Christ > et représentées sacramentellement en chaque eucharistie »
 « il s'agit d'alliance dans les deux sacrements »
 « mariage = alliance entre homme et femme ;
 eucharistie = alliance entre Dieu et l'humanité »

// Engagement

« l'eucharistie fait partie des trois sacrements qui donnent toute la dimension de l'engagement chrétien de foi, d'espérance, de charité. Le mariage est un engagement précis, fort dans la vie d'une personne »
 « corps et sang du Christ viennent sceller la promesse »

Union

« pratiquer l'eucharistie nous permet d'être uni à Dieu et au prochain, particulièrement le conjoint »
 « désir d'unité parfaite »
 « eucharistie communion, geste du Christ, même chose pour le mariage »

Don

« proximité entre "je me donne à toi pour t'aimer fidèlement toute ma vie" et "voici mon corps livré pour vous" »
 « placer le lien nuptial dans le cadre du don du Christ qui fait la même démarche qu'eux : "je t'accueille et je me donne à toi »
 « [l'eucharistie symbolise] le don de soi à l'autre »
 < « don total du Christ » >
 « les fiancés promettent de s'aimer jusqu'au bout, comme le Christ qui a donné sa vie, toute sa vie : ce que célèbre l'eucharistie »
 « la finalité du mariage est identique au mystère du Christ : l'amour oblatif »
 « lien au niveau du sacrifice et du don du Christ pour le monde »
 « eucharistie "miroir", "modèle" pour le don mutuel, le sacrifice à consentir pour l'amour de l'autre. Le Christ dans l'eucharistie se donne à nous, *pour l'Eglise qu'il aime* »

Eucharistie source, éclairage, achèvement

« lien organique entre les sacrements »
 « l'eucharistie éclaire les sacrements et vice-versa »
 « le mariage prend tout son sens dans l'eucharistie »
 « l'eucharistie est source de la vie chrétienne »
 « le mariage prend sa source et son achèvement dans l'eucharistie »
 « l'eucharistie action de grâces pour le sacrement qui vient d'être célébré »